

**PAYS LES MOINS
AVANCÉS**

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE SUR LE
COMMERCE ET LE GENRE

VOLUME 1 : DÉPLOYER LES LIENS

MODULE 4E

LIENS ENTRE LE COMMERCE ET LE GENRE : UNE ANALYSE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS





**PAYS LES MOINS
AVANCÉS**

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE SUR

LE COMMERCE ET LE GENRE

VOLUME 1 : DÉPLOYER LES LIENS

MODULE 4E

LIENS ENTRE LE COMMERCE ET LE GENRE : UNE ANALYSE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS



© 2021, Nations Unies
Tous droits réservés dans le monde entier

Les demandes de reproduction d'extraits ou de photocopie doivent être adressées au Copyright Clearance Center à copyright.com.

Toutes les autres questions relatives aux droits et licences, y compris les droits subsidiaires, doivent être adressées à :

Publication des Nations Unies

405 East 42nd Street
New York, New York 10017
États-Unis d'Amérique
Email : publications@un.org
Site web: shop.un.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui figurent sur les cartes n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Cette traduction, financée par le Cadre intégré renforcé (CIR), est une version non officielle du texte original en anglais. Le texte a été traduit par Catherine Gachies-Stäubli. Toute question sera traitée par la traductrice qui accepte la responsabilité de l'exactitude de la traduction.

Publication des Nations Unies publiée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

UNCTAD/DITC/2021/1

eISBN: 978-92-1-403021-8

REMERCIEMENTS

Cette étude a été compilée par le Programme relatif au commerce, aux questions de genre et au développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), sous la supervision et la coordination de Simonetta Zarrilli, responsable du programme. Des commentaires ont été apportés par Nadira Bayat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Mia Mikic de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Kasonde Sampa de l'Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (CIR) en Zambie, Caroline Dommen, experte indépendante en droit, politique et pratique du développement durable, et par Lisa Borgatti, Katerina Joklova, Mariangela Linoci et Simonetta Zarrilli de la CNUCED. Nous leur sommes profondément reconnaissants. L'étude est le fruit d'une collaboration entre le Programme relatif au commerce, aux questions de genre et au développement de la CNUCED et le Secrétariat exécutif du CIR dans le cadre du projet « Promouvoir une politique commerciale sensible à la dimension de genre dans les PMA ». Le projet fait partie de l'initiative « Rendre les femmes plus autonomes, dynamiser les échanges », un programme du CIR visant à transformer l'activité économique des femmes dans les pays les moins avancés.



4^E

MODULE

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ENCADRÉS	v
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES TABLEAUX	v
<i>Liens entre le commerce et le genre : une analyse des pays les moins avancés</i>	1
1. Introduction	2
2. Paysage socio-économique des groupes de pays les moins avancés	4
2.1. Structure économique	4
2.2. Participation des pays les moins avancés au commerce international	5
2.3. Indicateurs socio-économiques	8
2.4. L'impact sur le genre de la pandémie de COVID-19 dans les pays les moins avancés	10
3. Évaluation des différentes dimensions des inégalités de genre	11
3.1. Les cadres juridiques et institutionnels de l'égalité entre les sexes	11
3.2. Le domaine des capacités : l'éducation	12
3.3. Le domaine de l'accès aux ressources et aux opportunités	13
3.3.1. La structure de l'emploi	13
3.3.2. Emploi du temps	17
3.3.3. Accès au financement	17
3.3.4. Pouvoir de décision	18
3.4. Le domaine de la sécurité	19
4. Analyse de la politique commerciale et des flux commerciaux dans les pays les moins avancés dans la perspective du genre	20
4.1. Structure du commerce	20
4.2. Implications de la libéralisation du commerce sur le plan du genre dans les principaux secteurs d'exportation des pays les moins avancés	21
4.2.1. Produits agricoles de base	21
4.2.2. Combustibles et minéraux	26
4.2.3. Industrie manufacturière	29
4.2.4. Services	33
4.3. Le cas du commerce transfrontalier informel	36
4.4. Le cas des travailleurs migrants	38
5. Conclusion et recommandations politiques	41
Exercices et sujets de discussion	45
Annexes	46
Annexe 1. Chiffres sur la structure du commerce	46
Annexe 2. Études de cas	47
RÉFÉRENCES	50
NOTES	56

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1. Admission dans la catégorie des pays les moins avancés et reclassement	3
Encadré 2. BRAC : renforcer les capacités des femmes dans les zones rurales du Bangladesh	24
Encadré 3. Les systèmes de certification et la promotion de l'égalité des sexes dans les exportations agricoles : les cas du Rwanda, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Sénégal	26
Encadré 4. Renforcer la participation des femmes dans le secteur extractif dans les pays les moins avancés	29
Encadré 5. Implications en termes de genre de l'approche du « nivellement par le bas » dans les exportations de produits manufacturés à forte intensité féminine	31
Encadré 6. Initiative d'hébergement chez l'habitant dans l'ouest du Népal	35
Encadré 7. Intégration de la dimension de genre dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)	38

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Vue d'ensemble des modules du manuel pédagogique de la CNUCED sur le commerce et le genre	2
Figure 2. Carte des pays les moins avancés	4
Figure 3. Flux commerciaux en pourcentage du PIB, 2018	6
Figure 4. Composition sectorielle de l'activité économique, 2000 et 2018	9
Figure 5. Scores concernant les différentes dimensions de l'égalité des sexes	12
Figure 6. Composition sectorielle de l'emploi par sexe	13
Figure 7. Part des femmes dans l'emploi total dans les grands secteurs de l'économie	14
Figure 8. Composition de l'emploi par statut professionnel et par sexe	16
Figure 9. Taux d'emploi informel par sexe dans le secteur non-agricole	16
Figure 10. Proportion du temps consacré au travail domestique et aux soins non rémunérés, par sexe	17
Figure 11. Indicateurs de prise de décision	19
Figure 12. Proportion de femmes ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 derniers mois	19
Figure 13. Dépenses du tourisme entrant en pourcentage des exportations dans une sélection de pays les moins avancés, 2018	33
Figure 14. Flux d'envois de fonds de migrants aux pays les moins avancés, par région et pour une sélection de pays	39
Figure A.1.1. Exportations de marchandises par groupe de produits, moyennes de 1998 à 2000 et de 2016 à 2018	46
Figure A.1.2. Importations de marchandises par groupe de produits, moyennes de 1998 à 2000 et de 2016 à 2018	46
Figure A.1.3. Composition géographique des exportations et importations de marchandises, moyennes 1998 à 2000 et 2016 à 2018	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Groupes de pays les moins avancés	4
Tableau 2. Classification des pays les moins avancés en fonction de leur dépendance à l'égard des produits de base	5
Tableau 3. Aperçu de l'accès préférentiel au marché pour les pays les moins avancés	7
Tableau 4. Indicateurs du PIB et de la population	8
Tableau 5. Pauvreté, inégalité et indicateurs de développement humain	9
Tableau 6. Indicateurs de genre sélectionnés, 2018	12
Tableau 7. Composition de l'emploi par sous-secteur et par sexe	15
Tableau 8. Sélection d'indicateurs concernant l'accès au financement	18
Tableau 9. Modèles de spécialisation des exportations des pays les moins avancés	20
Tableau 10. Les femmes dans l'agriculture par rapport à trois domaines d'inégalité entre les sexes	22
Tableau 11. Indicateurs de propriété foncière dans les pays les moins avancés	23
Tableau 12. Les femmes et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle	28
Tableau 13. Incitations à la création de zones franches d'exportation dans certains pays les moins avancés	30
Tableau 14. Incidences des zones franches d'exportation en termes de genre	30
Tableau 15. Pays dont le GNI était constitué à plus de 10 % par des envois de fonds en 2017	39

4^E

MODULE 4^E

*Liens entre le commerce et le genre :
une analyse des pays les moins avancés*

1. Introduction

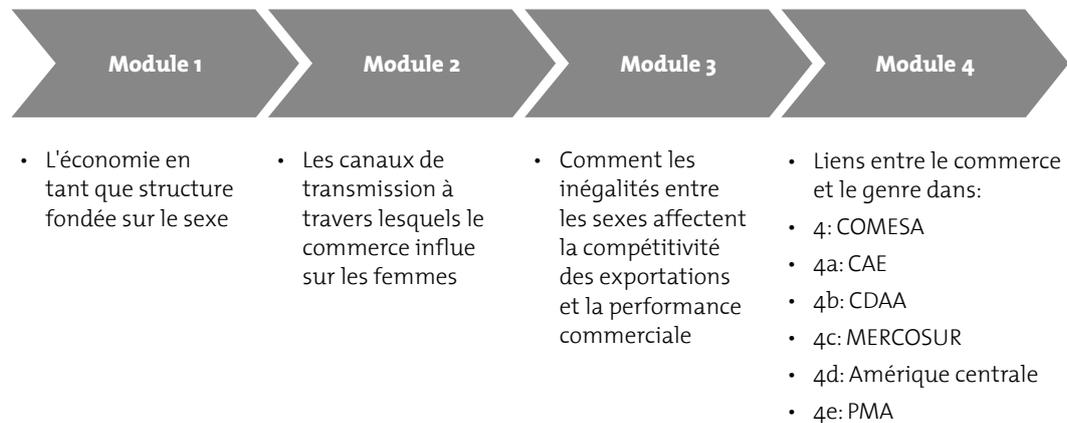
Ce document est le neuvième manuel pédagogique sur le commerce et le genre compilé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)¹. Le manuel pédagogique a été conçu dans le but de renforcer la capacité des décideurs politiques, des organisations de la société civile et des universitaires à intégrer une perspective de genre dans la politique commerciale, et à élaborer des politiques commerciales sensibles au genre.

Les trois premiers modules du volume I examinent les cadres théoriques et les études empiriques relatifs à la relation bilatérale entre le genre et le commerce. Ces trois modules ont été suivis par l'élaboration d'un

matériel pédagogique supplémentaire visant à illustrer comment le cadre présenté dans les modules 1 à 3 peut être utilisé pour analyser les circonstances spécifiques et les institutions de régions du monde individuelles. Le module 4 examine le cas du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), le module 4a se concentre sur la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le module 4b porte sur la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), le module 4c est consacré au Marché commun du Sud (*Mercado Común del Sur* - MERCOSUR), et le module 4d est axé sur la région de l'Amérique centrale. La présente étude, le module 4e, applique le cadre développé dans les modules 1 à 3 au cas des pays les moins avancés (PMA) (figure 1).

Figure 1

Vue d'ensemble des modules du manuel pédagogique de la CNUCED sur le commerce et le genre



Sources : Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

L'encadré 1 présente le processus par lequel les pays sont admis dans la catégorie des PMA ou en sortent.

Les pays suivants sont sortis de la catégorie des PMA : le Botswana en décembre 1994, le Cap-Vert en décembre 2007, les Maldives en janvier 2011, Samoa en janvier 2014, la Guinée équatoriale en juin 2017 et Vanuatu en décembre 2020. En ce qui concerne Tuvalu et Kiribati, le Conseil économique et social des Nations Unies s'est engagé à prendre une décision sur leur statut d'ici 2021. Le Bhoutan, Sao Tomé-et-Principe, les îles Salomon et l'Angola devraient sortir de la catégorie des PMA entre 2023 et 2024. Le Bangladesh, la République démocratique populaire lao et le Népal ont été recommandés pour sortir de la catégorie des PMA lors de l'examen triennal du CPD de 2021, avec une période de transition de cinq ans. La décision concernant le statut du Myanmar a été reportée à 2024.

Le présent module couvre 47 pays de différentes régions géographiques (33 d'Afrique, 9 d'Asie, 4 du

Pacifique et 1 des Caraïbes) (figure 2), et adopte le regroupement des PMA de la CNUCED (2019c) en PMA africains et Haïti, PMA asiatiques et PMA insulaires, en fonction de leurs caractéristiques géographiques et structurelles (tableau 1). Chaque indicateur économique et social est calculé comme une moyenne pondérée pour chaque groupe de PMA tout au long du module. Lorsque les données sont disponibles, des moyennes régionales sont également présentées pour l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et les petits États insulaires du Pacifique ou les petits États insulaires en développement afin d'affiner la perspective²

La section suivante présente une vue d'ensemble du paysage socio-économique des PMA, et la section 3 passe ensuite en revue les inégalités de genre existantes. La section 4 aborde les répercussions du commerce international et de l'intégration économique régionale/mondiale sur les questions de genre dans les PMA. La dernière section conclut le module et propose des recommandations politiques.

Encadré 1

Admission dans la catégorie des pays les moins avancés et reclassement

L'Assemblée générale des Nations Unies a créé la catégorie des pays les moins avancés (PMA) en 1971 afin d'attirer un soutien international spécial pour les membres les plus vulnérables et les plus défavorisés des Nations Unies. Le Comité des politiques de développement (CPD) est mandaté par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social des Nations Unies pour revoir la liste des PMA tous les trois ans et identifier les pays qui pourraient être ajoutés ou retirés.

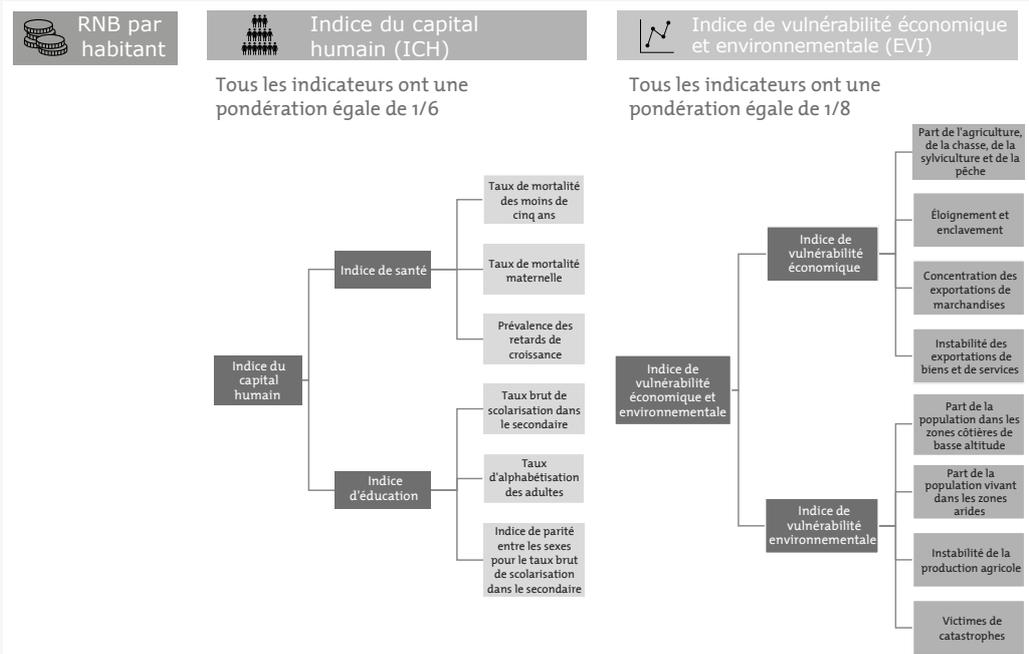
L'admission dans la catégorie des PMA repose sur trois critères : le revenu national brut (RNB) par habitant (actuellement inférieur ou égal à 1 025 dollars), l'indice du capital humain (ICH) et l'indice de vulnérabilité économique et environnementale (IVE) (voir tableau 1). Le RNB par habitant indique le niveau des ressources disponibles dans un pays. Les critères ICH et IVE mesurent les principaux obstacles auxquels un pays est confronté en matière de développement durable. La structure de l'ICH et de l'IVE est présentée dans le tableau de l'encadré 1. Les critères relatifs à l'ICH et à l'IVE ont été revus au cours de la période 2017-2020 afin de les aligner sur les objectifs de développement durable des Nations Unies et sur d'autres programmes pertinents. Au sein de l'ICH, l'accent a été mis sur l'égalité des sexes en ajoutant l'indicateur de l'indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire. Aucune modification n'a été apportée au critère de revenu au cours de l'examen. Pour être défini comme un PMA, un pays doit atteindre le seuil d'admission pour les trois critères lors d'un examen triennal. L'inscription dans la liste des PMA nécessite l'approbation du pays concerné.

Pour sortir de la catégorie des PMA, un pays doit atteindre le seuil de reclassement pour deux critères sur trois (RNB par habitant, indice de capital humain, indice de vulnérabilité économique) lors de deux examens triennaux consécutifs. Les pays dont le développement est fortement asymétrique ne sont éligibles au reclassement que s'ils franchissent les deux seuils de reclassement avec une marge suffisamment élevée. Une autre formule pour être admissible au reclassement est qu'un pays présente un RNB par habitant au moins égal au double du seuil requis pour sortir de la catégorie au cours de deux examens triennaux consécutifs (règle des « seuls revenus »). Dans ce cas, la durabilité du niveau de revenu doit être établie de manière explicite.

Les règles de reclassement ne sont toutefois pas appliquées automatiquement, et un certain nombre d'études (par exemple, des analyses d'impact, des profils de vulnérabilité) sont compilées par le pays concerné et par les départements des Nations Unies pour soutenir l'évaluation du reclassement. En outre, pour améliorer le mécanisme du reclassement, à partir de 2021, un ensemble d'indicateurs de reclassement supplémentaires sera introduit pour chaque examen triennal afin d'englober des facteurs qui pourraient ne pas être correctement pris en compte par les critères des PMA. Ceux-ci serviront d'outils de sélection supplémentaires permettant au CPD et aux pays d'identifier les défis et les priorités en matière de développement durable pour gérer le reclassement. Les indicateurs supplémentaires peuvent comprendre les inégalités, la technologie, les conflits et la violence, et la gouvernance.

Tableau de l'encadré 1

Composition des critères relatifs aux pays les moins avancés à l'issue du bilan global



Sources : CPD de l'ONU et DAES de l'ONU (2018) ; et CPD (2020).

Figure 2

Carte des pays les moins avancés



Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Tableau 1

Groupes de pays les moins avancés

Groupe de pays les moins avancés	Pays les moins avancés compris dans chaque groupe
PMA africains et Haïti	Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Togo, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie
PMA d'Asie	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, République démocratique populaire lao, Myanmar, Népal et Yémen
PMA insulaires	Comores, Kiribati, Sao Tomé-et-Principe, Îles Salomon, Timor-Leste ¹ , Tuvalu et Vanuatu ²

Source : CNUCED (2019c).

¹ Le Timor-Leste se considère comme faisant partie de l'Asie du Sud-Est, mais il est inclus dans les PMA insulaires dans cette étude car il partage les mêmes caractéristiques géographiques et économiques en termes de groupes de PMA.

² Dans l'étude, le Vanuatu fait partie des PMA insulaires, malgré son retrait de la liste des PMA en décembre 2020.

A la fin de ce module, les étudiants doivent être en mesure :

- d'interpréter et utiliser diverses mesures des inégalités entre les sexes dans les PMA et d'évaluer leurs conséquences pour la participation au commerce
- de comprendre l'interaction entre le commerce et les résultats économiques liés au genre dans les PMA
- d'interpréter les résultats de l'étude pour proposer des politiques sensibles au genre afin de soutenir la participation des femmes au commerce et de réduire les inégalités entre les sexes.

2. Paysage socio-économique des groupes de pays les moins avancés

2.1. Structure économique

En 2018, l'ensemble des PMA représentait 13,3 % de la population mondiale. Les PMA en tant que groupe, cependant, ne produisaient que 1,2 %

du PIB mondial, ne représentaient que 1,2 % du commerce mondial total de biens et de services, et 1 % des exportations mondiales de marchandises.³ En termes de PIB réel par habitant, les PMA ont enregistré une croissance moyenne de 2,3 % sur la période 2011-2019, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de 4 % enregistrée sur la période 2001-2010. Au cours des deux périodes, la croissance globale du revenu par habitant dans les PMA a été supérieure à celle des économies en développement à faible revenu, mais inférieure à celle des autres économies en développement.⁴

La croissance la plus rapide du taux réel de revenu par habitant a été observée dans les PMA d'Asie, suivis des PMA d'Afrique et d'Haïti, et des PMA insulaires.⁵ La différence de croissance du revenu par habitant entre les groupes de PMA s'explique en partie par la composition différente de leurs exportations. La forte dépendance des PMA africains à l'égard des produits de base les rend vulnérables aux fluctuations des prix internationaux de ces produits (Wamboye et

al., 2015).⁶ En effet, il existe une forte corrélation entre les prix des produits de base et les taux de croissance du PIB, et de manière plus prononcée encore dans les PMA africains (OIT, 2014). Parmi la plupart des PMA asiatiques, la spécialisation dans les exportations de produits manufacturés (notamment au Bangladesh et au Cambodge) et leur moindre exposition aux chaînes de valeur mondiales (CVM) les ont rendus moins sensibles à la récession mondiale de 2008 et ont contribué à leur taux de croissance du revenu par habitant relativement plus élevé (Wamboye et al., 2015).

Malgré ces différences dans leurs structures et leur performance économiques, les PMA partagent des contraintes et des défis économiques communs, tels que des infrastructures inadéquates ou inexistantes, une capacité de production limitée, une main-d'œuvre peu qualifiée, une pauvreté absolue persistante, un manque de diversification économique et une intégration limitée dans l'économie mondiale. La plupart des PMA sont pris dans un cercle vicieux de pauvreté - malnutrition, mauvaise santé et niveau d'éducation limité - qui, à son tour, limite la productivité du travail.

Associée à la faiblesse des investissements, la faible productivité de la main-d'œuvre limite la transformation structurelle, ce qui déprime la performance économique et entrave la réduction de la pauvreté. Le développement rural et l'exploitation des synergies entre l'agriculture et les activités non agricoles dans les zones rurales sont essentiels pour rompre ce cercle vicieux, car la majorité de la population de presque tous les PMA vit dans les zones rurales (CNUCED, 2014c).

La dépendance à l'égard des produits de base est un obstacle majeur commun à de nombreux PMA, principalement en Afrique. Cette dépendance limite la diversification économique vers des activités à forte valeur ajoutée. Un pays est dépendant des exportations de produits de base si ces produits représentent 60 % ou plus de ses exportations totales de marchandises. Selon cette définition élaborée par la CNUCED (2019d), 18 PMA dépendent des exportations de produits agricoles, 16 PMA dépendent des exportations de minéraux, minerais et métaux, et cinq PMA dépendent des exportations de combustibles (tableau 2).

Tableau 2

Classification des pays les moins avancés en fonction de leur dépendance à l'égard des produits de base

Catégorie de classification	Pays
Dépendance à l'égard des exportations de produits agricoles	Afghanistan, Bénin, République centrafricaine, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Kiribati, Madagascar, Malawi, Myanmar, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Îles Salomon, Somalie, Ouganda, Vanuatu
Dépendance à l'égard des exportations de combustibles	Angola, Tchad, Soudan, Timor-Leste, Yémen
Dépendance à l'égard des exportations de minéraux, minerais et métaux	Burkina Faso, Burundi, République démocratique du Congo, Érythrée, Guinée, République démocratique populaire lao, Liberia, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Togo, République-Unie de Tanzanie, Zambie
Non dépendant des produits de base	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Haïti, Lesotho, Népal, Tuvalu

Source : CNUCED (2019d).

Wamboye et al. (2015) analysent empiriquement les effets des changements de la structure économique sectorielle sur l'emploi des femmes dans les PMA tout en contrôlant les effets du développement des infrastructures, de l'industrialisation, de l'éducation, de l'ouverture commerciale et du ratio de dépendance démographique (comme indicateur du travail non rémunéré). Ils constatent que l'expansion du secteur agricole est positivement associée à l'emploi des femmes, tant en termes absolus que par rapport aux hommes, tandis que l'inverse est vrai pour l'expansion des secteurs des services, de l'industrie manufacturière et des secteurs non manufacturiers.⁷ En effet, les données recueillies dans les pays en développement montrent que la commercialisation de la production (au détriment de la production de subsistance) et l'introduction de technologies privilégiant la main-d'œuvre qualifiée compromettent la participation des femmes à l'emploi rémunéré au cours des premières étapes du développement économique (notamment l'industrialisation). L'augmentation des revenus des hommes soutien de famille et, dans une certaine

mesure, la discrimination sexuelle dans l'emploi et les normes sociétales définissant les rôles des hommes et des femmes jouent également un rôle dans ce résultat. Au fur et à mesure de la croissance de l'industrialisation, le développement des infrastructures et des institutions sociales pour la santé et l'éducation, la baisse des taux de fécondité, la commercialisation du travail domestique et la diminution de l'écart de compétences entre les hommes et les femmes sont autant de facteurs qui contribuent positivement à l'augmentation de la participation des femmes à la population active et à leur emploi dans des activités rémunérées (Boserup, 1990 ; Cagatay et Ozler, 1995)⁸

2.2. Participation des pays les moins avancés au commerce international

Les PMA ont des ratios commerce/PIB très élevés, ce qui reflète leur forte dépendance du commerce, tant du côté des importations que des exportations. Au cours des dernières décennies, ils ont connu d'importantes réformes commerciales, notamment

par leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ils n'ont toutefois pas pleinement bénéficié de ces mécanismes, principalement en raison de leur faible capacité productive et du manque d'intégration des politiques commerciales dans leurs stratégies et plans de développement nationaux (CNUCED, 2015a). Les obstacles non tarifaires au commerce, tels que les retards aux frontières et les coûts de transport, ont également une influence sur ce résultat (OIT, 2011).

Les groupes de PMA ont tous un déficit commercial en moyenne, et ce déficit est plus élevé dans le cas des PMA insulaires, ce qui reflète leur base productive restreinte et leur forte dépendance vis-à-vis des importations, en particulier de produits alimentaires. Les exportations de marchandises sont beaucoup plus importantes que les exportations de services dans les PMA africains, en Haïti et dans les PMA asiatiques, tandis que les exportations de services sont plus importantes que les exportations de marchandises dans les PMA insulaires, conformément à leur base relativement faible de production agricole et industrielle (figure 3).⁹ Les exportations de marchandises n'ont pas beaucoup évolué entre la fin des années 1990 et les années 2010, tandis que la part des exportations de services dans le PIB a augmenté dans les PMA insulaires au fil du temps.¹⁰

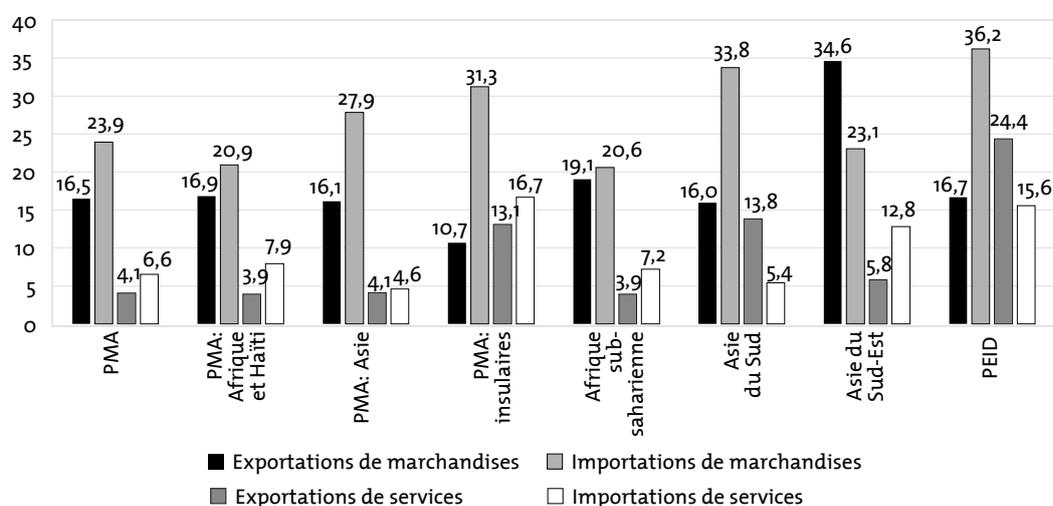
L'évolution de l'économie mondiale présente à la fois des opportunités et des défis pour les PMA. Par exemple, les besoins et les difficultés des PMA en matière de développement sont davantage reconnus et pris en compte au niveau international. L'essor des CVM a permis à certains d'entre eux de se spécialiser dans des tâches spécifiques le long de la chaîne de valeur pour des produits finaux pour lesquels ils ne posséderaient normalement pas d'avantage comparatif, notamment les produits manufacturés. Dans le même temps,

les PMA risquent de rester cantonnés dans le bas de gamme des chaînes de valeur mondiales en l'absence de politiques et de ressources ciblées pour se moderniser. Le rôle accru des économies émergentes dans l'économie mondiale a aidé les PMA à diversifier leurs marchés d'exportation et à augmenter le financement du développement à leur disposition - comme dans le cas des PMA d'Asie par rapport à la Chine, par exemple. Toutefois, l'essor de ces économies a également intensifié la concurrence internationale entre les PMA et les économies émergentes, notamment sur les marchés d'exportation de produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre (CNUCED, 2015a).

La plupart des pays développés et de plus en plus de pays en développement accordent aux PMA un accès au marché en franchise de droits et sans contingent, ou presque (tableau 3).¹¹ L'initiative « Tout sauf les armes » (TSA) de l'Union européenne est la plus importante en termes de taille du marché d'exportation et de couverture des PMA. Outre les pays ou les zones économiques qui accordent un accès en franchise de droits et de contingents complet ou quasi complet, certains accords régionaux, notamment l'Accord de libre-échange de l'Asie du Sud (SAFTA) et l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA), octroient une plus grande préférence (couverture et marges tarifaires) aux PMA membres du groupe. A la suite des décisions prises lors des conférences ministérielles de l'OMC de Bali et de Nairobi en 2013 et 2015, les PMA sont soumis à des règles d'origine préférentielles moins strictes¹² (par exemple, des exigences flexibles pour l'évaluation de la transformation suffisante ou substantielle, un cumul élargi, des exigences documentaires réduites) sur certains marchés tels que le Canada, la Chine, l'Union européenne et les États-Unis, ainsi que dans les régions SAFTA et APTA.¹³ Kiribati, les îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu bénéficient d'un traitement préférentiel

Figure 3

Flux commerciaux en pourcentage du PIB, 2018 (en pour cent)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED à partir des données d'UNCTADStat (<https://unctadstat.unctad.org/>) (consulté le 2 septembre 2020).

Note : PMA : pays les moins avancés ; PEID : petits États insulaires en développement.

Tableau 3

Aperçu de l'accès préférentiel au marché pour les pays les moins avancés

Pays concédant	Traitement
Australie	Exemption de droits de douane et de quotas (DFQF) pour les PMA depuis 2003, couverture à 100%
Canada	Système de préférences généralisées (SPG) Programme tarifaire pour les pays les moins avancés (LDCT) depuis 2000. Actuellement prolongé jusqu'en 2024. Couvre 98,6 % des lignes tarifaires (à l'exclusion des produits laitiers et autres denrées animales, de la viande, des préparations de viande et des produits céréaliers).
Chili	DFQF pour les PMA depuis 2014. Couvre 99,5 % des lignes tarifaires (à l'exclusion des céréales, du sucre et des produits de meunerie).
Chine	DFQF pour les PMA depuis 2010. Couvre 96,6 % des lignes tarifaires.
États-Unis	SPG pour les pays en développement bénéficiaires les moins avancés (LDBDC). ¹ Couvre 82,4 % des lignes tarifaires. La Loi sur le développement et les opportunités africaines (AGOA) étend le traitement en franchise de droits et de contingents aux PMA africains (et à d'autres pays) et couvre 97,5 % des lignes tarifaires.
Fédération de Russie, Kazakhstan, Belarus	Régime SPG dans le cadre de l'Union douanière entre le Belarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie, depuis 2010. Couvre 37,1 % des lignes tarifaires.
Inde	Régime de préférences tarifaires en franchise de droits (DFTP), depuis 2008. Couvre 94,1 % des lignes tarifaires.
Islande	SPG - préférences tarifaires pour les pays les plus pauvres du monde, depuis 2002. Couvre 91,8 % des lignes tarifaires.
Japon	SPG - accès amélioré au DFQF, depuis 2007. Actuellement prolongé jusqu'en 2021. Couvre 97,9 % des lignes tarifaires.
Maroc	Depuis le 1er janvier 2001, le Maroc accorde un accès en franchise de droits à 33 PMA africains sur 61 produits.
Monténégro	Depuis le 1er janvier 2017, le Monténégro accorde un accès en franchise de droits aux PMA sur 93,8 % des lignes tarifaires.
Norvège	SPG - DFQF, depuis 2002. Couverture à 100 %.
Nouvelle-Zélande	SPG - Traitement tarifaire pour les PMA depuis 2001. Couverture à 100 %.
Province chinoise de Taïwan	Traitement en franchise de droits pour les PMA, depuis 2003. Couvre 30,8 % des lignes tarifaires.
République de Corée	Décret présidentiel sur le tarif préférentiel pour les PMA, depuis 2000. Couvre 89,9 % des lignes tarifaires.
Suisse	SPG - Ordonnance sur les préférences tarifaires révisée, depuis 2007. Couverture à 100 %.
Thaïlande	Régime DFQF pour les PMA, depuis 2015. Couvre 74,7 % des lignes tarifaires.
Turquie	SPG pour les PMA (harmonisé avec l'Union européenne).
Union Européenne	Initiative « Tout sauf les armes » (TSA) dans le cadre du SPG, depuis 2002. Couvre 99,8 % des lignes tarifaires (à l'exclusion des armes et des munitions).

Source : Portail des Nations Unies sur les PMA (<https://www.un.org/ldcportal/preferential-market-access-for-goods/>) (consulté le 10 octobre 2020).

Note : DFQF : franchise de droits et de contingents ; SPG : Système de préférences généralisées ; PMA : pays les moins avancés.

¹ Les LDBDC comprennent l'Afghanistan, l'Angola, le Bénin, le Bhoutan, le Burkina Faso, le Burundi, le Cambodge, la République centrafricaine, le Tchad, les Comores, le Congo, Djibouti, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, Haïti, Kiribati, le Lesotho, le Liberia, Madagascar, le Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Îles Salomon, Somalie, Sud-Soudan, République-Unie de Tanzanie, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Yémen et Zambie.

de la part des marchés australien et néo-zélandais grâce à l'accord Pacer Plus entré en vigueur en décembre 2020. Les PMA bénéficient également de plus de souplesse pour satisfaire aux exigences de libéralisation tarifaire de certains accords commerciaux, comme dans le cas de l'accord de Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).¹⁴ En tant qu'outil de développement durable, cet accord est très prometteur pour les PMA et les pays en développement, car il offre de nouvelles opportunités commerciales et économiques aux femmes et aux jeunes africains dans les principaux secteurs d'exportation des PMA, comme nous le verrons plus loin dans ce module.

Outre les initiatives commerciales qui s'appliquent à l'ensemble ou à la plupart des PMA, sept PMA (Bangladesh, Bénin, Guinée, Mozambique, Myanmar, Soudan et République-Unie de Tanzanie) participent au Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), qui vise à promouvoir le commerce entre ses 42 pays en développement membres. Cependant, son utilisation par les PMA est limitée en raison du faible nombre actuel de concessions.¹⁵

Des ressources supplémentaires d'aide publique au développement, l'Aide au commerce, le financement de la lutte contre le changement climatique et l'accès au financement à des taux préférentiels sont les autres avantages dont bénéficient les PMA, en plus de l'accès au marché en franchise de droits et sans contingent.¹⁶ En 2019, les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont fourni une aide officielle au développement totale de 152,8 milliards de dollars (147,4 milliards de dollars nets), soit 0,30 % du RNB combiné des pays membres du CAD (OCDE, 2020). Les flux nets d'aide bilatérale des membres du CAD vers les PMA au cours de cette année se sont élevés à 33 milliards de dollars, soit une augmentation de 2,6 % en termes réels par rapport à 2018 (OCDE, 2020). Au fil du temps, l'égalité des sexes a été davantage prise en compte dans l'aide publique au développement. Par exemple, la proportion des engagements bilatéraux des pays donateurs du CAD en faveur des PMA ciblant l'égalité des sexes, soit comme objectif principal, soit comme objectif important, est passée de 24 % en 2002 à 46 % en 2017, les infrastructures et services

sociaux représentant plus de la moitié de cette aide publique au développement (CNUCED, 2019c)¹⁷

Malgré de nombreuses années d'accès en franchise de droits aux marchés internationaux et les engagements d'aide des pays développés, la transformation structurelle et l'intégration mondiale sont assez limitées dans de nombreux PMA. Quelques-uns, comme le Bangladesh et le Cambodge, ont réussi à développer la capacité de production nécessaire pour tirer parti de l'accès aux marchés internationaux en franchise de droits et sans contingent. De même, un petit nombre de pays, principalement les PMA insulaires comme les Comores, Sao Tomé-et-Principe, le Timor-Leste et le Vanuatu, ont connu une intégration au niveau régional grâce à des investissements dans le tourisme. Cependant, la plupart des PMA n'ont pas développé leurs capacités productives et ont été durement touchés par la stagnation de la croissance du commerce mondial depuis 2008 (Gay, 2018). Selon les projections de la CNUCED, même les pays censés sortir de la catégorie des PMA pourraient ne pas connaître de transformation structurelle et de diversification économique et pourraient sortir de la catégorie principalement en raison de la remontée des prix des produits de base, comme dans le cas des PMA dépendant des combustibles et, dans une certaine mesure, des PMA insulaires (CNUCED, 2016)¹⁸ Dans les PMA africains, un passage prématuré de l'agriculture aux services (essentiellement informels) et un processus de désindustrialisation sont également courants (Gay, 2018).

Les pays en développement sans littoral (PDSL), y compris certains des PMA, sont confrontés à de nouveaux défis en termes d'intégration mondiale.¹⁹ L'absence d'accès territorial à la mer, les coûts de transit élevés, en particulier pour

le commerce maritime, les passages frontaliers supplémentaires et l'éloignement des marchés mondiaux ont un impact négatif sur leur commerce et leur performance économique globale.²⁰ Selon les estimations de la CNUCED, le montant moyen des recettes d'exportation dépensé pour payer les services de transport et d'assurance par les pays en développement sans littoral est presque deux fois plus élevé que celui des pays en développement, et trois fois plus élevé que celui des pays développés. Pour ces pays, les coûts de transport élevés constituent donc un obstacle au commerce bien plus restrictif que les droits de douane.²¹

2.3. Indicateurs socio-économiques

En 2019, les PMA africains et Haïti représentaient environ 60 % de l'activité économique totale et 67 % de la population totale des PMA, ce qui reflète le grand nombre de PMA en Afrique (tableau 4). Parmi les PMA africains et Haïti, l'Angola possède à la fois la plus grande économie et le plus haut revenu par habitant. L'Éthiopie est le pays le plus peuplé du groupe. Les PMA d'Asie ont le revenu par habitant le plus élevé des groupes de PMA, principalement parce qu'ils ont connu la plus forte augmentation du PIB - sous l'effet de la mondialisation rapide en Asie - et la plus faible augmentation de la population au cours des deux dernières décennies²² La densité de population est également la plus élevée dans les PMA d'Asie, malgré leur faible taux de croissance démographique. La forte densité de population crée un défi en termes d'utilisation des sols. Par exemple, le Burundi, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Rwanda et la Somalie en Afrique, et le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal en Asie, sont confrontés à la plus forte pression démographique sur les terres en termes de ratio terre/travail (CNUCED, 2015b).

Tableau 4

	Indicateurs du PIB et de la population											
	PIB (milliards de dollars américains constants de 2010)		PIB par habitant, PPA (dollars internationaux constants de 2017)		PIB (milliards de dollars courants des États-Unis)		PIB par habitant (en dollars courants des États-Unis)		Population ¹ (millions)		Densité de population (personnes par kilomètre carré)	
	2000	2019	2000	2019	2000	2019	2000	2019	2000	2019	2000	2019
PMA	369,8	1018,9	1 570	3 037	224,8	1099,8	328	1070	657,2	1033,1	37,0	58,2
PMA africains et Haïti	236,0	616,5	1 409	2 339	135,9	590,2	332	875	400,4	692,3	26,4	45,7
PMA d'Asie	131,2	397,7	1 704	4 451	87,3	503,7	342	1 495	254,6	337,3	99,6	132,1
PMA insulaires	2,6	4,7	2 467	2 996	1,6	5,9	699	1 698	2,3	3,5	38,5	58,9
Afrique subsaharienne	815,4	1 847,7	2 650	3 782	399,9	1 755,0	601	1 585	665,3	1 107,0	31,3	50,8
Petits États insulaires du Pacifique	5,4	8,4	5 887	7 306	3,5	10,5	1 765	4 193	2,0	2,5	30,6	38,3
Asie du Sud	1 111,5	3 571,3	2 600	6 268	630,4	3 598,0	453	1 960	1 390,9	1 835,8	291,4	380,2

Source : calculs du secrétariat de la CNUCED à partir des données provenant des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>) (consulté le 20 août 2020).

Note : les moyennes pondérées sont calculées pour chaque groupe de PMA en utilisant les populations des pays individuels comme pondération. Un dollar international permet d'acheter dans chaque pays une quantité comparable de biens et de services qu'un dollar américain permettrait d'acheter aux États-Unis ; cette notion est utilisée conjointement avec la parité de pouvoir d'achat (PPA). PMA : pays les moins avancés.

¹ La population combinée des PMA devrait augmenter de 33 % entre 2017 et 2030 et atteindre 1,9 milliard en 2050 (UNOHRLLS, 2018).

Les PMA africains et Haïti présentent le plus haut niveau d'inégalité des revenus, mesuré par un indice de Gini supérieur à 40 en moyenne,²³ même s'ils ont connu une légère baisse de l'inégalité moyenne au fil du temps (tableau 5). L'inégalité des revenus est un problème grave dans la plupart des PMA africains.²⁴ Les PMA d'Asie présentent tous des inégalités relativement faibles (c'est-à-dire un

indice de Gini inférieur à 40) et, en tant que groupe, ont connu une baisse significative des inégalités moyennes au fil du temps.²⁵ Parmi les PMA insulaires, Sao Tomé-et-Principe présente la plus forte inégalité de revenus du groupe et la troisième plus forte inégalité de tous les PMA. Les Comores et, dans une certaine mesure, Tuvalu présentent également des niveaux élevés d'inégalité des revenus.

Tableau 5

Pauvreté, inégalité et indicateurs de développement humain

	Taux de pauvreté par habitant		Indice de Gini		Valeur IDH		Valeur IIG	
	Fin des années 1990	Années 2010	Fin des années 1990	Années 2010	2000	2018	2000	2018
PMA	0,40	0,53	0,62	0,56
PMA africains et Haïti	69	48	44	41	0,35	0,48	0,65	0,58
PMA d'Asie	37	13	34	33	0,44	0,58	0,68	0,54
PMA insulaires	36	24	43	37	0,49	0,59
Afrique sub-saharienne	59	42	0,42	0,54	0,62	0,57
Asie du Sud	40	16	0,51	0,64	0,61	0,52

Source : calculs du secrétariat de la CNUCED à partir de données provenant des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>) pour les chiffres de la pauvreté et de Gini, et du PNUD (2019) pour les valeurs de l'indice de développement humain (IDH) et de l'indice d'inégalité de genre (IIG) (consulté le 20 août 2020)

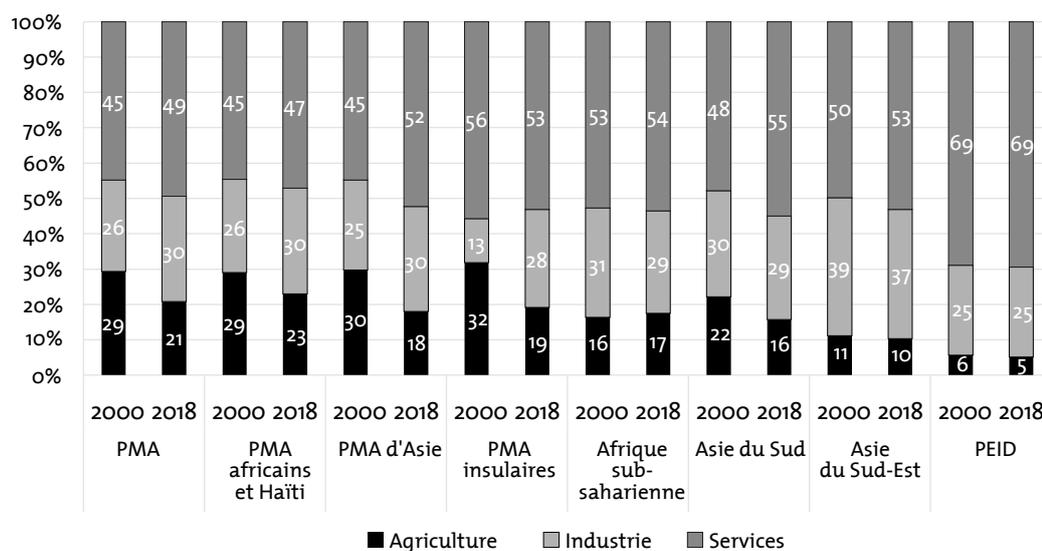
Note : le ratio de population pauvre indique la part de la population vivant avec moins de 1,90 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat 2011). Les moyennes pondérées sont calculées pour chaque groupe de PMA en utilisant les populations des pays individuellement comme pondération. PMA : pays les moins avancés ... : valeurs manquantes.

Le taux moyen de pauvreté par habitant a diminué au fil du temps dans tous les groupes de PMA, et de manière plus prononcée dans les PMA asiatiques, parallèlement à l'augmentation rapide du revenu réel par habitant au cours des deux dernières décennies. Malgré ces améliorations, la pauvreté absolue reste un problème très répandu, notamment dans les PMA africains et en Haïti, où, en moyenne, la moitié de la population vit avec un

revenu quotidien inférieur à 1,90 dollar.²⁶ Le même indice de pauvreté est nettement plus faible dans les PMA d'Asie et insulaires en raison de leur revenu par habitant relativement élevé. De même, le résultat de l'indice de développement humain (IDH) est plus élevé dans les PMA asiatiques et insulaires, mais c'est dans les PMA africains et en Haïti qu'il s'est le plus amélioré au fil du temps.^{27,28} La valeur de l'indice d'inégalité de genre (IIG)²⁹ est

Figure 4

Composition sectorielle de l'activité économique, 2000 et 2018 (parts en pourcentage)



Source : calculs du secrétariat de la CNUCED à partir des données d'UNCTADStat (<https://unctadstat.unctad.org/>) (consulté le 25 août 2020).

Note : les moyennes pondérées sont calculées pour chaque groupe de PMA en utilisant les populations des pays individuellement comme pondération. PMA : pays les moins avancés ; PEID : petits États insulaires en développement.

également plus faible (c'est-à-dire qu'il y a moins d'inégalité de genre) dans les PMA asiatiques que dans les PMA africains.³⁰ Certains PMA, dont le Burundi, l'Éthiopie et le Rwanda, ont obtenu un bien meilleur classement en ce qui concerne l'IIG que l'IDH. Par conséquent, au-delà de la capacité économique d'un pays, les améliorations en matière d'égalité des sexes sont étroitement liées à la volonté politique.

En termes de structure sectorielle de l'économie, le secteur des services représentait environ la moitié de l'activité économique dans tous les groupes de PMA en 2018 (figure 4). Le commerce de gros et de détail représente 15 à 18 % de l'activité économique dans le secteur des services, qui est le plus grand sous-secteur dans tous les groupes de PMA. L'industrie représente 28 à 30 % de l'activité économique dans tous les pays, mais l'importance relative des sous-secteurs industriels diffère considérablement selon les groupes de PMA. Par exemple, l'industrie manufacturière est le sous-secteur industriel le plus important dans les PMA asiatiques (17 %), tandis que ce sont les mines et les installations de service dans les PMA insulaires (17 %) et les PMA africains et Haïti (11 %). Le secteur agricole correspond à 23 % de l'activité économique totale dans les PMA africains et en Haïti, et à 18 - 19 % dans les PMA asiatiques et insulaires.

2.4. L'impact sur le genre de la pandémie de COVID-19 dans les pays les moins avancés

Dans les premiers mois de 2020, le monde a été frappé par une épidémie de coronavirus (COVID-19). La maladie a été déclarée pandémie, et des mesures de distanciation sociale ont été introduites dans le monde entier, entraînant des restrictions de voyage et une perturbation sans précédent de l'activité économique. La pandémie de COVID-19 a entraîné la pire crise économique et sociale depuis la Grande Dépression. Les incidences sanitaires de la pandémie dans les PMA ont été relativement moins dramatiques que ce que l'on craignait initialement. Toutefois, le ralentissement économique mondial a eu des effets économiques et sociaux négatifs disproportionnés sur les PMA en raison de leur manque de ressources financières nationales, de leur niveau d'endettement élevé, de la fragilité de leurs systèmes de santé et de leur capacité limitée à faire face aux chocs extérieurs (CNUCED, 2020a). En outre, le redressement des PMA après la récession économique mondiale actuelle devrait être plus lent et plus long qu'après les récessions précédentes (Kim, 2020).

En particulier, la dépendance de nombreux PMA à l'égard des exportations de produits de base tels que le pétrole, les minéraux, les métaux, les produits agricoles et alimentaires et d'autres produits de base les a rendus vulnérables. La perturbation du tourisme et des services de voyage a eu des répercussions négatives sur les PMA qui dépendent du tourisme comme principale source de recettes en devises, comme dans le cas des PMA insulaires (DAES, 2020a). La pandémie a également

gravement touché les PMA exportateurs de produits manufacturés tels que le Bangladesh, le Cambodge, Haïti, la Gambie, le Népal et le Lesotho, qui tirent plus de la moitié de leurs recettes d'exportation des produits manufacturés. Outre ses effets immédiats, la récession économique devrait freiner la transformation structurelle des PMA vers des secteurs manufacturiers à plus forte valeur ajoutée à plus long terme (DAES, 2020b).

La baisse de la demande de travailleurs migrants et les interdictions de voyager liées à la pandémie ont réduit les envois de fonds vers les PMA. Selon les prévisions, les envois de fonds reçus par les PMA devraient diminuer dans des proportions plus importantes que la moyenne mondiale (CNUCED, 2020a). Les pertes de revenus et la réduction des envois de fonds ont aggravé le problème de l'extrême pauvreté dans les PMA. La CNUCED (2020a) estime que le taux de pauvreté par rapport au seuil de pauvreté de 1,90 dollar par jour va augmenter de 3 points de pourcentage - de 32,2 à 35,2 % - dans l'ensemble des PMA. Cela signifie que, par rapport à la période pré-COVID-19, 32 millions de personnes supplémentaires vivront dans l'extrême pauvreté dans les PMA après la pandémie. La pauvreté étant plus marquée dans les ménages dirigés par des femmes, l'impact de la pandémie sur la pauvreté risque de creuser l'écart entre les sexes en termes de revenus et de bien-être général.

L'impact économique et social de la pandémie de COVID-19 est ressenti de manière disproportionnée par les femmes en raison de la ségrégation professionnelle et sectorielle dans l'emploi, de la division inégale du travail non rémunéré et des inégalités préexistantes entre les sexes dans la vie économique et sociale. Les données recueillies dans les pays en développement d'Asie du Sud et du Sud-Est et d'Afrique de l'Ouest montrent que la pandémie de COVID-19 risque d'avoir un effet négatif disproportionné sur les possibilités d'emploi des femmes et de creuser l'écart entre les sexes en matière d'emploi au fil du temps (Mohapatra, 2020). De même, on constate que les femmes sont plus susceptibles de perdre définitivement leur emploi et de subir une baisse plus importante de leurs revenus que les hommes en raison de la pandémie (Dang et Nguyen, 2020).

Il en va de même pour les femmes des PMA, car les femmes de ces pays sont très présentes dans les activités économiques qui ont été durement touchées par la pandémie. Ces activités comprennent l'horticulture et le commerce transfrontalier informel, particulièrement importants dans les PMA africains ; le secteur manufacturier peu qualifié (par exemple, l'habillement), essentiel pour de nombreux PMA asiatiques et quelques PMA africains ; et le secteur de l'hébergement et de la restauration ainsi que d'autres services liés au tourisme qui sont importants pour la plupart des PMA insulaires. Dans les PMA, la plupart des gens n'ont pas accès

aux systèmes de protection sociale et de soutien des revenus, ce qui exacerbe l'impact négatif des pertes d'emploi (DAES, 2020a).

En outre, les femmes doivent faire face à une augmentation de la charge des soins et du travail domestique pendant la pandémie et continuent à effectuer la majeure partie du travail non rémunéré. Cet impact négatif pourrait durer des années sans interventions proactives (Power, 2020). On a également constaté une augmentation alarmante de l'incidence de la violence sexiste au cours de la pandémie de COVID-19, comme lors des pandémies précédentes, l'insécurité économique et la consommation d'alcool apparaissant comme les principaux facteurs déterminants. Les mesures de distanciation sociale ont également dissuadé les femmes de chercher de l'aide, ce qui a aggravé la situation (Mittal et Singh, 2020). Les femmes des PMA sont plus vulnérables à la violence sexiste en raison de la faiblesse des mécanismes de soutien existants.

Outre les impacts immédiats sur le genre, la pandémie de COVID-19 a également des répercussions négatives à long terme pour les PMA s'agissant de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, notamment l'ODD5 portant sur l'égalité des sexes. L'interruption de l'enseignement due à la fermeture des écoles, par exemple, peut avoir un impact négatif sur le développement des compétences de la population à long terme, réduire l'accès des filles à l'école et creuser le fossé entre les sexes dans l'éducation. La fermeture des écoles pourrait également accroître les abus physiques et sexuels et les grossesses chez les adolescentes, comme cela s'est produit pendant la crise d'Ebola. Les urgences de santé publique comme la pandémie de COVID-19 risquent également d'exacerber des inégalités sanitaires et sociales systémiques de longue date qui entravent les progrès vers l'égalité des sexes (ONU Femmes, 2020).

3. Évaluation des différentes dimensions des inégalités de genre

L'inégalité entre les sexes a un impact négatif sur la capacité des femmes à développer leurs capacités et leur autonomie. Malgré certains progrès réalisés depuis les années 1990, l'inégalité entre les sexes continue à freiner le développement humain (PNUD, 2019). Les relations de pouvoir fondées sur le genre façonnent les institutions, les transactions et les relations économiques. Les préjugés sexistes sévissent et affectent les femmes dans leurs rôles économiques en tant que travailleuses, productrices, commerçantes, consommatrices et contribuables. Il est donc important d'introduire une dimension de genre dans toute analyse économique et de prendre en compte les activités productives et reproductives. Le module 1 du manuel pédagogique a identifié trois domaines de l'égalité des sexes importants

pour la participation des femmes à l'économie : (i) le domaine des capacités, qui concerne les possibilités de base de l'être humain (p. ex., l'éducation et la santé) ; (ii) le domaine de l'accès aux ressources et aux opportunités, qui concerne les conditions permettant aux individus de gagner leur vie de manière appropriée en ayant accès aux actifs économiques tels que la terre, la propriété et les infrastructures, aux revenus et à l'emploi, et en exerçant leur pouvoir de décision ; et (iii) de domaine de la sécurité, qui fait référence à la vulnérabilité, à la violence et aux conflits. La section qui suit présente une évaluation comparative des inégalités de genre existant dans les groupes de PMA dans ces trois domaines et analyse leurs implications pour la participation des femmes au commerce, sur la base du module 3 du manuel pédagogique. Au préalable, elle propose une vue d'ensemble des cadres juridiques et institutionnels relatifs à l'égalité des sexes qui sous-tendent les inégalités observées entre les femmes et les hommes dans la vie économique et sociale.

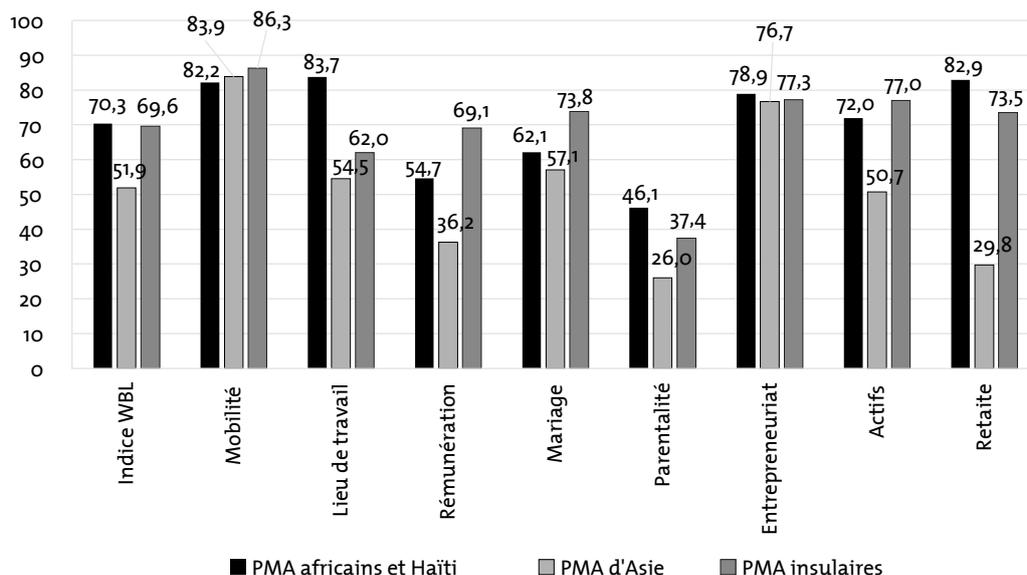
3.1. Les cadres juridiques et institutionnels de l'égalité entre les sexes

Étant donné qu'une discussion spécifique à chaque pays dépasse le cadre du présent module, la figure 5 présente des scores synthétiques de différentes dimensions de l'égalité des sexes à l'aide de l'indice Les Femmes, l'Entreprise et le Droit de la Banque mondiale (WBL par son sigle en anglais).³¹ Les PMA africains et Haïti, et les PMA insulaires ont une valeur WBL significativement plus élevée que les PMA asiatiques. En analysant chaque dimension de l'égalité des sexes dans l'indice WBL, on constate que la *mobilité* et l'*entrepreneuriat* sont les deux domaines dans lesquels les trois groupes de PMA offrent, dans une large mesure, des mécanismes de protection juridique en faveur de l'égalité des sexes. Il en va de même pour les PMA africains et Haïti en tant que groupe en ce qui concerne l'égalité des droits sur le *lieu de travail* et en matière de *retraite*. Les PMA insulaires obtiennent de meilleurs résultats que le reste des PMA en matière d'*actifs* et de *mariage*. La *parentalité* et la *rémunération*, en revanche, sont des dimensions qui requièrent une action résolue pour parvenir à une plus grande égalité entre les sexes, notamment dans les PMA d'Asie.

Il existe de grandes disparités entre les PMA en matière de protection juridique de l'égalité des sexes. La République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe, la République-Unie de Tanzanie, le Togo, le Liberia, le Timor-Leste et la Zambie (par ordre décroissant) obtiennent les meilleurs résultats en termes de cadres juridiques et institutionnels servant à promouvoir l'égalité des sexes (avec des scores d'indice WBL compris entre 81 et 88). En revanche, le Bangladesh, la Somalie, la Mauritanie, la Guinée-Bissau, l'Afghanistan, le Soudan et le Yémen (par ordre décroissant) obtiennent des résultats médiocres (avec des indices WBL compris entre 27 et 49).

Figure 5

Scores concernant les différentes dimensions de l'égalité des sexes (indice)



Source : Banque mondiale, base de données du rapport 2020 Les Femmes, l'Entreprise et le Droit (<https://wbl.banquemondiale.org/fr/wbl>) (consulté le 1er octobre 2020).

Note : Un score de 100 indique une égalité totale entre les sexes dans chaque dimension de la mesure. Les moyennes pondérées sont calculées pour chaque groupe de PMA en utilisant les populations des pays individuels comme pondération. PMA : pays les moins avancés.

3.2. Le domaine des capacités : l'éducation

L'écart entre les sexes en matière d'éducation a des conséquences directes sur la réussite de la participation des femmes au commerce. Dans le domaine de l'agriculture, par exemple, l'écart entre les sexes en matière d'éducation impacte la capacité des agricultrices et des entrepreneuses rurales à demander des crédits, à utiliser les informations sur le marché, à avoir accès aux technologies et à les utiliser, ou à se conformer aux exigences du marché telles que les normes et les réglementations, comme l'explique le module 2 du manuel. Dans l'industrie manufacturière, les femmes peuvent manquer de compétences techniques spécifiques à un emploi

en raison de l'inégalité des sexes dans l'accès aux programmes de formation professionnelle ou technique. Dans les services, dans la plupart des pays, le faible niveau d'éducation des femmes joue un rôle majeur dans leur cantonnement dans une frange de services peu qualifiés, à des fonctions très informelles et précaires.

Dans l'ensemble des PMA, 57 % des femmes sont alphabétisées, contre 71 % des hommes en moyenne (tableau 6). Les PMA asiatiques et insulaires présentent des taux d'alphabétisation des adultes nettement plus élevés pour les hommes et les femmes et un indice de parité entre les sexes en

Tableau 6

Indicateurs de genre sélectionnés, 2018

	Taux d'alphabétisation des adultes (%)		Nombre moyen d'années de scolarité		Années de scolarité prévues		Part de la population bénéficiant au moins d'un niveau d'éducation secondaire (%)		Taux de participation au marché du travail (%)		Revenu national brut par habitant (dollars américains PPA 2011)	
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
PMA	56,8	70,8	3,9	5,7	9,3	10,2	25,3	34,9	57,3	78,8	1807	3462
PMA africains et Haïti	52,9	68,6	3,5	5,4	8,8	9,8	18,2	30,3	65,4	77,9	1532	2555
PMA d'Asie	65,5	75,7	4,4	6,1	10,7	11,0	33,6	40,7	43,4	80,4	2318	5230
PMA insulaires	66,0	75,5	3,9	5,7	11,3	11,9	40,2	61,6	3191	5584
Afrique subsaharienne	58,8	72,5	4,8	6,6	9,3	10,4	28,8	39,8	63,5	72,9	2752	4133
Asie du Sud	63,7	80,3	5,0	8,0	12,0	11,6	39,9	60,8	25,9	78,8	2639	10693
PEID	8,5	9,0	13,1	12,6	59,0	61,5	51,0	70,2	12022	19066

Source : PNUD (2019) pour tous les indicateurs, sauf le taux d'alphabétisation des adultes, qui provient des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>) (consulté le 10 septembre 2020).

Note : les moyennes pondérées sont calculées pour chaque groupe de PMA en utilisant les populations des pays individuels comme pondération. L'alphabétisation des adultes est basée sur la dernière année disponible pour chaque pays. PMA : pays les moins avancés ; PPA : parité de pouvoir d'achat ; PEID : petits États insulaires en développement. ... : valeurs manquantes

matière d’alphabétisation (c’est-à-dire le rapport entre le taux d’alphabétisation des adultes féminins et masculins) plus élevé que les PMA africains et Haïti.³² C’est dans les PMA d’Asie que le nombre moyen d’années de scolarisation des femmes est le plus élevé et l’écart entre les sexes en matière de durée de scolarisation le plus faible. À l’avenir, l’écart entre les sexes en matière de scolarisation devrait se réduire, comme le montrent les durées de scolarisation prévues, grâce aux progrès de la fréquentation scolaire. 34 % des femmes des PMA d’Asie ont en moyenne au moins un niveau d’éducation secondaire, contre seulement 18 % dans les PMA d’Afrique et en Haïti.³³ L’accès aux niveaux supérieurs d’éducation reste un problème dans les PMA, en particulier pour les femmes.

3.3. Le domaine de l’accès aux ressources et aux opportunités

Comme nous l’avons vu dans le module 1 du manuel pédagogique, le revenu et l’emploi font partie des indicateurs clés pour évaluer l’inégalité des sexes dans l’accès aux ressources et aux opportunités économiques. La libéralisation du commerce (entre autres facteurs) entraîne des changements sectoriels dans la production et impacte les résultats du marché du travail. Cela a des conséquences directes sur les possibilités d’emploi et de revenus des femmes, ainsi que l’explique en détail le module 2. En général, les PMA ont des taux de participation au marché du travail plus élevés que les autres pays en développement. Cela traduit notamment le fait que les pauvres n’ont pas d’autre choix que de chercher du travail en l’absence de mesures de sécurité sociale adéquates (CNUCED, 2013b). Le taux d’activité des femmes est nettement inférieur

à celui des hommes et l’écart entre les sexes est plus important dans les PMA d’Asie et les PMA insulaires que dans les PMA d’Afrique et en Haïti. Dans les PMA d’Asie et dans certains PMA insulaires, la participation des femmes au marché du travail peut être davantage limitée par les institutions sociales et les normes culturelles. Il est également plus fréquent que les femmes des PMA africains travaillent dans les exploitations familiales en tant que travailleurs familiaux non rémunérés et dans le secteur informel (CNUCED, 2013b). L’écart de revenu brut entre les sexes (c’est-à-dire le rapport entre le RNB par habitant des femmes et celui des hommes) est également plus élevé dans les PMA asiatiques (0,44) que dans les PMA africains et Haïti (0,60) et les PMA insulaires (0,57).³⁴

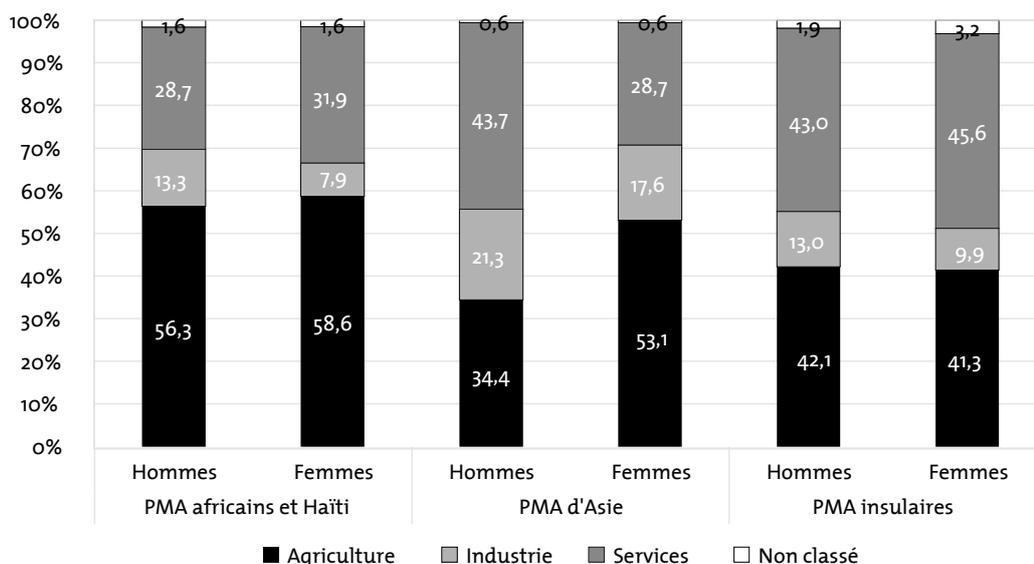
3.3.1. La structure de l’emploi

Répartition sectorielle de l’emploi ³⁵

L’agriculture représente plus de la moitié de l’emploi total pour les hommes et les femmes dans les PMA africains et en Haïti, et pour les femmes seulement dans les PMA asiatiques ; elle constitue plus de 40 % de l’emploi total des femmes et des hommes dans les PMA insulaires (figure 6).³⁶ La prédominance de l’agriculture dans la structure de l’emploi des PMA est différente de la situation observée dans de nombreux pays en développement (p. ex. en Amérique latine), où les services dominent. Les services représentent plus de 40 % des emplois pour les hommes dans les PMA asiatiques, et pour les hommes et les femmes dans les PMA insulaires.³⁷ L’emploi industriel est relativement plus important dans les PMA d’Asie que dans les autres groupes de PMA.

Figure 6

Composition sectorielle de l’emploi par sexe (parts en pourcentage)



Source : calculs de la CNUCED à partir des données d’ILOstat (<https://ilostat ilo.org>) (consulté le 14 septembre 2020). Les données proviennent d’enquêtes auprès des ménages et sont basées sur la dernière année disponible pour les pays dont les données sont disponibles. Note : les moyennes pondérées sont calculées pour chaque groupe de PMA en utilisant les populations des pays individuels comme pondération. PMA : pays les moins avancés.

L'intensité de l'emploi féminin (c'est-à-dire la part des femmes dans l'emploi total dans chaque grand secteur) est élevée dans le secteur agricole pour tous les groupes de PMA. Plus précisément, les femmes représentent entre 41 et 45 % de l'emploi total dans l'agriculture (figure 7). Malgré le déclin global de la participation des femmes dans l'agriculture, ce niveau reste relativement élevé dans les PMA, principalement en raison de la migration des hommes vers des activités non agricoles. Les femmes se voient ainsi confier davantage de responsabilités dans l'exploitation familiale ou dans la production de cultures de rente et d'activités de transformation alimentaire afin d'accroître les revenus familiaux (ONUAA, 2006).

Plusieurs facteurs ont freiné le développement de l'agriculture dans les PMA. Premièrement, la tendance à la stagnation des prix mondiaux des cultures vivrières à de faibles niveaux pendant plusieurs décennies avant la flambée des prix des produits de base au début des années 2000 a entraîné une détérioration progressive des termes de l'échange pour l'agriculture. Deuxièmement, la libéralisation rapide des échanges dans de nombreux PMA a exposé les agriculteurs à une concurrence internationale directe, notamment de la part des pays développés qui subventionnent massivement leur secteur agricole. Troisièmement, l'aide publique au développement a été transférée des projets de développement agricole vers les secteurs sociaux et les investissements dans les ressources humaines et la gouvernance (OIT, 2011). L'insuffisance de l'investissement dans les activités de recherche et de développement dans le domaine agricole et de renforcement des capacités productives, ainsi que le désinvestissement des

gouvernements dans les services de vulgarisation, sont d'autres facteurs qui ont pesé sur le développement du secteur agricole dans les PMA.

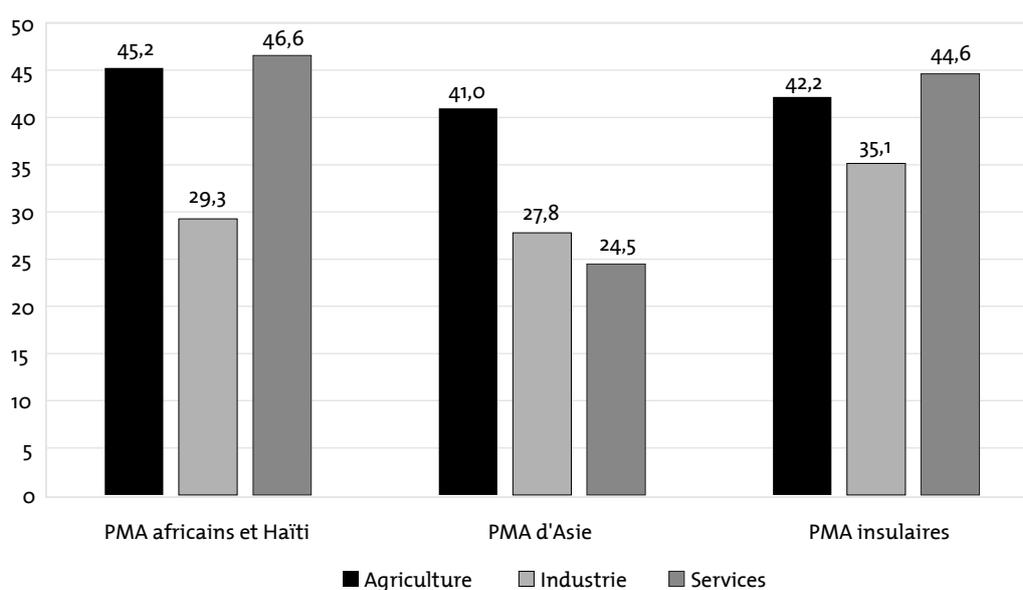
Cette croissance stagnante de la production agricole a favorisé l'expansion de l'urbanisation et du secteur informel des services comme source d'emploi de dernier recours. Dans ce contexte, la quasi-diversification de l'économie résulte de stratégies de survie plutôt que de l'exploitation d'opportunités économiques et conduit à l'expansion de l'économie urbaine informelle dans de nombreuses villes des PMA (OIT, 2011).

Les services sont également un secteur à forte représentation féminine dans les PMA africains et Haïti et dans les PMA insulaires. Par opposition, les services sont un secteur à forte intensité masculine dans les PMA d'Asie. Dans le secteur des services, les femmes occupent également une part plus importante de l'emploi dans le commerce de gros et de détail et dans les services liés au tourisme dans les PMA africains et en Haïti,³⁸ alors que les hommes occupent relativement plus de postes dans les secteurs de services plus qualifiés (transport, stockage et communication, finance) que les femmes dans tous les groupes de PMA (tableau 7). Le secteur industriel présente une forte intensité de main-d'œuvre masculine dans les trois groupes de PMA. Dans le secteur industriel, l'industrie manufacturière emploie plus de femmes que d'hommes dans les PMA d'Asie et insulaires.

Les possibilités d'emploi dans les secteurs manufacturiers à forte intensité de main-d'œuvre, comme dans les PMA asiatiques, libèrent les femmes des activités agricoles de subsistance, des activités

Figure 7

Part des femmes dans l'emploi total dans les grands secteurs de l'économie (en pourcentage)



Source : calculs de la CNUCED à partir des données d'ILOstat (<https://ilostat.ilo.org>) (consulté le 14 septembre 2020). Les données proviennent d'enquêtes auprès des ménages et sont basées sur la dernière année disponible pour les pays dont les données sont disponibles.

Note : les moyennes pondérées sont calculées pour chaque groupe de PMA en utilisant les populations des pays individuels comme pondération.

Tableau 7

Composition de l'emploi par sous-secteur et par sexe (en pourcentage)

	Hommes			Femmes		
	PMA africains et Haïti	PMA d'Asie	PMA insulaires	PMA africains et Haïti	PMA d'Asie	PMA insulaires
Agriculture	56,3	34,4	42,1	58,4	53,1	41,3
Activités extractives	2,4	0,4	0,9	0,6	0,1	0,2
Industrie manufacturière	5,7	10,8	6,1	6,6	15,9	8,9
Distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,3	0,4	0,5	0,2	0,1	0,0
Construction	4,8	9,7	5,5	0,4	1,4	0,4
Commerce de gros et de détail, et réparation	10,3	16,8	8,9	15,2	9,6	9,8
Hôtellerie et restauration	0,8	2,2	0,6	2,8	1,7	1,0
Transport, entreposage et communications	4,6	10,3	10,1	0,4	0,8	8,7
Intermédiation financière, immobilier et activités commerciales	2,2	2,4	9,3	1,2	1,2	4,3
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2,5	3,8	3,9	0,9	1,3	3,6
Éducation	3,4	2,8	3,7	3,1	5,5	3,9
Santé et action sociale	1,1	1,9	0,8	1,4	2,1	1,5
Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels	2,7	2,6	3,2	2,4	3,7	6,8
Activités des ménages privés, des organisations extra-territoriales et des services non classés ailleurs	2,8	1,5	4,2	6,3	3,4	8,9

Source : calculs de la CNUCED à partir des données d'ILoStat (<https://ilostat.ilo.org>) (consulté le 14 septembre 2020). Les données proviennent d'enquêtes auprès des ménages et sont basées sur la dernière année disponible pour les pays dont les données sont disponibles.

Note : les moyennes pondérées sont calculées pour chaque groupe de PMA en utilisant les populations des pays individuels comme pondération. PMA : pays les moins avancés.

informelles à faible productivité ou de l'inactivité sur le marché du travail. L'expansion du secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre est également considérée comme la porte d'entrée de l'industrialisation dans les PMA. Cependant, la survie de l'industrie manufacturière dans le contexte d'une concurrence internationale intense dans ces secteurs est un grand défi pour les PMA et les a conduits à recourir à différentes stratégies. Le Bangladesh, par exemple, est compétitif en raison du faible coût de sa main-d'œuvre, tandis que le Cambodge se présente comme un lieu de production socialement responsable (CNUCED, 2013b).

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, qui constitue une part importante des services liés au tourisme, représente une part relativement faible de l'emploi des femmes dans les PMA en général. Cette part atteint sa valeur la plus élevée au Togo et en Gambie (12 % chacun), suivis du Bénin et du Niger (environ 8 % chacun), du Burkina Faso, du Népal, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Ouganda et du Cambodge (environ 6 % chacun).

Répartition de l'emploi en fonction du statut professionnel

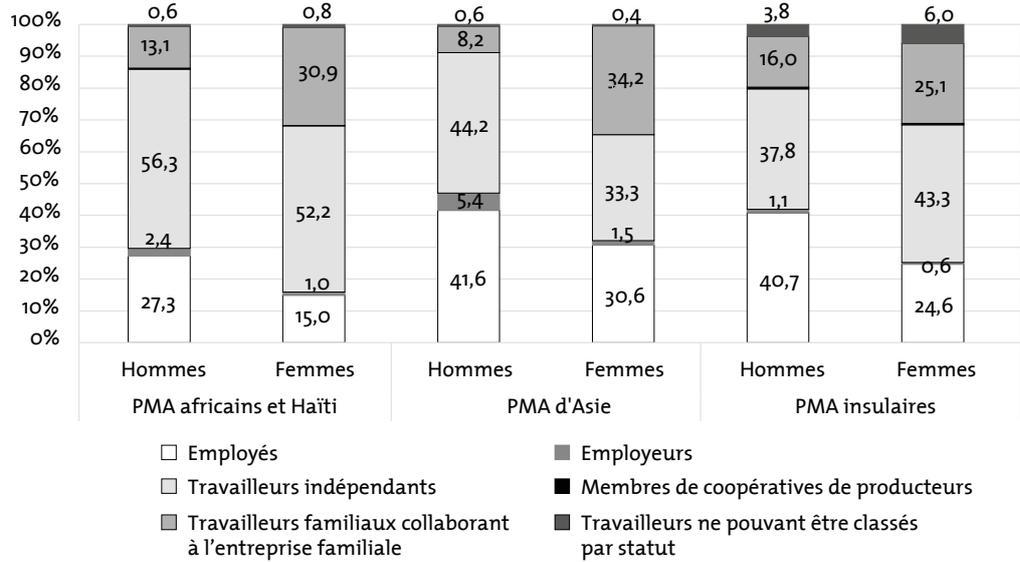
Dans les PMA, le travail pour compte propre et le travail familial contributif - les deux formes d'emploi les plus vulnérables - dominent la structure de l'emploi et sont beaucoup plus répandus chez les femmes que chez les hommes (figure 8) : 83 % des femmes actives dans les PMA africains et en Haïti, et 68 % dans les PMA

asiatiques et les PMA insulaires occupent des emplois précaires.³⁹ Une proportion relativement plus faible de femmes employées sont salariées, ce qui est considéré comme une forme d'emploi plus stable et plus sûre. Plus précisément, 31 % des femmes employées dans les PMA d'Asie, 25 % dans les PMA insulaires et seulement 15 % dans les PMA d'Afrique et en Haïti sont salariées.⁴⁰ La proportion d'hommes salariés est nettement plus élevée et l'écart entre les sexes est particulièrement important dans les PMA africains et Haïti et dans les PMA insulaires. En termes de travail décent, la dépendance excessive des PMA africains à l'égard des exportations dans les secteurs extractifs entraîne des résultats plus faibles en matière d'emploi et de travail décent que dans les PMA asiatiques, qui dépendent davantage du secteur manufacturier pour leurs exportations (OIT, 2014).

Les femmes exerçant une activité indépendante sont considérées comme des entrepreneuses. Si l'entrepreneuriat peut être un moyen de sortir de la pauvreté, il peut aussi être un phénomène situationnel découlant d'une nécessité pour les femmes des PMA. Des études de cas réalisées en Gambie, au Népal, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie montrent que les femmes entrepreneurs sont confrontées à un certain nombre de contraintes liées au genre, notamment l'accès au financement, la charge de travail non rémunéré et l'accès limité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), à l'éducation et à la formation, ainsi qu'aux mécanismes de soutien aux entreprises (CNUCED, 2018b).

Figure 8

Composition de l'emploi par statut professionnel et par sexe (parts en pourcentage)



Source : calculs de la CNUCED à partir des données d'ILOstat (<https://ilostat.ilo.org>) (consulté le 14 septembre 2020). Les données proviennent d'enquêtes auprès des ménages et sont basées sur la dernière année disponible pour les pays dont les données sont disponibles.

Note : les moyennes pondérées sont calculées pour chaque groupe de PMA en utilisant les populations des pays individuels comme pondération. PMA : pays les moins avancés.

L'économie numérique et le commerce électronique ont un potentiel considérable pour faciliter l'accès au marché pour les femmes entrepreneurs. À cet égard, un ensemble de mesures sur le commerce électronique sera inclus dans la phase III des négociations de la ZLECAF, ce qui est important pour les PMA africains. La Commission de l'Union africaine a également élaboré la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030 en mettant l'accent sur la stimulation de la croissance des infrastructures

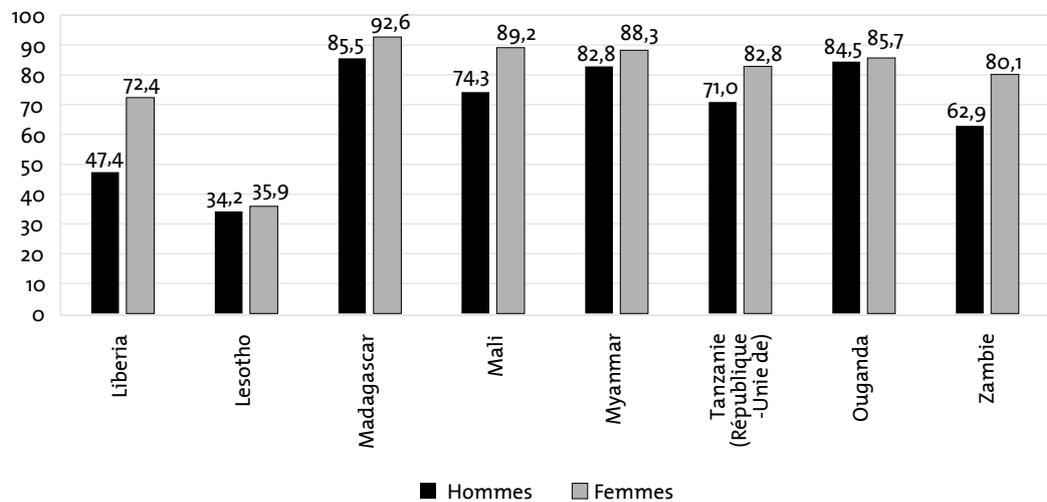
à large bande comme fondement de l'économie numérique pour réaliser un marché numérique unique d'ici 2030. Toutefois, l'extension de la pénétration des solutions mobiles chez les femmes demeure problématique.⁴¹

Emploi informel

L'emploi informel domine largement l'emploi, tant pour les hommes que pour les femmes, et plus encore pour les femmes, dans la plupart des PMA pour lesquels des données sont disponibles.

Figure 9

Taux d'emploi informel par sexe dans le secteur non-agricole (parts en pourcentage)



Source : calculs de la CNUCED à partir des données d'ILOstat (<https://ilostat.ilo.org>) (consulté le 16 septembre 2020). Les données proviennent d'enquêtes auprès des ménages et sont basées sur la dernière année disponible pour les pays dont les données sont disponibles.

Par exemple, plus de 80 % des femmes du secteur non agricole travaillent de manière informelle à Madagascar, au Mali, au Myanmar, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie (figure 9). Une exception est constituée par le Lesotho, où l'emploi formel est plus fréquent que l'emploi informel en dehors de l'agriculture grâce au rôle important du secteur manufacturier dans l'emploi (CNUCED, 2013b).

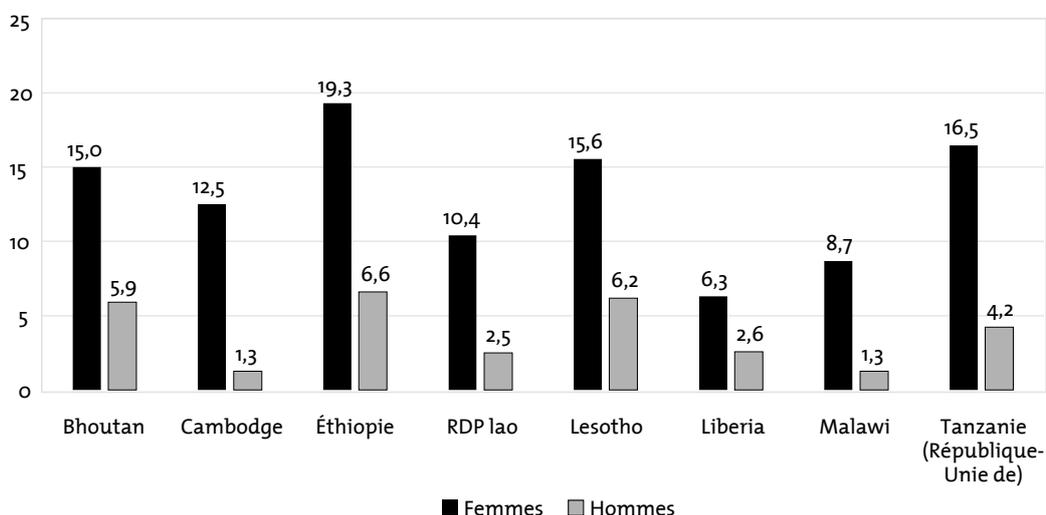
3.3.2. Emploi du temps

Le partage inégal du travail domestique et des soins non rémunérés entre les hommes et les femmes entrave la bonne participation des femmes à l'économie et influe sur les inégalités entre les sexes sur le marché du travail. C'est le cas des PMA pour lesquels des données étaient

disponibles. La différence entre le temps que les femmes consacrent au travail domestique et aux soins non rémunérés et le temps que les hommes y consacrent va de 2,5 fois plus pour les femmes que pour les hommes au Bhoutan, au Lesotho et au Liberia à 7,9 fois plus pour les femmes que pour les hommes au Malawi et 10 fois plus au Cambodge (figure 10). La valeur économique du travail domestique non rémunéré n'est pas enregistrée dans les comptes nationaux, mais elle a une valeur significative pour l'activité économique globale dans tous les pays, comme l'indique le module 1 du manuel pédagogique. En outre, il est démontré que la réduction de la charge de travail non rémunéré des femmes, en plus de l'augmentation de l'accès à l'éducation, a un impact positif sur l'emploi des femmes en termes absolus et par rapport aux hommes dans les PMA (Wamboye et al., 2015).

Figure 10

Proportion du temps consacré au travail domestique et aux soins non rémunérés, par sexe (en pourcentage des 24 heures)



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (<https://databank.banquemoniale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>) (consulté le 17 septembre 2020).

Note : les données concernent 2003 au Lesotho, 2004 au Cambodge, 2005 au Malawi, 2010 au Liberia, 2013 en Éthiopie et en République démocratique populaire lao, et 2015 au Bhoutan.

3.3.3. Accès au financement

L'accès au financement est essentiel pour que les agricultrices et les femmes chefs d'entreprise puissent démarrer ou développer leur activité, car elles possèdent souvent moins de ressources et d'actifs que les hommes. Les entreprises appartenant à des femmes dans les PMA considèrent l'accès au financement comme l'obstacle le plus sérieux auquel elles sont confrontées. Les femmes entrepreneurs ne sont pas non plus en mesure de tirer pleinement parti de leurs droits et des mécanismes de soutien aux entreprises (par exemple, les programmes de formation, les programmes fournissant des crédits à des conditions favorables), ce qui constitue des contraintes supplémentaires (CNUCED, 2018b).

Il existe un écart entre les hommes et les femmes, tant en ce qui concerne la possession d'un compte que l'emprunt, dans les PMA d'Afrique et en Haïti, ainsi que dans les PMA d'Asie. Seuls 28 % des femmes en moyenne dans les deux groupes détiennent un compte auprès d'un établissement financier ou d'un fournisseur de services de paiement mobile, contre 38 % des hommes dans les PMA africains et Haïti et 45 % dans les PMA asiatiques (tableau 8). Parmi les PMA, l'Ouganda, le Lesotho, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie, le Népal et la Zambie (dans l'ordre décroissant) ont la plus forte proportion de femmes (entre 40 et 52 %) détenant un compte.

Tableau 8

Sélection d'indicateurs concernant l'accès au financement (pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus)

	Détenition d'un compte auprès d'une institution financière ou d'un fournisseur de services d'argent mobile		Emprunté auprès d'une institution financière		Emprunté à la famille ou à des amis		Emprunté pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
PMA africains et Haïti	28,1	38,4	5,5	7,3	28,2	33,3	4,6	5,9
PMA d'Asie	27,8	44,9	10,1	10,8	27,0	29,4	7,2	9,8
Afrique subsaharienne	36,9	48,4	6,0	7,9	29,2	32,9	5,3	4,2
Asie du Sud	64,1	74,8	5,2	7,9	28,5	34,0	6,4	3,7

Source : calculs de la CNUCED à partir de données provenant des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>) et de la base de données Global Findex (<https://globalfindex.worldbank.org>) (consulté le 17 septembre 2020).

Note : les moyennes pondérées sont calculées pour chaque groupe de PMA en utilisant les populations des pays individuels comme pondération.

Une faible proportion de la population emprunte auprès d'une institution financière en moyenne dans tous les PMA (tableau 8). Par pays, le Cambodge (30 %), le Myanmar (19 %), le Népal (14 %), l'Ouganda (13 %) et Haïti (12 %) sont les PMA où les femmes empruntent le plus auprès d'une institution financière. Entre 11 et 16 % des femmes ont emprunté pour créer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise au Cambodge, en Ouganda, au Népal, en Somalie et en Haïti (par ordre décroissant). Par conséquent, les emprunts à des fins d'investissement sont assez faibles chez les femmes entrepreneurs des PMA.

Les faibles niveaux d'accès au crédit par l'intermédiaire des banques sont le résultat à la fois de systèmes financiers sous-développés et d'une forte aversion au risque des banques envers les petites et moyennes entreprises (PME) et les microentreprises dans les PMA. Le microcrédit constitue une source de crédit alternative aux banques et est considéré comme un instrument de lutte contre la pauvreté. Toutefois, lorsqu'ils sont disponibles, ces crédits se caractérisent par des taux d'intérêt très élevés et des échéances très courtes, ce qui les rend moins intéressants compte tenu de l'incertitude et du risque élevé des investissements, en particulier dans les zones rurales. Il existe également des contraintes du côté des institutions de microcrédit, comme le coût élevé pour atteindre les clients dans des populations très dispersées et les problèmes de mise en œuvre des remboursements.⁴² Les données recueillies en Afrique subsaharienne montrent que ces facteurs augmentent le surendettement de certains des bénéficiaires, ce qui suscite des inquiétudes quant à l'efficacité du microcrédit pour la réduction de la pauvreté (CNUCED, 2015b).

3.3.4. Pouvoir de décision

L'exercice du pouvoir de décision en politique, dans l'élaboration des stratégies, dans les affaires et au sein des ménages est important pour une participation réussie des femmes au commerce, et ce à plusieurs titres. La participation à la politique

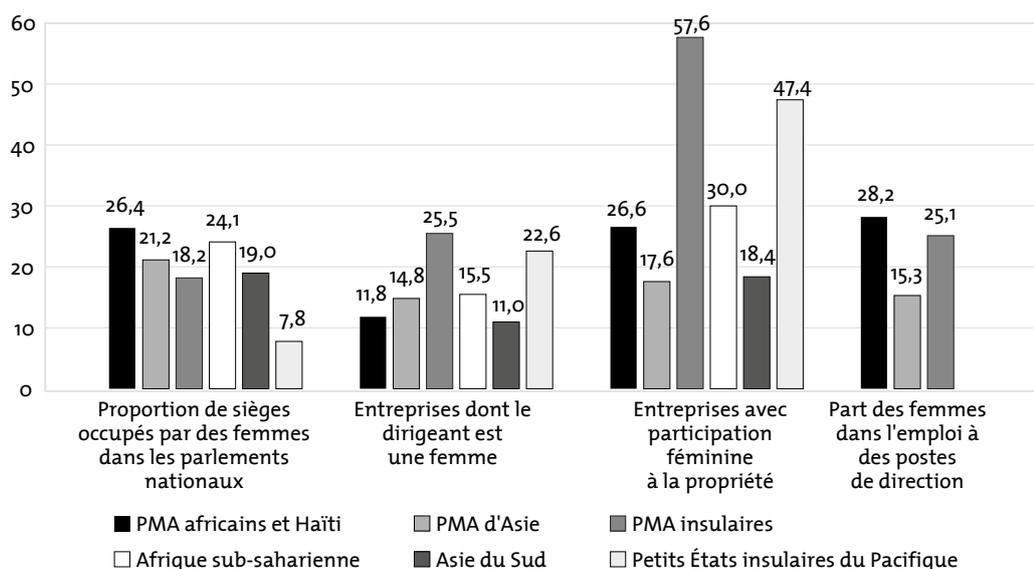
et aux organes de décision permet aux femmes d'être impliquées dans la conception et la mise en œuvre des politiques, programmes et instruments liés aux questions commerciales. Le fait d'occuper des postes de direction dans les entreprises permet aux femmes de mieux représenter la voix des employées dans les décisions de l'entreprise. Détenir le pouvoir de décision au sein du foyer accroît le contrôle des femmes sur les ressources du ménage et favorise leur participation à un travail rémunéré en dehors du foyer.

La part des sièges occupés par des femmes au parlement national est en moyenne la plus élevée dans les PMA africains et en Haïti et la plus faible dans les PMA insulaires (figure 11). Parmi les PMA africains et Haïti, le Rwanda fait figure d'exception avec 61 % de sièges occupés par des femmes, soit le taux le plus élevé au monde.⁴³ Parmi les PMA insulaires, le Timor-Leste fait exception avec 39 % de sièges occupés par des femmes.⁴⁴ Le Népal (33 %), l'Afghanistan et la République démocratique populaire lao (28 % chacun) ont la plus forte représentation politique des femmes parmi les PMA d'Asie.

Les PMA insulaires obtiennent des résultats relativement meilleurs que les autres groupes de PMA en ce qui concerne la participation des femmes aux fonctions entrepreneuriales et managériales dans le secteur privé (figure 11). Ces chiffres contrastent avec ceux de la participation des femmes dans les parlements nationaux de ces pays. L'image moyenne occulte le fait que les PMA ayant la plus forte proportion d'entreprises dont le dirigeant est une femme font tous partie du groupe des PMA asiatiques.^{45,46} La représentation des femmes en termes d'occupation de postes de direction présente également de grandes disparités entre les PMA.⁴⁷ Dans l'ensemble, les femmes des PMA sont relativement mieux représentées s'agissant de la propriété des entreprises et occupent également une part importante des fonctions managériales, mais elles sont moins présentes aux postes de haute direction des entreprises.

Figure 11

Indicateurs de prise de décision (en pourcentage)



Sources : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>) ; et ILOStat (<https://ilostat.ilo.org>) (consulté le 12 septembre 2020).

Note : les moyennes pondérées sont calculées pour chaque groupe de PMA en utilisant les populations des pays individuels comme pondération. Les niveaux de taille des entreprises comprennent 5-19 (petites entreprises), 20-99 (moyennes entreprises) et plus de 100 employés (grandes entreprises).

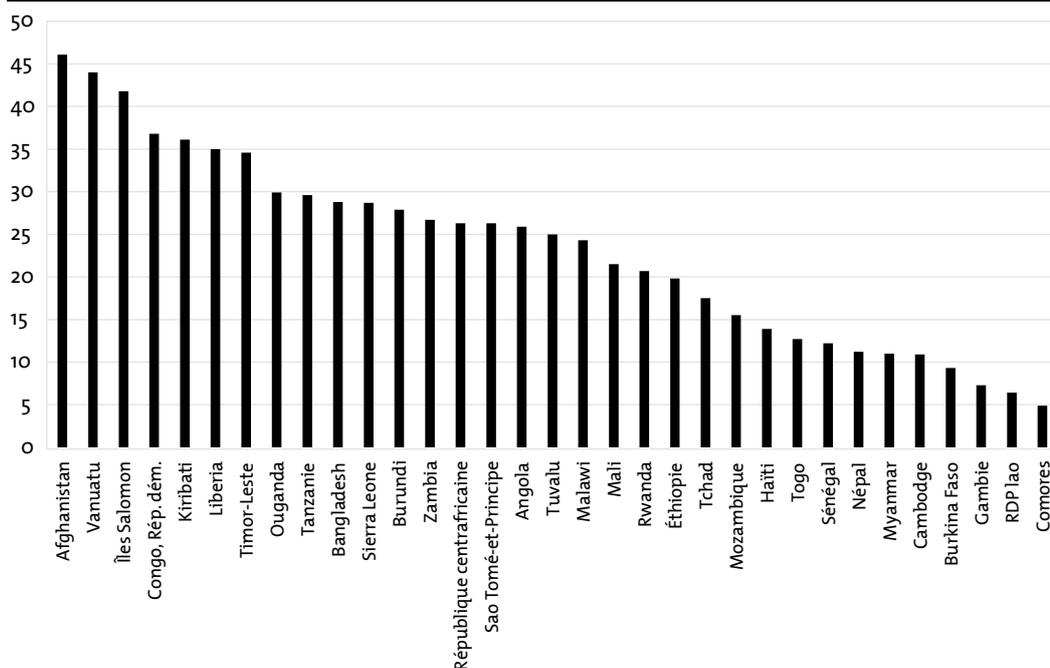
3.4. Le domaine de la sécurité

La violence sexiste et domestique empêche les femmes d'être économiquement actives, de conserver leur propre revenu, de recevoir une part du

revenu de leur conjoint, de faire valoir leurs droits à voyager, à accéder à l'éducation et à la formation, et de s'engager dans leur propre travail. La violence sexiste est très répandue dans plusieurs PMA (figure 12).

Figure 12

Proportion de femmes ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 derniers mois (en pourcentage)



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (<https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>) (consulté le 12 septembre 2020).

Note : cet indicateur montre le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déjà fait l'objet de violences physiques, sexuelles ou les deux de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois.

4. Analyse de la politique commerciale et des flux commerciaux dans les pays les moins avancés dans la perspective du genre

Cette section commence par une vue d'ensemble de la structure du commerce et des modèles de spécialisation des exportations dans les PMA, puis examine les implications de la libéralisation du commerce et des flux commerciaux pour les hommes et les femmes dans ces pays en présentant une analyse des études de cas nationales dans chaque grand secteur d'exportation, à savoir les produits agricoles, les combustibles et les minéraux, les produits manufacturés et les services. Elle se penche ensuite sur les cas des commerçantes transfrontalières informelles et des travailleurs migrants.

4.1. Structure du commerce

Depuis 2010, les exportations de biens ont augmenté à un rythme élevé dans les PMA asiatiques, tandis que la volatilité accrue des prix des produits de base à la suite de la crise financière mondiale de 2008-2009 a frappé les PMA africains et Haïti. Les exportations de services ont également connu une expansion significative depuis 2010 dans l'ensemble des PMA. Cependant, la plupart des PMA ont vu leurs déficits commerciaux se creuser dans le commerce des marchandises et des services en raison de l'expansion rapide des importations de marchandises au cours de la même période.⁴⁸ Cette évolution s'explique principalement par la croissance de la consommation, l'augmentation des investissements qui nécessitent des biens d'équipement importés, et par la demande de biens intermédiaires importés dans les activités économiques liées aux CVM (CNUCED, 2019c).

Selon les données de 2016-2018, les exportations de marchandises sont dominées par les produits de base (65 %) dans les PMA africains et Haïti, par les produits manufacturés à faible technologie (67 %) dans les PMA asiatiques, et par les

produits manufacturés basés sur les ressources naturelles (74 %) dans les PMA insulaires (figure A.1.1 de l'annexe 1). Les produits manufacturés basés sur les ressources naturelles et les produits manufacturés à technologie moyenne correspondent à plus de la moitié des importations de marchandises, suivis de près par les produits manufacturés à faible technologie dans tous les groupes de PMA (figure A.1.2 de l'annexe 1). En termes de partenaires commerciaux, les marchés d'exportation des autres pays en développement dominent les exportations de marchandises des PMA africains et d'Haïti (59 %) et des PMA insulaires (77 %). La Chine est un marché d'exportation important, surtout pour les PMA insulaires (52 %) et, dans une moindre mesure, pour les PMA africains et Haïti (24 %) et les PMA asiatiques (13 %). Les économies développées d'Europe sont une destination d'exportation importante pour tous les PMA, et les économies développées des Amériques sont un marché d'exportation important, en particulier pour les PMA d'Asie et les PMA d'Afrique et Haïti (figure A.1.3 de l'annexe 1).⁴⁹

Les schémas de spécialisation des exportations varient considérablement d'un PMA à l'autre (tableau 9), mais l'expansion des flux commerciaux n'a pas entraîné un rééquilibrage des schémas de spécialisation des PMA, qui reposent essentiellement sur les exportations de produits de base et les importations de produits manufacturés et de biens d'équipement.

Parmi les PMA, 39 sont classés comme dépendant des produits de base pour leurs exportations (tableau 2). La dépendance à l'égard des produits de base rend les PMA vulnérables aux fluctuations exogènes et leur fait perdre des occasions de créer de la valeur ajoutée au niveau national et de générer des emplois. La contribution des CVM aux retombées de la productivité, à l'apprentissage et à la revalorisation est également limitée car la participation des PMA intervient aux extrémités inférieures des CVM (CNUCED, 2019c).

Tableau 9

Modèles de spécialisation des exportations des pays les moins avancés		
Spécialisation dans l'exportation	Nombre de pays	Pays
Alimentation et agriculture	6	Bénin, Guinée-Bissau, Kiribati, Malawi, Îles Salomon, Somalie
Carburants	2	Angola, Tchad
Produits manufacturés	5	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Haïti, Lesotho,
Minéraux, minerais et métaux, y compris les pierres précieuses	6	Burkina Faso, République démocratique du Congo, Guinée, Mali, Sierra Leone, Zambie
Services	13	Afghanistan, République centrafricaine, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Népal, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Timor-Leste, Tuvalu, Vanuatu
Mixte	14	Burundi, République démocratique populaire lao, Liberia, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Niger, Sénégal, Soudan, Togo, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Yémen

Source : d'après le tableau 21 des Tableaux statistiques de la CNUCED sur les pays les moins avancés - 2018 (https://unctad.org/system/files/official-document/ldcr2018stats_en.pdf) (consulté le 15 septembre 2020).

Note : les pays les moins avancés sont classés en six catégories de spécialisation des exportations, selon le type d'exportations qui représentait au moins 45 % des exportations totales de biens et de services en 2015-2017. La Somalie appartient à plus d'un groupe car elle a des parts d'exportation supérieures à 45 % pour deux catégories.

4.2. Implications de la libéralisation du commerce sur le plan du genre dans les principaux secteurs d'exportation des pays les moins avancés

Le module 2 du manuel pédagogique explique en détail les conséquences de la libéralisation du commerce sur la participation économique des femmes en tant que travailleuses, productrices, commerçantes et consommatrices, à travers les changements dans les prix relatifs et les changements qui en résultent dans la composition sectorielle de l'activité économique. Cette sous-section présente un examen des études de cas nationales sur les conséquences de la libéralisation du commerce pour les femmes dans quatre grands secteurs d'exportation des PMA (agriculture, combustibles et minéraux, industrie manufacturière et services), tels que définis à la section 4.1. Elle examine également comment les inégalités entre les sexes affectent la participation des femmes au commerce et la compétitivité des exportations d'un pays, ainsi que le présente le module 3. Pour chaque secteur, l'étude utilise certaines réserves au niveau des pays afin de refléter la diversité des PMA en termes de caractéristiques géographiques et structurelles. Enfin, l'analyse de chaque secteur est accompagnée de quelques exemples de programmes réussis de renforcement des capacités commerciales intégrant la dimension genre.

4.2.1. Produits agricoles de base

Le secteur agricole est le secteur capital pour les moyens de subsistance de la population et, comme nous l'avons vu plus haut, il constitue une source d'emploi déterminante dans de nombreux PMA.⁵⁰

Le rôle des femmes dans le secteur agricole dans les pays les moins avancés

Dans les PMA, le degré de discrimination entre les sexes est élevé, tant au niveau des cultures agricoles que des rôles et responsabilités dans la production, les femmes étant principalement engagées dans l'agriculture de subsistance pour subvenir aux besoins de la famille (Rice, 2010 ; Banque mondiale et OMC, 2020). La transition de l'agriculture de subsistance vers la commercialisation et les exportations agricoles est de plus en plus associée à la reprise par les hommes de cultures à forte intensité de main-d'œuvre féminine, ce qui accentue la discrimination sexuelle dans la production agricole (CNUCED, 2014a). Dès qu'une culture se commercialise et offre des opportunités entrepreneuriales lucratives et rentables, par rapport à l'agriculture de subsistance, les agriculteurs masculins s'y intéressent et y participent davantage, ce qui aboutit à une discrimination sexuelle en fonction des cultures. Cette tendance traduit également la domination masculine dans la distribution des cultures de rente et le contrôle du produit de la vente, même si les femmes sont tout aussi impliquées que les hommes dans la production des cultures d'exportation, notamment en tant que main-d'œuvre non rémunérée dans les exploitations familiales (CNUCED, 2015b). Au Sénégal, par exemple, les femmes sont très présentes dans les

activités d'agriculture contractuelle dans le domaine de l'horticulture, mais ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel sur les revenus générés par cette agriculture, car les paiements sont souvent reçus par les membres masculins du ménage (Broeck et al., 2016 ; Maertens et Swinnen, 2012).⁵¹

En outre, la ségrégation des sexes en fonction des cultures peut également être due à des normes liées au genre et à des traditions sociales de longue date. Dans l'industrie du thé en République-Unie de Tanzanie, la domination masculine était en partie due à la prédominance des travailleurs masculins dans le secteur des plantations, mais plus intéressant encore, à l'époque coloniale, les petits exploitants n'avaient pas le droit de cultiver du thé. Les petits exploitants étant pour la plupart des femmes travaillant pour leur propre compte, cet interdit a créé un obstacle de longue date à l'entrée des femmes dans l'industrie d'exportation du thé (Loconto, 2015). Les femmes sont également bloquées dans l'agriculture de subsistance en raison de leur rôle dans la sphère domestique pour la sécurité alimentaire et la nutrition, car c'est à elles qu'il incombe de cultiver, de transformer et de stocker les cultures de subsistance. Cela décourage les femmes à se consacrer aux exportations agricoles non traditionnelles (p. ex. fruits, horticulture et fleurs), ou à exercer au même temps des activités agricoles traditionnelles et non traditionnelles, malgré les gains plus élevés et la stabilité des revenus (Whitehead et al., 2000).

Ces tendances sont également fortement associées aux écarts de productivité et de revenus entre les sexes dans le secteur agricole des PMA. En Ouganda, par exemple, il existe un écart de productivité considérable entre les agriculteurs et les agricultrices, en partie dû au type de cultures pratiquées. Plus précisément, les parcelles gérées par les femmes sont principalement constituées de cultures de base comme les racines et les légumineuses, tandis que les parcelles gérées par les hommes sont surtout utilisées pour le café et d'autres cultures de rente. Compte tenu de la différence de potentiel de gains entre les deux types de cultures, les femmes génèrent des revenus nettement inférieurs (Ali et al., 2016). Des résultats similaires sont rapportés pour le Malawi, où les parcelles gérées par les femmes sont 25 % moins productives ; ce qui s'explique principalement par les rendements différentiels du type de cultures pratiquées par les femmes (cultures de base) et les hommes (cultures de rente comme le tabac et le coton) (Kilic et al., 2015).

L'inégalité entre les sexes dans l'agriculture et ses implications pour les productrices

Les productrices agricoles des PMA font face à des obstacles liés au genre du côté de l'offre, comme dans la plupart des pays. La présente sous-section détaille d'abord ces contraintes sexospécifiques (tableau 10), puis examine leurs implications sur la capacité de production et d'exportation des femmes dans l'agriculture.

Tableau 10

Les femmes dans l'agriculture par rapport à trois domaines d'inégalité entre les sexes

Pays/Étude	Impact	Domaine
Ouganda - Whitehead et al. (2000)	Les femmes ne peuvent accéder à la terre que par l'intermédiaire des hommes de la famille et ne peuvent pas prendre de décisions sur ce qu'elles doivent cultiver ou sur la quantité.	Accès aux ressources et aux opportunités
République-Unie de Tanzanie - Kweka et Haji (2013)	86,7 % des ménages dirigés par des hommes sont susceptibles de recevoir un crédit, contre 13,2 % des ménages dirigés par des femmes.	
Îles Salomon - Kruijssen et al. (2013)	Il est peu probable que les femmes possèdent les outils et les biens de production nécessaires aux activités de pêche à forte valeur ajoutée, comme des engins de pêche appropriés.	
Gambie - CNUCED (2014d)	Les femmes n'ont pas les outils nécessaires pour participer à des activités de pêche autres que la pêche de subsistance.	
Bangladesh - CNUCED (2020b)	Les outils et la technologie ne sont pas adaptés aux caractéristiques physiques des femmes.	
Mozambique - Florence et al. (2016)	Les services de vulgarisation diffusés par les travailleurs masculins exacerbent les inégalités entre les sexes et bénéficient principalement aux agriculteurs masculins.	
Ouganda - Ali et al. (2016)	La proximité de la parcelle agricole par rapport à la route principale la plus proche affecte de manière disproportionnée la productivité agricole dans les parcelles gérées par les femmes par rapport à celles gérées par les hommes, en grande partie en raison des coûts asymétriques de déplacement auxquels les femmes doivent faire face.	Capacités
Îles Salomon - Lawless et al. (2017)	Les femmes font face à des problèmes de mobilité pour travailler loin de chez elles en raison des normes sociales et liées au genre, ce qui limite leur participation à la pêche.	
Ouganda - Ali et al. (2016)	Les responsabilités liées à l'éducation des enfants sont un facteur important de l'écart de productivité agricole entre les hommes et les femmes.	
Malawi - Kilic et al. (2015)	Les taux de dépendance des enfants ont un impact significatif et négatif sur la productivité agricole dans les parcelles gérées par des femmes.	
Îles Salomon - Kruijssen et al. (2013)	En raison d'un manque de connaissances financières, les femmes déclarent recevoir des prix plus bas de la part des acheteurs que leurs homologues masculins.	
Samoa - AusAID (2008)	Les femmes ont peu de connaissances financières et manquent de compétences et de connaissances agricoles avancées.	
Ouganda - Kasente (2002)	La garde des enfants et les charges domestiques empêchent les femmes de s'engager dans un travail formel rémunéré dans les agro-industries.	Sécurité
République-Unie de Tanzanie - Kweka et Haji (2013)	La plupart des travaux agricoles familiaux non rémunérés sont effectués par les femmes.	
Îles Salomon - Krushelnytska (2015)	La violence sexiste et le harcèlement sexuel entravent la participation et la réussite des femmes dans le secteur de la pêche.	

Source : compilation du secrétariat de la CNUCED basée sur des analyses documentaires.

Les hommes et les femmes ont des droits de propriété égaux sur les biens immobiliers dans 37 PMA. Bien que dans une moindre mesure, l'égalité des droits de succession pour les biens est accordée aux fils et aux filles dans 30 PMA et aux conjoints survivants féminins et masculins dans 29 des 46 PMA pour lesquels des données étaient disponibles.⁵² Malgré les mesures légales prises en matière de droit civil, le droit coutumier prévaut dans la plupart des sociétés, empêchant les femmes de posséder des terres et d'autres biens. Le tableau 11 présente certains indicateurs sexospécifiques de la propriété foncière dans les PMA. La propriété conjointe est beaucoup plus répandue que la propriété individuelle pour les femmes dans les PMA, comme c'est le cas dans la plupart des pays en développement. La part des femmes propriétaires uniques de terres dans la population féminine totale varie entre 5 % au Sénégal et 33 % au Malawi.

En raison de l'absence de titres de propriété officiels dans la plupart des pays en développement, les terres sont souvent gérées par les femmes sans aucun droit d'utilisation (par exemple, le droit de vendre ou d'hypothéquer). Au Myanmar, par exemple, malgré les niveaux élevés de participation des femmes aux activités agricoles, les femmes ne sont pas incluses dans les contrats de propriété et

d'utilisation des terres. En outre, la complexité et les coûts liés à l'enregistrement empêchent les femmes d'obtenir des titres fonciers (CNUCED, 2020c). Les inégalités en matière de propriété foncière et de sécurité d'occupation des terres limitent la réussite des femmes dans les activités agricoles, car la terre est souvent utilisée comme garantie pour obtenir un crédit. Le manque de crédit empêche également les productrices d'obtenir d'autres intrants agricoles (engrais, fumier, insecticides, location de tracteurs, etc.) ou de la main-d'œuvre qui leur permettraient d'accroître leur capacité de production et de participer au commerce international, comme on l'a vu dans le cas de l'Ouganda (Whitehead et al., 2000).

L'accès à la technologie est un autre facteur important qui favorise la pénétration dans les marchés locaux et internationaux, en particulier pour les femmes. Au Sénégal, par exemple, le fait de disposer d'un téléphone mobile, en particulier pour les femmes vivant en zone rurale, est considéré comme une ressource impérieuse pour accéder aux informations sur le marché, notamment aussi en raison des interactions sinon limitées des femmes en dehors du ménage (Broeck, 2016). En outre, l'accès aux technologies dans l'agriculture est impératif pour améliorer la productivité et augmenter la production afin de servir les marchés internationaux à des prix compétitifs.

Tableau 11

Indicateurs de propriété foncière dans les pays les moins avancés (en pourcentage)

Pays	Incidence des femmes propriétaires de terres agricoles		Part des femmes propriétaires de terres agricoles	Part de la superficie des terres agricoles appartenant exclusivement à des femmes
	Année	Seule ou conjointement		
Bangladesh	2011/2012	8,5		10,1
Burkina Faso	2010	32	12	
Burundi	2010	54	11	
Cambodge	2010	51	15	
Éthiopie	2011	50	12	15
Lesotho	2009	38	7	
Malawi	2013	41,6	32,8	40 (2010–2011)
Népal	2011	10	10	
Niger	2011	35,3	14,1	9
Ouganda	2011	31	9,1	18 (2009–2010)
Rwanda	2010	54	13	
Sénégal	2010/2011	11	5	
Tanzanie (République-Unie de)	2013	31,7	13,2	16 (2010–2011)

Source : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, base de données Genre et le Droit à la Terre (<http://www.fao.org/gender-landrights-database/background/fr/>) (consulté le 14 novembre 2020).

Note : la fréquence des femmes propriétaires de terres agricoles mesure la part des femmes propriétaires de terres agricoles dans la population féminine adulte totale.

Cependant, dans l'ensemble des pays en développement, il existe un écart entre les sexes pour un large éventail d'intrants et de technologies agricoles, notamment les machines et les outils, les engrais, les races animales, les variétés végétales améliorées et les systèmes d'irrigation (Croppenstedt et al., 2013 ; ONUAA, 2018 ; Peterman et al., 2014). Ces écarts entre les hommes et les femmes sont plus marqués dans les PMA en raison de leur faible capacité de production. Au Myanmar, par exemple, les hommes sont les premiers à apprendre à utiliser une nouvelle technologie lorsqu'elle est acquise. Les agricultrices ont également du mal à réunir les moyens financiers nécessaires pour acheter ou louer de nouveaux outils et machines (CNUCED, 2020c). Les agriculteurs ne sont souvent équipés que de matériel et d'outils qui sont indispensables à leurs rôles et activités spécifiques. Dans les Îles Salomon, par exemple, les femmes ont plutôt tendance à posséder des engins de pêche rudimentaires pour la pêche de subsistance, tandis que les hommes possèdent un éventail plus large d'actifs productifs qui soutiennent des activités de pêche à plus forte valeur ajoutée (Krujissen et al., 2013).

L'écart entre les sexes en matière d'accès aux technologies dans les activités agricoles peut également être engendré par le manque de technologies disponibles spécifiquement adaptées aux besoins, aux activités ou même à la force physique des femmes. Au Bangladesh, par exemple, les charrues sont souvent trop lourdes pour les femmes et les pompes dans les champs d'irrigation sont adaptées à la taille et à la force moyennes des hommes (Beintema et Marcantonio, 2010 ; Croppenstedt et al., 2013 ; CNUCED, 2020b). Enfin, par rapport à l'ensemble des pays en développement, les PMA présentent à la fois un taux de pénétration de l'Internet plus faible pour les femmes (13,9 % dans les PMA contre 40,7 % dans les pays en développement) et un écart

plus important entre les sexes dans l'utilisation de l'Internet (un score d'indice de parité entre les sexes de 0,57 dans les PMA contre 0,77 dans les pays en développement) (UIT, 2019).⁵³ Cette tendance entrave encore plus l'utilisation des solutions TIC pour l'accès au marché et les problèmes d'information par les agricultrices des PMA.

Outre l'accès aux terres et aux technologies, l'accès à l'information et à la formation au développement de l'entreprise par le biais de services de vulgarisation est également essentiel pour participer au commerce international de l'agriculture (CNUCED, 2020b). Comme pour la technologie, les services de vulgarisation sont également prisonniers des préjugés sexistes auto-perpétués dans l'accès aux ressources, car ces services ciblent les cultures et les activités commerciales à plus forte valeur ajoutée et, par conséquent, s'adressent davantage aux agriculteurs masculins qu'aux agricultrices (ONUAA, 2011 ; CNUCED, 2020b). En outre, en raison des restrictions culturelles liées à l'interaction des femmes avec des tierces personnes, l'accès des femmes aux services de vulgarisation peut également être conditionné par la présence d'un membre masculin du ménage, comme on l'a vu au Mozambique. Ce problème pourrait être surmonté dans une certaine mesure par des femmes agents de vulgarisation, ce qui est considéré comme ayant un impact positif sur l'accès des femmes à l'information et l'adoption de nouvelles technologies au Mozambique (Florence et al., 2016). Toutefois, la plupart des PMA ont peu progressé dans ce sens (ONUAA, 2011). En outre, les services de vulgarisation et les programmes de formation qui n'incluent pas le financement et le mentorat se sont révélés plutôt inefficaces pour les agriculteurs et agricultrices, comme cela est mis en évidence au Lesotho (CNUCED, 2018b). En revanche, au Bangladesh, un programme complet combinant actifs (bétail) et

Encadré 2

BRAC : renforcer les capacités des femmes dans les zones rurales du Bangladesh

Le BRAC (Building Resources Across Communities) est une organisation non gouvernementale internationale sise au Bangladesh qui gère une série d'initiatives axées sur le genre et la pauvreté dans les zones rurales. Ses secteurs d'interventions sont notamment le développement économique, l'éducation primaire, la santé publique et les secours en cas de catastrophe. Le BRAC est également présent dans d'autres PMA, tels que le Liberia, l'Ouganda et la Zambie.

Le programme de formation Asset+ déployé au Bangladesh est un exemple d'initiatives du BRAC. Les femmes pauvres des zones rurales du Bangladesh ont tendance à dépendre fortement du travail salarié occasionnel dans l'agriculture. En revanche, les femmes des ménages plus aisés participent à l'élevage du bétail, qui génère un revenu plus élevé et plus stable tout au long de l'année, contrairement aux emplois saisonniers. Le BRAC a fourni du bétail pour un montant d'environ 140 dollars par femme participant au projet, ainsi qu'un programme de formation de deux ans. Les heures consacrées à l'élevage du bétail ont augmenté de 361 % dans tous les ménages participants et les revenus ont augmenté de 37 %. En outre, quatre ans après le lancement du programme, on a constaté une réduction de 8,4 % du nombre de ménages pauvres vivant avec moins de 1,25 dollar par habitant et par jour (Green, 2015).

Note : voir <http://www.brac.net/> pour plus de détails sur les différents programmes proposés.

formation a permis d'augmenter sensiblement les revenus des agricultrices (encadré 2).

Enfin, les femmes sont confrontées à des contraintes de temps et de mobilité ancrées dans les normes de genre et les traditions sociétales des PMA. En République-Unie de Tanzanie, par exemple, les femmes sont censées travailler plus près de leur domicile et ont donc accès à un marché plus restreint (Kweka et al., 2013). De même, les femmes des îles Salomon sont cantonnées dans la pêche de subsistance en raison des normes sociales liées au genre qui les découragent de saisir des opportunités en dehors de leur foyer et de leur communauté (Lawless et al., 2017).

Les diverses contraintes liées à l'offre auxquelles les productrices agricoles sont confrontées sapent leur capacité à participer avec succès aux marchés de l'exportation, ce qui fait d'elles des «productrices modestes» d'avantages concurrentiels dans leur rôle économique de productrices indépendantes et de petites entrepreneuses, comme le relève le module 3 du manuel. En Ouganda, par exemple, il apparaît que les hommes ont un meilleur accès aux intrants et à la main-d'œuvre et disposent de plus de temps pour les activités économiques rémunérées grâce à la prise en charge par les femmes du travail non rémunéré. Cela permet aux hommes, dans une plus large mesure que les femmes, de saisir de nouvelles opportunités de changement de cultures au profit des exportations agricoles non traditionnelles. Au Sénégal, les femmes sont largement sous-représentées dans les opportunités d'agriculture contractuelle avec les agro-industries d'exportation, car elles ne sont pas en mesure de garantir un flux fiable de produits en raison du manque d'accès sécurisé aux intrants et aux ressources productives, y compris la terre (CNUCED, 2018c).

En outre, la libéralisation du commerce dans l'agriculture peut également avoir un impact indirect sur les moyens de subsistance des femmes. Comme nous l'avons vu dans le module 2, dans l'agriculture de subsistance, l'afflux d'importations alimentaires bon marché réduit le prix intérieur des cultures de subsistance et érode les revenus déjà faibles des agriculteurs de subsistance, un groupe

dominé par les femmes dans les PMA. Au Sénégal, par exemple, les agricultrices sont principalement actives dans les cultures vivrières en concurrence avec les importations et subissent donc de plein fouet la libéralisation du commerce en raison de l'afflux d'importations moins chères (Cockburn et al., 2010) (voir l'étude de cas A.2.1 en annexe 2). La libéralisation du commerce peut également évincer l'agriculture et la pêche de subsistance (UNOHRLLS, 2006). Par exemple, dans le cas de la Gambie, l'élevage de crevettes orienté vers l'exportation pourrait avoir des conséquences écologiques destructrices sur l'environnement côtier, avec des effets particulièrement néfastes sur l'agriculture de subsistance des femmes (CNUCED, 2014d). Des répercussions négatives durables peuvent se manifester sur les moyens de subsistance en milieu rural en raison du rôle central des femmes dans le maintien du bien-être des ménages en milieu rural (Kweka et al., 2013).

Les femmes salariées dans l'agriculture

Dans l'agriculture, la libéralisation du commerce a ouvert la voie à l'apparition d'exploitations agricoles à moyenne et grande échelle dans de nombreux PMA, créant ainsi des opportunités économiques pour les femmes en tant que salariées. Au Sénégal et en Éthiopie, par exemple, l'expansion des exportations agricoles s'est accompagnée d'une croissance de l'emploi salarié féminin. De même, en Zambie, les femmes représentent plus de 65 % des travailleurs dans la production de légumes et de fleurs, deux activités qui ont évolué pour devenir d'importants secteurs d'exportation (CNUCED, 2018c). Cependant, l'emploi salarié féminin dans l'agriculture a tendance à être saisonnier, et donc temporaire, comme cela apparaît pour le secteur de l'horticulture en Zambie et au Sénégal, l'élevage commercial de crevettes en Gambie, et le secteur des fleurs coupées en République-Unie de Tanzanie (Broeck et al., 2016 ; Cockburn et al., 2009 ; Kweka et al., 2013 ; CNUCED, 2014d).

Si, dans la plupart des cas, les travailleuses n'ont d'autre choix que d'occuper des emplois saisonniers, les femmes choisissent aussi parfois délibérément

les emplois saisonniers et temporaires. Par exemple, dans le cas des exportations horticoles au Sénégal, les femmes ayant un bon niveau d'alphabétisation, un revenu du ménage et des actifs plus élevés préfèrent des formules d'emploi saisonnier afin de pouvoir disposer de la flexibilité nécessaire pour leur propre exploitation ou pour gérer des activités agricoles ou commerciales. En revanche, les femmes qui ne possèdent pas leur propre exploitation valorisent la sécurité de l'emploi par des contrats plus longs pour la stabilité du revenu et les avantages liés à l'emploi comme les soins de santé et la retraite (Broeck et al., 2016). Par conséquent, les préférences des femmes pour différents types de contrats dans l'emploi salarié dans l'agriculture peuvent être segmentées par classe de revenu.

Dans les PMA, l'emploi salarié agricole est également caractérisé par un degré élevé de ségrégation liée au genre. Comme on peut l'observer dans de nombreux pays en développement, les femmes sont souvent cantonnées dans des emplois peu qualifiés et mal rémunérés, tandis que les hommes occupent relativement plus de postes de direction et des fonctions plus qualifiées. C'est également le cas de la chaîne d'approvisionnement de l'horticulture en Zambie (Cockburn et al., 2009) et du secteur des fleurs coupées en République-Unie de Tanzanie (Kweka et al., 2013). De même, dans le cas de l'élevage commercial de crevettes en Gambie, les femmes constituent la majorité de la main-d'œuvre dans les tâches peu qualifiées telles que la transformation et le conditionnement pour l'exportation. Les hommes, en revanche, dominent les postes mieux rémunérés, notamment le personnel de direction et les récoltants (CNUCED, 2014d). En outre, les contraintes sexospécifiques liées à l'offre limitent l'amélioration des compétences et les possibilités de promotion des travailleuses salariées. Au Malawi, par exemple, le taux d'alphabétisation relativement faible des travailleuses agricoles les relègue à des tâches peu qualifiées dans lesquelles elles se trouvent cantonnées. Aux îles Salomon, le manque de services de garde d'enfants et la charge des soins domestiques limitent la capacité des femmes à sortir des emplois peu qualifiés du secteur de l'exportation de la pêche (Krushelnytska, 2015).

L'augmentation des opportunités d'emploi sans changement substantiel du travail domestique et de la charge des soins se traduit également par une double charge et un manque de temps, ce qui affecte négativement le bien-être des travailleuses, comme on le voit dans le secteur de l'exportation horticole au Sénégal (Cockburn et al., 2009 ; Broeck et al., 2017). Le manque de temps est également segmenté par classe de revenus. Au Sénégal, par exemple, les travailleuses pauvres font état d'un plus grand bien-être subjectif grâce à leurs emplois, car la génération de revenus pour soutenir le foyer l'emporte sur le manque de temps libre. En revanche, les travailleuses qui sont relativement plus aisées (par exemple, avec des actifs plus élevés tels que le bétail) déclarent un bien-être subjectif moindre en raison de la double charge d'un travail rémunéré

d'un côté, et des travaux domestiques et de soins non rémunérés de l'autre (Broeck et Maertens, 2017).

À côté de la discrimination professionnelle entre les sexes et de la double charge, les femmes sont également confrontées à un écart salarial entre les sexes en tant que salariées agricoles. Dans le secteur agricole, les femmes gagnent 88 % du revenu des hommes en République-Unie de Tanzanie et 63 % en Ouganda (CNUCED, 2017b).⁵⁴ En outre, il existe également une prime salariale pour les travailleurs urbains qualifiés qui pénalise les travailleurs ruraux non qualifiés - généralement des femmes.

Le fait que les femmes acceptent de bas salaires et soient flexibles pour le travail temporaire en font une source d'avantage concurrentiel pour ces entreprises, notamment pour répondre aux pics de demande saisonniers sur les marchés étrangers (CNUCED, 2018c). Comme le précise le module 3 du manuel pédagogique, les inégalités de genre existant dans ces domaines ont des implications directes sur la participation au commerce et la compétitivité des exportations. Par exemple, les travailleuses peuvent devenir des « sources d'avantages concurrentiels » pour les entreprises exportatrices sur les marchés internationaux, qui poursuivent une stratégie de réduction des coûts en tirant parti des inégalités entre les sexes sur le marché du travail, telles que la ségrégation professionnelle et les écarts salariaux entre les sexes.^{55,56}

Dans les PMA, les programmes tenant compte de la dimension genre sont essentiels pour offrir aux femmes des conditions de travail décentes sans qu'elles soient menacées de perdre leur emploi lié aux exportations agricoles. Des systèmes de certification peuvent, par exemple, contribuer à l'amélioration du bien-être des femmes, tant en tant que productrices que travailleuses dans les secteurs de l'exportation agricole, comme on l'a constaté au Rwanda, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal (encadré 3). La libéralisation du commerce intra-africain dans le cadre de la ZLECAF va générer des opportunités considérables mais aussi des risques. Alors que les PMA africains s'orientent vers de nouvelles opportunités dans le secteur agricole, il faut s'attaquer aux inégalités existantes et aux différences entre les sexes s'agissant des contraintes auxquelles sont confrontés les femmes et les hommes dans ce secteur.

Il convient de noter qu'en l'absence de normes fondamentales du travail reconnues au niveau mondial, la coopération internationale est importante pour éviter un « nivellement par le bas », comme nous le soulignerons plus loin à la section 4.2.3. La pandémie de COVID-19 a également montré à quel point les chaînes de valeur mondiales pouvaient être vulnérables aux chocs économiques mondiaux, en particulier pour l'extrémité inférieure de ces chaînes où les femmes ont tendance à se concentrer. Il est donc important d'introduire des mesures de soutien sensibles au genre pour faire face à ces chocs économiques dans les chaînes de valeur mondiales.

Encadré 3

Les systèmes de certification et la promotion de l'égalité des sexes dans les exportations agricoles : les cas du Rwanda, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Sénégal

Il existe une demande accrue de produits importés qui répondent aux normes de durabilité dans les pays développés (Chiputwa et Quaim, 2016). L'un des moyens d'administrer les normes de durabilité consiste à mettre en place des systèmes de certification qui visent à atteindre des objectifs sociaux et environnementaux et à aider les petits exploitants agricoles à participer aux chaînes de valeur mondiales. Les systèmes de certification volontaire sont également un moyen de réorienter la production vers des segments de marché à forte valeur ajoutée dans les exportations agricoles telles que le café, le thé, le cacao et les fruits tropicaux. Ces programmes pourraient jouer un rôle important dans la transformation des inégalités de genre dans la production agricole et contribuer à soutenir l'autonomisation des femmes en tant que travailleuses et productrices dans l'agriculture.

Dans le secteur du café, des systèmes de certification tels que Fair Trade, Organic, Rainforest Alliance et UTZ ont été introduits dans plusieurs pays les moins avancés (PMA). Selon les conclusions d'une enquête de terrain menée en 2012 en Ouganda, les programmes de certification ont eu des effets positifs sur le genre, comme une sensibilisation accrue à la division équitable du travail, un meilleur accès des femmes aux ressources (par exemple, par le biais d'ateliers avec la présence obligatoire des deux partenaires), et un plus grand contrôle des femmes sur les recettes des ventes (par exemple, par le biais de coopératives exigeant la présence des deux conjoints pour recevoir les paiements des envois). Ces programmes étaient également associés à une meilleure représentation des femmes en tant qu'agents de vulgarisation et à des postes de direction (Chiputwa et Quaim, 2016). Des effets positifs similaires sur le pouvoir de décision dans les coopératives ont été rapportés pour les femmes au Rwanda, qui compte l'un des plus grands nombres de producteurs de café certifiés d'Afrique, selon une étude menée en 2009 (Elder et al., 2012).

Des avantages similaires sont observés dans les exportations horticoles au Sénégal (par exemple, haricots, mangues et tomates) (Broeck et al., 2017). Ces entreprises d'exportation à moyenne et grande échelle peuvent employer des travailleuses en grand nombre dans les activités de récolte, de transformation et d'emballage. En effet, lors de la transition des exportations de haricots, de l'agriculture contractuelle des petits exploitants à la production intégrée dans les grandes entreprises d'exportation, l'emploi féminin a augmenté de plus de 20 % par rapport aux ménages locaux. Plus important encore, les entreprises sénégalaises de l'agro-industrie de la tomate relevant de l'Initiative pour le commerce éthique ont signalé un écart salarial entre les sexes beaucoup plus faible que leurs homologues actives dans les industries d'exportation de haricots qui ne participent à aucun programme similaire (Maertens et al., 2009). Cela s'explique par les efforts ciblés exigés par les codes de conduite associés aux systèmes de certification.

Cependant, il est important de noter que les avancées en matière d'égalité des sexes ne doivent pas être considérées uniquement comme le résultat des chaînes de valeur certifiées, mais être évaluées dans un cadre politique plus large. Par exemple, les progrès en matière d'égalité entre les sexes dans les chaînes de valeur du thé en République-Unie de Tanzanie sont en partie dus à l'amélioration des normes, mais reflètent surtout les changements socio-techniques à long terme dans le pays (Loconto, 2015). En outre, ces résultats concernant les systèmes de certification ne sont pas concluants dans tous les PMA, bien qu'ils aient le potentiel de favoriser la participation des femmes dans l'agriculture en tant que productrices et travailleuses. Ils apportent également des avantages, par exemple en matière de scolarisation des enfants, dont bénéficie l'ensemble du ménage et pas seulement les femmes (Broeck et Maertens, 2017).

4.2.2. Combustibles et minéraux

L'Angola et le Tchad sont spécialisés dans les exportations de combustibles, et le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, la Guinée, le Mali, la Sierra Leone et la Zambie dans les minéraux, minerais et métaux, y compris les pierres précieuses, comme le montre le tableau 9 de la section 4.1¹⁷ Les PMA spécialisés dans les secteurs extractifs manquent généralement de diversification des exportations vers d'autres secteurs (ONU Femmes, 2012). Des pays comme l'Angola réalisent 99 % de leurs recettes d'exportation grâce aux exportations de combustibles et de ressources minérales, suivis de près par le Tchad et la Sierra Leone à 94 %, la République démocratique du Congo à 83 % et le Niger à 81 %, ce qui reflète le niveau extrêmement élevé de dépendance à l'égard des exportations de combustibles et de minéraux (Hilson et al., 2018). La dépendance excessive à l'égard du secteur extractif a mis à mal le secteur agricole qui assure la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de la population rurale. En Angola, par exemple, le secteur agricole est le principal secteur d'emploi, avec une part de 82 % de l'emploi total. Cependant, le secteur a une faible productivité et se limite à des activités

non échangeables et à faible revenu. Par conséquent, l'Angola importe plus de 70 % de sa consommation alimentaire (CNUCED, 2013a ; Czech, 2018).

Implications de l'exploitation minière à grande échelle en termes de genre

Dans certains PMA africains tels que le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et la République-Unie de Tanzanie, des réformes visant à promouvoir l'exploitation minière à grande échelle pour soutenir la croissance économique ont attiré des investissements directs étrangers considérables à la fin des années 1980 et dans les années 1990. Toutefois, ce processus s'est accompagné d'un taux élevé de chômage, car de nombreux travailleurs miniers ont été licenciés. Cela s'explique principalement par le fait que les investisseurs étrangers ont fortement mécanisé les processus d'exploitation minière et donné la priorité aux profits plutôt qu'à l'emploi. À titre d'exemple, l'exploitation d'une mine d'or au Mali sous une marque mondialement connue, AngloGold Ashanti, n'a créé que 127 emplois, ce qui équivaut à un emploi créé pour chaque 1,23 million de dollars investi. Dans une autre mine d'or malienne de la même marque, le chiffre est même

d'un emploi créé pour 700 000 dollars investis (Banchirigah, 2006).

Les secteurs extractifs sont essentiellement considérés comme le domaine des hommes. Par exemple, dans les grandes entreprises minières, les femmes sont surtout concentrées dans les postes administratifs ou auxiliaires (cols blancs peu qualifiés), tandis que les hommes occupent principalement des postes de production (cols bleus) et de direction (cols blancs hautement qualifiés) (Jenkins, 2014). Le peu de femmes occupées à des postes de production sont principalement actives dans le transport du minerai et de l'eau, le lavage et la cuisine sur les sites miniers, et quelques activités délicates comme le lavage à la batée, l'amalgamation et la décomposition des amalgames (Hinton et al., 2003). Ces cas de ségrégation professionnelle dans les industries extractives sont profondément enracinés et régis par des normes sociales et de genre bien ancrées. Par exemple, une superstition courante sur les sites miniers veut que les femmes (en particulier les femmes en période de menstruation) portent malheur et repoussent les minéraux, les rendant plus difficiles à extraire (Buss et al., 2017 ; Jenkins et al., 2014).

Il existe également des facteurs économiques liés à la richesse pétrolière et minérale qui incitent les femmes à quitter le marché du travail. Tout d'abord, le secteur extractif tend à être associé à une diversification économique plus faible, et évince généralement l'industrie manufacturière orientée vers l'exportation, qui est une source importante d'emplois pour les femmes⁵⁸. Deuxièmement, les opportunités d'exploitation minière pour les membres masculins de la famille ou les transferts gouvernementaux suite à la manne pétrolière peuvent augmenter le revenu total du ménage, ce qui réduit l'incitation des femmes à participer à la main-d'œuvre en tant que second soutien de famille. La présence réduite des femmes dans la main-d'œuvre freine le développement de leurs droits économiques et politiques, que ce soit parce que la demande de main-d'œuvre féminine est moindre ou parce que moins de femmes choisissent d'y entrer ou y sont autorisées (Ross 2008, 2017).

La faible capacité de création d'emplois et la prédominance des hommes dans les secteurs d'exportation extractifs à grande échelle limitent les possibilités d'emploi pour les femmes. En outre, le secteur connaît plusieurs autres incidences importantes en matière de genre. Premièrement, l'avènement des secteurs extractifs dans les zones rurales et la dégradation de l'environnement qui en découle exposent les femmes de manière disproportionnée à l'eau polluée et à la perte de terres arables, étant donné le rôle majeur qu'elles jouent dans la production agricole (Jenkins, 2014). Deuxièmement, l'absence de voix féminines dans le dialogue communautaire avec les grandes compagnies minières est souvent problématique. Au Malawi, par exemple, les ménages dirigés par des hommes préféraient une compensation en espèces pour la réinstallation sur de nouveaux sites miniers, tandis que les ménages dirigés par des femmes préféraient des terres pour l'agriculture et

la sécurité des moyens de subsistance. La décision finale est allée dans le sens de la préférence des ménages dirigés par des hommes en raison de leur nombre dominant. Étant donné les revenus provenant des compensations en espèces étaient dépensés sur des articles inutiles pour le bien-être du ménage, les femmes en tant que productrices se retrouvaient avec des ressources limitées pour assurer la sécurité alimentaire et la bonne santé de leurs familles, entraînant les ménages dans la pauvreté. La prise en compte de la préférence des femmes pour des terres garanties aurait permis de contourner la plupart des difficultés potentielles causées par la mauvaise utilisation des compensations en espèces pour la réinstallation (ONU Femmes, 2014).

Implications de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en termes de genre

Dans plusieurs PMA exportateurs de combustibles et de minerais, la libéralisation du commerce dans le secteur extractif a entraîné des pertes d'emplois en raison du passage à une structure à forte intensité de capital, et a freiné la croissance des opportunités d'emploi. Cette situation a contraint les habitants à se tourner vers l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, comme on le voit largement en Afrique subsaharienne (Banchirigah, 2006). Il reste à trouver un consensus sur la définition formelle de ce type d'exploitation, car elle varie considérablement d'un pays à l'autre. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle est largement informelle et permet de compléter les revenus des activités traditionnelles de subsistance en milieu rural. L'exploitation minière artisanale est généralement réalisée avec des outils de faible technologie, voire à la main, et par conséquent, les rendements sont faibles et les conditions de travail tendent à être précaires (Buss et al., 2017). L'exploitation minière artisanale et à petite échelle existe à des degrés divers dans les PMA. En République démocratique du Congo, par exemple, elle représente environ 90 % de la production minérale totale, et en République centrafricaine, toutes les activités d'extraction de diamants sont assurées par des exploitations minières artisanales et à petite échelle (Banque mondiale, 2009 ; Bashwira et al., 2014). Au Soudan, 1 million de personnes participent à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, et environ 14 % de la population dépend des revenus qui en découlent (Ibrahim, 2015).

Bien que l'exploitation minière soit historiquement considérée comme le domaine des hommes, les femmes ont rapidement adopté l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans certains PMA (Hilson et al., 2018). Par exemple, les femmes représentent environ 75 % des travailleurs dans les petites exploitations minières en Guinée et 50 % au Mali, avec plus de 100 000 travailleuses (Jenkins, 2014). Le paysage social et économique de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et ses implications pour les femmes, qu'elles soient travailleuses, productrices ou commerçantes, varient considérablement d'un pays à l'autre, comme le résume le tableau 12.

Tableau 12		
Les femmes et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle		
Pays - Étude	Résumé	Rôle des femmes
Sierra Leone - Hilson et al. (2018)	Les revenus tirés de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle aident les femmes à développer et à améliorer leurs activités agricoles, qui sont sinon limitées par le manque de ressources financières.	Productrices
Burkina Faso - Jenkins (2014)	Les femmes sont principalement engagées dans des activités à faible rendement économique et à faible technologie, comme l'extraction manuelle de restes de minéraux et l'orpaillage.	
République unie de Tanzanie - Fisher (2007)	Les femmes les plus riches peuvent investir et profiter de l'activité minière, mais cela ne concerne qu'une faible part de la population féminine.	
Malawi - ONU Femmes (2014)	Les femmes n'ont souvent pas le capital nécessaire pour investir dans des équipements à valeur ajoutée, et ont donc du mal à respecter les normes d'exportation.	
Éthiopie - Lawson (2017)	Les femmes propriétaires de mines rapportent souvent que les travailleurs masculins refusent de suivre leurs ordres et leurs instructions.	Commerçantes
Malawi - ONU Femmes (2014)	Les femmes négocient les pierres précieuses par le biais d'intermédiaires qui les exploitent et ne leur versent qu'une maigre part des prix du marché international.	
République-Unie de Tanzanie - OIT (2007)	Les filles âgées de 12 à 17 ans travaillent 42 à 70 heures par semaine dans le courtage de pierres précieuses, mais les recettes des ventes sont contrôlées par les membres masculins de la famille.	
République démocratique du Congo - Bashwira et al. (2014)	Les femmes qui travaillent dans les mines artisanales et à petite échelle sont très exposées aux violences et aux abus sexuels.	
République démocratique du Congo - Byemba (2020)	Il existe une forte ségrégation professionnelle entre les sexes, les femmes étant concentrées dans les emplois faiblement rémunérés tels que le transport de l'or, le broyage des pierres et le lavage du sable.	Travailleuses
République démocratique du Congo - Byemba (2020)	Les femmes sont moins payées que les hommes pour le même travail et, par conséquent, les ménages dirigés par des travailleuses sont plus pauvres que ceux dirigés par des travailleurs.	
Ouganda, Rwanda, République démocratique du Congo - Buss et al. (2019)	Les femmes sont concentrées dans des activités peu rémunérées telles que le lavage et le broyage des minerais, et le transport des minerais, de l'eau et du bois de chauffage, par conséquent, leurs revenus mensuels sont inférieurs à ceux des travailleurs masculins.	
République-Unie de Tanzanie - OIT (2007)	Les jeunes filles ne sont pas correctement rémunérées pour leur travail par les hommes propriétaires d'entreprises et leurs revenus sont souvent subordonnés à des faveurs sexuelles.	
Niger - OIT (2007)	En allant chercher de la nourriture et des produits de première nécessité aux hommes travaillant dans les mines, les femmes et les jeunes filles doivent parcourir des terrains dangereux et sont exposées à des risques d'effondrements.	
Niger - OIT (2007)	La plupart des femmes incluses dans l'échantillon de l'étude ont signalé des difficultés respiratoires dues à la poussière et au manque d'équipement de protection.	
République-Unie de Tanzanie - Fisher (2007)	Les femmes ne peuvent légalement pas posséder de petites mines de diamants informelles et leur travail n'est généralement pas rémunéré, car leurs maris possèdent la mine et vendent les diamants.	
Mozambique - Hinton et al. (2003)	La productivité plus faible des mineurs artisanaux féminins est principalement attribuable au manque d'outils et de connaissances sur les méthodes de traitement.	
Zambie - Hinton et al. (2003)	Les femmes sont particulièrement impliquées dans les activités à faible degré de mécanisation mais à haut risque, comme le concassage manuel du marbre, qui provoque des pneumoconioses.	
Mali - Hinton et al. (2003)	Les femmes sont obligées de participer à des travaux miniers dans des conditions de travail dangereuses afin de fournir des produits de première nécessité et de la nourriture à la famille, principalement en raison du manque d'opportunités génératrices de revenus dans l'agriculture.	
Mali - Hinton et al. (2003)	Dans certaines communautés minières artisanales et à petite échelle, une grande partie du travail des femmes n'est pas rémunérée car elles ne sont pas autorisées à vendre l'or récupéré lors de l'orpaillage et doivent le remettre à leur mari.	
Madagascar - Lawson (2017)	La plupart du travail des femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle est un travail non rémunéré, comme le tamisage des saphirs entre deux tâches domestiques ; il n'est donc pas reconnu.	
Burkina Faso - Werthmann (2009)	Les femmes, et en particulier les jeunes filles, qui travaillent sur les sites d'exploitation minière artisanale et à petite échelle déclarent que le fait de gagner un revenu en espèces au lieu de fournir un travail non rémunéré dans les fermes leur procure une plus grande liberté personnelle et une plus grande satisfaction.	

Source : compilation du secrétariat de la CNUCED basée sur des analyses documentaires.

Les pays africains producteurs de minerais ont fait de gros efforts pour formaliser le sous-secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Cela pourrait toutefois avoir des conséquences négatives involontaires pour les groupes vulnérables, notamment les femmes, qui gagnent leur vie grâce à ces activités (Buss et al., 2019)⁵⁹ Le processus de formalisation peut introduire des obstacles à l'entrée plus sévères pour les femmes que pour les hommes en raison des inégalités existantes entre les sexes. Par exemple, en Sierra Leone, les femmes ont pu s'adapter à l'environnement de travail difficile de l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or et s'en sortent mieux financièrement. Toutefois, cela est également dû au fait que le secteur est informel et non réglementé. Une fois formalisé,

si le processus de formalisation n'est pas conçu dans une perspective de genre, le secteur risque de ne plus être accessible aux femmes (Hilson et al., 2018). En effet, dans de nombreux PMA africains, il apparaît que l'octroi de licences, un outil de formalisation commun, tend à être un processus coûteux et lourd, en particulier pour les femmes qui sont limitées en termes de temps, de mobilité et de ressources (Hilson et al., 2018; Buss et al., 2019). Par conséquent, la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle doit aller de pair avec des programmes de renforcement des capacités qui aideront les femmes entrepreneurs de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle à formaliser et à conserver leurs activités, comme dans les cas de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie (encadré 4).

Encadré 4

Renforcer la participation des femmes dans le secteur extractif dans les pays les moins avancés

Des programmes de renforcement des capacités pourraient contribuer à soutenir la participation des femmes dans le secteur extractif. Par exemple, le programme de diversification du secteur minier en Zambie aide les petits mineurs, notamment les femmes, à développer leurs processus de production et à poursuivre l'expansion de leurs activités en intégrant davantage de capital. Plus important encore, il a fourni des fonds aux membres des associations minières féminines pour leur permettre de participer à des foires commerciales internationales afin d'entrer en contact avec des acheteurs étrangers, entre autres initiatives d'aide à la commercialisation (Hinton et al., 2003). Un autre programme réussi est la vente aux enchères locale en Zambie organisée par l'Association des femmes zambiennes dans le secteur minier qui offre une plateforme aux femmes entrepreneurs miniers pour vendre leurs pierres précieuses de qualité inférieure à des acheteurs internationaux (ONU Femmes, 2014). En outre, en République-Unie de Tanzanie, la Tanzania Women Miners Association, créée en 1997, offre une formation aux exploitantes minières à petite échelle sur les protocoles de santé et de sécurité ainsi que sur la gestion des affaires (Hilson et al., 2018).

4.2.3. Industrie manufacturière

Le secteur manufacturier a été au cœur des stratégies de croissance axées sur les exportations dans de nombreux pays en développement, notamment en Asie et en Amérique latine. Parmi les PMA, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, Haïti et le Lesotho ont été classés comme exportateurs de produits manufacturés, ainsi que l'Inde

le tableau 9. Parvenir à diversifier l'économie de l'agriculture vers le secteur manufacturier ou d'autres secteurs industriels a été un défi dans la plupart des pays en développement en raison d'un mauvais climat d'investissement (Cirera et Lakshman, 2017). Les zones franches d'exportation (ZFE), qui traitent ou assemblent des produits intermédiaires importés avant de les réexporter

Tableau 13

Incitations à la création de zones franches d'exportation dans certains pays les moins avancés

Pays	Principales incitations pour les zones franches d'exportation	Exemples d'incitations
République démocratique du Congo, Érythrée, Gambie, Madagascar, Malawi, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie	Exonérations fiscales	Exonération des droits d'exportation, des droits d'importation sur les intrants, des impôts sur les bénéfices et les biens, des impôts directs et des taxes sur la valeur ajoutée
Angola, Érythrée, Soudan, Zambie	Incitations en matière d'infrastructures	Exemptions de contrôle des changes, absence de contrôle sur le rapatriement des bénéfices et, parfois, dérogation à des sections spécifiques du droit du travail telles que les heures de travail ou les salaires minimaux
Djibouti	Dérogations aux réglementations	Services gouvernementaux spécifiques simplifiés (services douaniers, enregistrement des entreprises, etc.) ; fourniture d'infrastructures spécifiques améliorées pour la production, la logistique et le transport (amélioration des routes, location gratuite ou subventionnée de terrains ou d'installations industrielles, etc.) ; et prix subventionnés pour les services publics tels que l'électricité ou l'eau

Sources : Newman et Page (2017) ; et Cirera et Lakshman (2017).

sous forme de produits finis, ont contribué à attirer les investissements grâce aux diverses incitations à l'exportation accordées également dans de nombreux PMA (tableau 13) (Mpunga, 2016). Dans plusieurs PMA, les ZFE complètent à des degrés divers le secteur manufacturier local non ZFE. Cela dépend de leur structure et de leur degré de spécialisation, qui varie de zones multi-activités à des zones spécialisées par industrie, comme on le voit dans le cas de l'habillement et du textile au Bangladesh (CNUCED, 2019e). En termes d'implications sur le marché du travail, les ZFE peuvent créer de nouvelles opportunités d'emploi et contribuer à la migration rurale-urbaine, ou simplement déplacer l'emploi des entreprises non ZFE vers les entreprises ZFE sans changement significatif dans la réallocation sectorielle ou géographique de la main-d'œuvre (Cirera et Lakshman, 2017). Les ZFE peuvent également être utilisées comme un outil pour remédier au développement inégal et créer des emplois dans les provinces rurales, ce qui est un objectif important poursuivi, par exemple, dans le développement des ZFE au Cambodge (CNUCED, 2019e).

Parmi les PMA, il existe à la fois des cas réussis de ZFE (par exemple, le Bangladesh, le Cambodge, le Lesotho et Madagascar) et d'autres moins réussis, notamment parmi les PMA africains (par exemple, le Mali, le Malawi, le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie) (Newman et Page, 2017). Par exemple, les ZFE n'ont pas permis d'attirer les investissements directs étrangers en République-Unie de Tanzanie ; les ZFE ont été affectées par une guerre civile dans les années 1990 au Liberia ; et le succès des ZFE a été inhibé par la réglementation du marché du travail et la faible productivité du travail au Sénégal, malgré de généreuses exonérations fiscales (Newman et Page, 2017 ; Adu-Gyamfi et al., 2020).

Les femmes en tant que salariées

Cette sous-section se penche sur les incidences des ZFE et, plus largement, de la libéralisation du commerce dans le secteur manufacturier des PMA en termes d'emploi, de niveaux de salaire, d'écart salarial entre hommes et femmes et de conditions de travail (tableau 14).

Tableau 14

Incidences des zones franches d'exportation en termes de genre

	Effet	Pays - Étude
Emploi	Les zones franches d'exportation (ZFE) ont créé environ 300 000 emplois au cours de leurs dix premières années d'existence, principalement pour les femmes.	Madagascar - Vastveit (2013)
	Les femmes sont nettement plus nombreuses à travailler dans les ZFE que dans tout autre type d'emploi non agricole.	Madagascar - Farole et Gokhan (2011)
	Pour 49 % des entreprises exportatrices, la majorité (plus de 51 %) des employés sont des femmes.	Cambodge - CCI (2015)
	Les femmes représentent 62 à 68 % de la main-d'œuvre des ZFE.	Haiti - Shamsie (2010)
Salaires	Moins de ségrégation entre les sexes par niveau professionnel que dans les entreprises de prêt-à-porter hors ZFE.	Bangladesh - Hossain (2011)
	Salaires plus élevés pour les travailleuses par rapport aux entreprises situées en dehors de la zone.	Bangladesh - Cirera et Lakshman (2017)
	Les salaires moyens et l'écart salarial global entre hommes et femmes dans la ZFE sont équivalents à ceux des autres secteurs d'activité formels.	Madagascar - Cling et al. (2009)
	Une meilleure rémunération et un écart salarial moins important entre les hommes et les femmes que dans les autres emplois du secteur informel.	Madagascar - Glick et Roubaud (2006)
	Le niveau de revenu est inférieur à celui des autres secteurs formels, mais le taux d'augmentation mensuel est plus élevé.	Madagascar - Razafimahefa (2006)
	Il est plus probable que les travailleurs soient promus à des activités plus rémunératrices que dans le secteur privé informel.	Madagascar - Razafimahefa (2006)
	Les salaires dans les ZFE sont supérieurs de 17 % au salaire minimum national.	Lesotho - Vastveit (2013)
Conditions de travail	Respectent davantage les conditions de travail et les directives de sécurité que les entreprises privées non ZFE.	Bangladesh - Asadullah et Talukder (2019)
	Incidence plus faible des longues durées de travail que les entreprises manufacturières hors ZFE.	Bangladesh - Cirera et Lakshman (2017)
	Contraintes plus fortes sur les droits de syndicalisation que dans les entreprises privées hors ZFE.	Bangladesh - Hossain (2011), Cirera et Lakshman (2017) ; Lesotho - Cirera et Lakshman (2017)
	Les horaires de travail (longs) sont les mêmes qu'en dehors des ZFE.	Liberia - Cirera et Lakshman (2017)
	Taux de syndicalisation plus élevé que dans le secteur privé hors ZFE, mais pas de différence dans la longueur des durées de travail.	Madagascar - Cirera et Lakshman (2017)
	Normes de travail plus élevées que dans les secteurs privés formels et informels.	Madagascar - Cling et al. (2009)
Meilleurs avantages non salariaux que dans le secteur privé informel.	Madagascar - Razafimahefa (2006)	

Source : compilation du secrétariat de la CNUCED basée sur des analyses documentaires.

Emploi

Le secteur des exportations manufacturières dans les PMA est généralement à forte intensité de main-d'œuvre et de femmes. Au Cambodge, par exemple, 85 % des travailleurs du secteur textile sont des femmes (Better Factories Cambodia, 2018), et 90 % au Myanmar (CNUCED, 2020c). Cela s'explique principalement par le fait que les travailleuses offrent aux entreprises un avantage concurrentiel sur les marchés internationaux en raison du pouvoir de négociation relativement faible dont elles disposent pour négocier de

meilleurs salaires, d'où un écart salarial important entre les sexes qui aide les entreprises à réduire leurs coûts de production, comme l'explique le module 2 du manuel pédagogique. Cette approche, qui est qualifiée de « nivellement vers le bas » dans les pays en développement, érode le niveau de vie de ces pays. Il est donc nécessaire d'introduire des mesures telles que le programme « Better Factories » de l'Organisation internationale du travail pour contrecarrer cette tendance et soutenir la croissance de l'emploi sans éroder les conditions de travail et les niveaux de vie. Le cas du Cambodge fournit un bon exemple à cet égard (encadré 5).

Encadré 5

Implications en termes de genre de l'approche du « nivellement vers le bas » dans les exportations de produits manufacturés à forte intensité féminine

Les bas salaires dans le secteur du prêt-à-porter au Bangladesh ont permis à ce pays de résister à la fin de l'Accord multifibres (AMF) en 2005 et à la crise financière mondiale de 2008-2009. Cependant, la faiblesse des salaires, l'augmentation du coût de la vie et la hausse des prix des denrées alimentaires en 2008 ont érodé le niveau de vie des travailleuses (Hossain, 2011). En outre, le Bangladesh a cédé à de fortes pressions pour réduire les coûts de la main-d'œuvre et a indirectement dégradé des conditions de travail déjà médiocres (Berik et al., 2010).

Le Cambodge est l'un des pays ayant réussi à se montrer résistant dans l'ère post-AMF, tout en conservant les travailleurs à bas salaire sans dégradation supplémentaire des salaires. Alors que l'AMF disparaissait progressivement, le Cambodge a conclu un accord commercial unique avec les États-Unis et a obtenu pour ses exportations un quota supplémentaire de 18 % par rapport à celui auquel il avait droit à l'origine (Sibbel et Boormann, 2007). Ce programme, en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT), offrait des incitations commerciales positives en échange de l'application avérée de meilleures normes de travail dans le cadre du programme « Better Factories Cambodia » de l'OIT. Ces initiatives se sont traduites par une amélioration remarquable des conditions de travail dans le cadre d'un contrôle accru de la conformité et même par une réduction de l'écart salarial et de la discrimination à l'égard des femmes, contrairement au secteur manufacturier non textile, qui n'était pas compris dans l'accord (voir l'étude de cas A.2.2 à l'annexe 2) (Berik et Van Der Meulen Rodgers, 2010, Samaan et Mourelo 2018).

Les normes sociétales liées au genre pourraient également jouer un rôle dans l'augmentation de la part de l'emploi féminin dans certains secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Par exemple, avec l'essor du secteur du prêt-à-porter orienté vers l'exportation au Bangladesh, le nombre de femmes employées dans ce secteur a atteint 3 millions à la fin des années 2000 (Hossain, 2011). Malgré les opinions conservatrices qui découragent la participation des femmes au marché du travail, la transition des jeunes femmes des milieux ruraux vers le secteur du prêt-à-porter a été facilitée par l'idée que la confection est traditionnellement associée aux femmes (Hossain, 2011 ; OMC, 2020). En outre, dans certains cas, la pauvreté peut prendre le pas sur les normes sociétales en matière de genre et permettre aux femmes de travailler dans les usines. Au Myanmar, par exemple, les femmes issues de ménages pauvres sont susceptibles de chercher un emploi dans le secteur manufacturier malgré les normes sociales qui découragent l'emploi rémunéré des femmes hors de leur domicile (Mueller et al., 2020). La forte présence féminine dans les emplois peu qualifiés du secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre implique également que les licenciements touchent les femmes de manière disproportionnée, comme cela a été observé lorsque la pandémie de COVID-19 a fait chuter les commandes de vêtements en provenance du

Bangladesh (Kabir et al., 2020). Au Myanmar, les usines de confection ont vu leurs commandes chuter de 75 % en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a forcé de nombreuses usines à réduire leurs effectifs ou à fermer définitivement⁶⁰

Salaires

L'emploi dans le secteur manufacturier orienté vers l'exportation se caractérise par une forte ségrégation professionnelle, avec une concentration de femmes dans les emplois faiblement rémunérés. Au Cambodge, les annonces d'emploi indiquent souvent une préférence pour les femmes (en tant qu'ouvrières d'usine) ou les hommes (en tant que superviseurs) (Better Factories Cambodia, 2018). Au Bangladesh, une étude sur les usines d'exportation de prêt-à-porter a révélé que les employées sont moins bien payées que les hommes à tous les postes, de la production à la direction. Même à compétences et à formation comparables, les femmes gagnent moins que les hommes pour le même travail. En outre, l'écart salarial entre les sexes est encore plus important pour les travailleurs peu qualifiés qui sont déjà faiblement rémunérés, principalement des femmes (Rahman, 2011). À Madagascar, les ouvriers masculins bénéficient d'une prime salariale d'environ 30 % dans l'industrie du textile et de l'habillement.

Conditions de travail

Le tableau 14 montre que dans certains PMA, les ZFE sont associées à un meilleur respect des normes de travail et de sécurité. Dans le secteur non ZFE, les mauvaises conditions de travail et les normes de santé et de sécurité sont beaucoup plus courantes. L'un des exemples les plus dramatiques de conditions de travail précaires est l'effondrement d'un bâtiment d'une usine de confection au Bangladesh en 2013, qui a fait 1 134 victimes et environ 2 500 blessés, dont la plupart étaient des femmes⁶¹. Le non-respect des normes en matière d'incendie et de sécurité est courant dans les usines de confection du Bangladesh. Dans certains cas, les usines sont même fermées à clé de l'extérieur pour s'assurer que les travailleurs tiennent les délais et pour prévenir la possibilité de vol de matériel (Hossain, 2011)⁶². S'assurer activement de l'observation des règles par les travailleurs, et dans une certaine mesure de leur acceptation des conditions de travail et de la prévention de toute forme d'agitation, est une stratégie de gestion importante dans ce secteur (Better Factories Cambodia, 2018).

Les ouvrières d'usine peuvent également faire l'objet d'abus sexuels et verbaux sur le lieu de travail et pendant leur trajet, qui peut souvent avoir lieu tard dans la nuit (Hossain, 2011 ; OIT et ONU Femmes, 2020). En outre, au Cambodge, la sous-représentation des femmes aux postes de direction est considérée comme l'un des facteurs contribuant aux déséquilibres de pouvoir sur le lieu de travail et à une incidence élevée de harcèlement verbal ou sexuel par des superviseurs masculins (Better Factories Cambodia, 2018). Des problèmes similaires sont observés dans le secteur du prêt-à-porter au Lesotho, où les travailleuses locales déplorent le langage abusif des directeurs et superviseurs étrangers (CNUCED, 2012a).

La disponibilité de structures d'accueil pour les enfants est une dimension importante des conditions de travail des femmes ayant des enfants. Cependant, l'étendue de ces avantages est assez limitée dans les PMA et impacte la participation des femmes au marché du travail. Par exemple, au Bangladesh, les femmes ne peuvent pas supporter les longues durées et la nature exigeante du travail car leur charge de soins domestiques augmente après la maternité, à moins qu'il y ait d'autres femmes à la maison qui peuvent partager les responsabilités de la garde des enfants (Hossain, 2011). Même au Cambodge, qui est présenté comme un exemple en matière de conditions de travail et d'avantages sociaux sensiblement meilleurs que dans les secteurs comparables des autres PMA, la plupart des entreprises (environ 72 % de l'échantillon de l'étude) ne fournissent pas de garderies et de salles d'allaitement, malgré les dispositions légales qui les y obligent (Better Factories Cambodia, 2018)⁶³. En outre, dans le cadre du programme relativement récent d'allocation pour les mères allaitantes au Bangladesh, il est souvent demandé aux femmes de s'engager verbalement à ne pas avoir plus de

deux enfants, en violation de leurs droits sexuels et reproductifs (CESAP et OIT, 2020).

Malgré la discrimination salariale entre les sexes qui prévaut et les faibles normes du travail, les données font apparaître que les femmes ont tendance à se déclarer plus satisfaites de leur situation personnelle et financière que leurs homologues masculins (Asadullah et Talukder, 2019 ; OIT et ONU Femmes, 2020). Cela peut être dû à l'absence d'alternatives d'emploi et/ou à l'absolue nécessité de subvenir aux besoins des membres de la famille.

Les femmes en tant que productrices

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont une source importante d'emploi et de revenus dans les PMA, et ont donc tendance à être en première ligne des initiatives de réduction de la pauvreté. Les PME des PMA participent aux marchés internationaux soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'entreprises plus grandes. Les PME fournissent également des liens en amont pour les grandes entreprises des secteurs d'exportation, en particulier dans l'industrie manufacturière peu qualifiée. Par exemple, la sous-traitance aux PME pour l'emballage, les matériaux, les accessoires, etc. est courante dans les industries d'exportation de vêtements et de chaussures au Bangladesh (Dhungana, 2003). Selon une étude basée sur les PME de sept PMA (Afghanistan, Népal, Mali, Mozambique, Sénégal, Zambie et Yémen), l'accès au marché international les aide à développer et à maintenir une croissance à long terme, et même à être compétitives (Maksimov et al., 2017). Un marché continental intégré offre un potentiel énorme pour les PME dirigées par des femmes, notamment en stimulant la demande de produits manufacturés. Avec la ZLECAF, les PME des PMA africains bénéficieraient d'économies d'échelle et d'un accès accru à de nouveaux marchés d'exportation.

Selon l'étude d'impact sur les PME des PMA menée auprès de 2 245 entreprises dans tous les PMA, environ 73 % des entreprises ont une femme propriétaire ou membre du conseil d'administration et 72 % d'entre elles sont des micro-entreprises de moins de 10 employés opérant principalement dans les secteurs du tourisme (20 %), du textile et de l'artisanat (18 %) et des produits industriels (15,3 %) (FENU, 2020). Les productrices ont une meilleure efficacité organisationnelle et, par conséquent, versent des salaires plus élevés à leurs travailleurs. Les PME détenues par des femmes sont également sources de retombées locales propices à la croissance et à la réduction de la pauvreté (Maksimov et al., 2017).

Cependant, dans certains PMA, les PME ont du mal à atteindre une capacité concurrentielle et à accéder aux ressources supplémentaires nécessaires pour l'investissement, la commercialisation et la mise à niveau technologique (Dhungana, 2003). Par exemple, en République-Unie de Tanzanie, les PME des secteurs agro-alimentaire, des produits de la mer, des textiles et du cuir sont entravées par un accès limité

aux ressources, au capital, aux informations sur le marché et aux formalités administratives entourant les procédures d'exportation, autant d'éléments particulièrement problématiques pour les femmes (Mpunga, 2016). Des inconvénients similaires, notamment pour les PME appartenant à des femmes, sont également mis en évidence au Bangladesh, en Éthiopie, à Samoa et en République-Unie de Tanzanie (Solomon, 2008 ; AusAID, 2008 ; Ahmed et Kar, 2019). L'accès limité au financement, aux informations sur les marchés et aux technologies numériques, ainsi que les barrières socioculturelles, empêchent les PME dirigées par des femmes de développer leurs activités et de tirer parti de nouvelles opportunités.

Les contraintes sexospécifiques de l'offre rendent également les productrices plus vulnérables aux impacts des chocs et des crises. Selon l'étude d'impact sur les PME des PMA, la pandémie de COVID-19 a frappé plus durement les secteurs à forte intensité féminine, tels que le textile et l'artisanat, que les secteurs à forte intensité masculine. En outre, les PME dirigées par des femmes ont fait état de taux plus élevés de licenciements et de moins de ressources pour soutenir leurs entreprises à court et moyen terme par rapport aux PME dirigées par des hommes (FENU, 2020).

Compte tenu des facteurs inhibiteurs évoqués ci-dessus et de l'impact disproportionné de la pandémie sur les entreprises appartenant à des femmes, les programmes ciblés de renforcement des capacités deviennent particulièrement importants. Par exemple, le Business Environments Strengthening for Tanzania (BEST), mis en œuvre conjointement par le gouvernement tanzanien et des organisations d'aide, contribue à rendre l'environnement économique et commercial plus favorable aux PME et encourage une participation accrue des femmes (Mpunga, 2016 ; Tax-Bamwenda

et Mlingi, 2005). L'un des éléments importants du programme BEST est la réforme réglementaire. En République-Unie de Tanzanie, plus de 80 % des PME appartiennent au secteur informel, et les petites entreprises et les entreprises appartenant à des femmes sont pénalisées par la complexité des réglementations et des procédures d'enregistrement et d'octroi de licence. Le programme vise donc à réduire les formalités et les coûts élevés associés à ces réglementations et procédures.

4.2.4. Services

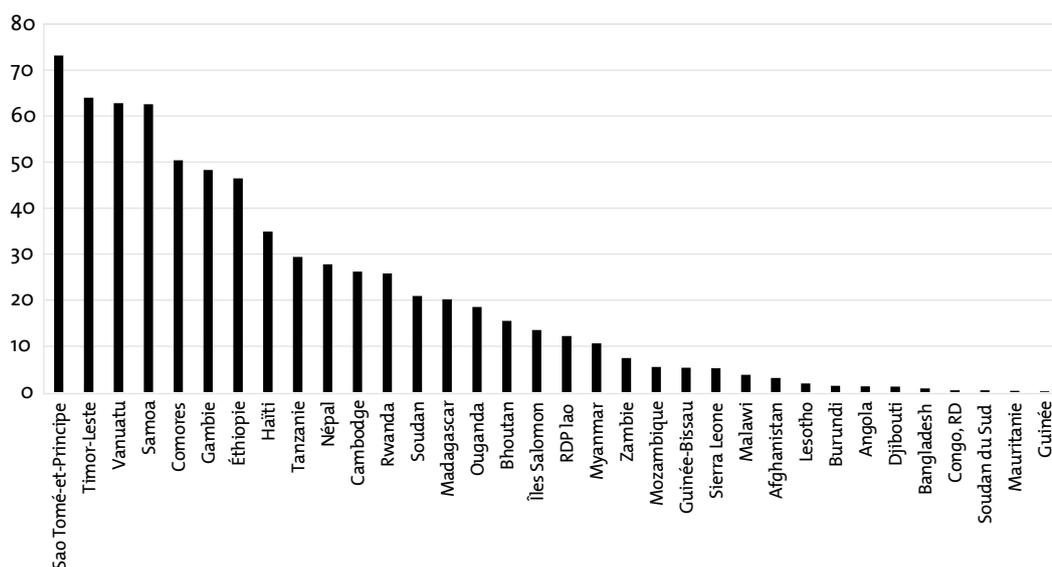
Après l'agriculture, le secteur des services représente la plus grande part de l'emploi dans les PMA, ainsi que le présente la section 3.3. Cette sous-section va examiner les incidences des exportations de services en termes de genre en se concentrant sur les services touristiques.

Les femmes travailleuses et productrices : le cas du tourisme

Le tourisme joue un rôle important dans certains PMA, avec des incidences significatives sur la création d'emplois, la croissance économique et les recettes en devises. Le tourisme représente plus de 40% des recettes d'exportation à Sao Tomé-et-Principe, au Timor-Leste, à Samoa, à Vanuatu, aux Comores, en Gambie, en Éthiopie et en Haïti (par ordre décroissant) (figure 13). Le secteur du tourisme a des implications significatives en termes de participation des femmes à l'économie. Le tourisme offre aux femmes des possibilités d'emploi (tant formel qu'informel), d'entrepreneuriat (par exemple, hébergement, artisanat, guide touristique, services et produits alimentaires, etc.) et de formation, en particulier dans les pays en développement. Les possibilités d'emploi sont à la fois directes (hôtels, restaurants,

Figure 13

Dépenses du tourisme entrant en pourcentage des exportations dans une sélection de pays les moins avancés, 2018



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (<https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>) (consulté le 27 septembre 2020).

Note : les données sont manquantes pour le Yémen, le Sénégal, l'Érythrée, le Tchad et la République centrafricaine.

agences de voyage, avions, centres de villégiature, magasins, etc.) et indirectes (fournisseurs de restaurants, infrastructures de bâtiments, fabricants d'artisanat, etc.) (OMT et OIT, 2014).

Les femmes en tant que travailleuses dans le tourisme

Le tourisme est une source importante d'emplois rémunérés pour les femmes dans l'ensemble des PMA car il présente moins de barrières à l'entrée que d'autres secteurs, en dehors de l'agriculture (OMT et al., 2017). La flexibilité des formes et des horaires de travail (par exemple, le travail à temps partiel et le travail posté) permet également aux femmes d'accéder plus facilement à ces opportunités, compte tenu de leur charge de travail domestique non rémunéré. Comme le montre la section 3.3, dans les PMA africains, en Haïti et dans les PMA insulaires, les femmes représentent une part plus importante de l'emploi que les hommes dans le sous-secteur des hôtels et des restaurants, qui constitue une part importante du secteur du tourisme. Toutefois, le secteur du tourisme est marqué par un degré élevé de ségrégation professionnelle entre les sexes, comme nous le verrons plus loin.

Les tendances mondiales montrent que l'écart salarial entre les sexes tend à être plus faible dans le secteur du tourisme que dans l'économie en général. C'est le cas du Myanmar, du Rwanda et de l'Ouganda parmi les PMA. En revanche, les revenus des femmes en pourcentage de ceux des hommes sont plus faibles dans le secteur du tourisme que dans l'économie en général au Bangladesh, au Burundi, au Cambodge, en Éthiopie, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. En République démocratique populaire lao et à Madagascar, les revenus sont relativement proches (OMT, 2019). En outre, dans de nombreux PMA, tels que les Comores, Madagascar, la Zambie et le Mozambique, le secteur du tourisme est marqué par une ségrégation professionnelle intense, les hommes étant concentrés dans les postes de cadres et de direction tandis que les femmes exercent principalement des tâches peu qualifiées comme le nettoyage des chambres, le travail en cuisine et le service. Un autre exemple est celui de la République démocratique populaire lao, où le rôle des femmes dans le secteur naissant du tourisme se concentre dans des activités telles que les massages, tandis que les hommes sont traditionnellement guides touristiques, et mieux payés (OMT, 2019). Des schémas similaires sont observés en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, où certaines études constatent que la plupart des guides touristiques sont des hommes, tandis que les femmes sont plus susceptibles d'occuper des postes peu qualifiés dans les hôtels et les restaurants (CNUCED, 2017a). De même, dans les communautés montagnardes du Népal, le rôle des femmes dans le secteur du tourisme se limite à celui de domestiques, de femmes de ménage, de cuisinières et de masseuses. Les emplois plus permanents, comme les postes de direction et de gestion, sont principalement occupés par des

hommes (Acharya et al., 2013, Upadhaya et al., 2008). Par ailleurs, en Afrique, environ 73 % des travailleurs non rémunérés contribuant à l'entreprise familiale dans le tourisme sont des femmes (CNUCED, 2017a). Contrairement à la plupart des autres PMA, Vanuatu a connu une augmentation de l'emploi féminin lié au tourisme, tant dans les emplois faiblement rémunérés que dans les postes de direction (Bowman et al., 2009).

En plus de l'écart salarial entre les sexes et de la ségrégation professionnelle, l'emploi dans le secteur du tourisme est principalement informel et temporaire, tant pour les hommes que pour les femmes, comme on le voit en Afrique. En République-Unie de Tanzanie, par exemple, 38 % des hommes et 39 % des femmes travaillant dans le secteur du tourisme n'ont pas de contrat écrit officiel. Au Mozambique, c'est le cas de 50 % et 46 % des hommes et des femmes, respectivement (OMT, 2019). Au Népal, les femmes sont concentrées dans le travail informel et saisonnier, qui tend à se caractériser par une faible sécurité d'emploi (Acharya et Halpenny, 2013 ; Upadhaya et Upreti 2008). Dans l'ensemble, bien qu'elles aient accès à un nombre relativement plus élevé d'opportunités d'emploi que les hommes, les femmes dans le tourisme sont cantonnées dans des emplois peu qualifiés et sont confrontées à un écart salarial entre les sexes.

Les femmes en tant qu'entrepreneuses dans le tourisme

Dans certains PMA, les femmes participent également au tourisme en tant qu'entrepreneuses gérant de petits hôtels et restaurants. Cette sous-section passe en revue les études de cas afin de définir certains des obstacles auxquels sont confrontées les femmes entrepreneurs dans le secteur du tourisme - notamment l'accès au financement, les contraintes de temps et de mobilité, et les problèmes de sécurité - et examine ensuite comment les liens intersectoriels peuvent améliorer les opportunités commerciales pour les femmes.

L'accès au financement dans les PMA est une contrainte majeure à laquelle sont confrontés les entrepreneurs en général, et plus sévèrement les femmes dans différents secteurs de l'économie, y compris le tourisme. A Vanuatu, par exemple, les femmes propriétaires de bungalows déclarent qu'elles dépendent en grande partie de leur épargne personnelle et qu'elles ne peuvent pas développer leur entreprise en raison du manque de capital et des problèmes d'accès au crédit, notamment le comportement hostile et le harcèlement des agents de recouvrement (Bowman et al., 2009). Dans certaines communautés rurales de la République démocratique populaire lao, les pratiques coutumières interdisent aux femmes de posséder des entreprises ou de gérer des activités économiques liées au tourisme.

Les contraintes de temps et de mobilité affectent également les femmes entrepreneurs dans le tourisme, c'est pourquoi le tourisme chez l'habitant

Encadré 6

Initiative d'hébergement chez l'habitant dans l'ouest du Népal

L'initiative « homestay » a été fondée par sept femmes originaires de Barpak, dans l'ouest du Népal, pour permettre aux femmes entrepreneurs de rester près de chez elles tout en gérant une entreprise de tourisme. Cette initiative d'hébergement chez l'habitant permet aux touristes d'avoir un véritable aperçu de la culture, de la nourriture et des traditions locales en séjournant chez l'habitant. Les femmes font partie intégrante de ce programme qui fait appel aux compétences et aux ressources propres aux femmes dans le domaine des soins domestiques. Étant donné que l'hébergement est étroitement lié aux responsabilités domestiques générales que les femmes normalement assument, et considérant que cette activité n'implique pas la nécessité de s'éloigner de chez soi pendant de longues durées, au contraire d'autres entreprises touristiques, les séjours chez l'habitant peuvent constituer une opportunité touristique favorable aux femmes (Acharya et Halpenny, 2013).

Bien que le rôle des femmes entrepreneurs ne doive pas être limité aux activités liées à la sphère reproductive, il s'agit d'une initiative importante pour les femmes qui sont soumises à des contraintes de temps et de mobilité, en plus des normes sociales et culturelles qui leur ferment des opportunités entrepreneuriales (CNUCED, 2017a). En effet, bien que l'initiative ait été lancée par des femmes, son comité consultatif est entièrement masculin. Ceci s'explique principalement par le fait que le tourisme dans l'ouest du Népal est connu pour avoir un côté « sombre » associé à des violences sexuelles contre les femmes, souvent perpétrées par des touristes masculins. Cela étaye le point de vue de la société locale selon lequel la supervision masculine est nécessaire à la participation des femmes dans le secteur du tourisme (Acharya et al., 2013 ; Upadhaya et al., 2008).

devient attrayant pour les femmes entrepreneurs, comme dans le cas du Népal (encadré 6).

Les femmes entrepreneurs sont aussi indirectement liées au secteur du tourisme par la production et la vente de divers produits et services, notamment dans l'artisanat, l'habillement, la cuisine locale et les arts. Il existe à la fois une concurrence entre les femmes du pays qui produisent et vendent à peu près les mêmes produits, et une concurrence à l'importation avec des produits similaires importés, ce qui peut avoir un effet négatif sur les résultats commerciaux de ces femmes. Au Vanuatu, par exemple, les femmes se font mutuellement une rude concurrence sur les marchés locaux pour vendre aux touristes des robes, des bijoux en perles, des portemonnaies en herbes tissées et d'autres articles d'artisanat de l'île. Et leur situation est aggravée par des importations meilleur marché de Chine (Bowman et al., 2009). Les femmes entrepreneurs sont donc confrontées à la concurrence des importations, qui s'ajoute à des contraintes liées au genre du côté de l'offre.

Il pourrait être utile d'établir des liens commerciaux entre les établissements touristiques et les fournisseurs locaux d'artisanat et d'autres produits, pour contrebalancer certains des effets négatifs des importations bon marché et contribuer à la subsistance des communautés locales. Cela créerait des emplois tout en aidant à préserver la culture et le patrimoine locaux. Un approvisionnement directement auprès de fournisseurs locaux permet aussi aux femmes du pays d'augmenter leurs bénéfices (CNUCED, 2017a). Les données de l'Éthiopie montrent que les femmes ont tiré un bénéfice substantiel des achats de leur artisanat par des touristes, qui y consacrent environ 5,5 % de leurs dépenses totales. Des résultats similaires sont observés dans un projet au Burkina Faso intitulé « Down the Salt, Fish, Gold et Cola Routes » (« Sur les routes du sel, du poisson, de l'or et de la cola »), qui cultive la relation directe entre touristes et femmes artisanes autochtones pour promouvoir leur artisanat, leurs arts et la cuisine locale (CNUCED, 2017a). En République démocratique populaire lao, les

articles d'artisanat confectionnés par des femmes de minorités ethniques sont aussi considérés comme un soutien à l'économie locale étant donné le haut degré d'approvisionnement en matières premières locales (soie, tissu, papier, etc.) (Mitchell et Ashley, 2009). Les liens locaux sont importants parce que, souvent, les productrices à petite échelle ne sont pas en mesure de répondre à des normes de qualité et d'obtenir des certifications suffisantes pour le commerce international, comme on le constate au Vanuatu (Bowman et al., 2009). De même, dans l'État du Shan au Myanmar, des agricultrices font face à divers obstacles à la vente sur des marchés étrangers, tels que la barrière de la langue, le manque d'informations sur les marchés étrangers, les procédures d'exportation, les normes de qualité, etc. (CNUCED, 2020c). Dans ce contexte, le secteur du tourisme pourrait devenir un débouché de plus en plus important pour les marchandises agricoles produites par des exploitantes locales si l'on parvient à mettre en place des liens adéquats comme dans le cas de l'artisanat évoqué ci-dessus.

La pandémie de COVID-19 et les restrictions de mobilité qui en ont résulté ont eu un impact négatif sur la plupart des services, y compris ceux liés au tourisme. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) des Nations Unies prévoit que, sur toute l'année 2020,⁶⁴ les arrivées de touristes internationaux chuteront de 70 à 75 %, ce qui se traduirait par une perte pouvant atteindre 1 100 milliards de dollars sur les recettes du tourisme international. On estime que cette chute du tourisme se traduira par une perte économique dépassant 2 000 milliards de dollars sur le PIB mondial (plus de 2 % du PIB mondial de 2019) (OMT, 2020). Le Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC) estime que jusqu'à 174 millions d'emplois dans le monde pourraient être perdus en 2020 (WTTC, 2020). Les PMA sont plus gravement frappés par cette baisse du tourisme, car il représente une part importante de leur PIB et de leurs emplois (environ 9,5 % dans chacun des deux). Ce ralentissement économique a déplacé les travailleurs le long de la chaîne de valeur du tourisme. Au Vanuatu, par exemple, les femmes représentent

plus de la moitié du secteur informel dans les services alimentaires et les artisanats traditionnels et sont directement touchées par la baisse du tourisme. L'arrêt du tourisme a également augmenté l'incidence de la criminalité environnementale, avec des répercussions négatives pour l'écotourisme, notamment dans les PMA africains, et a perturbé les services de transport aérien vers les PMA lointains (Kampel, 2020). Étant donné la nette prédominance féminine dans les emplois du tourisme et la ségrégation des femmes dans des emplois peu qualifiés, ce sont les femmes, parmi les travailleurs et entrepreneurs du tourisme, que la pandémie risque d'affecter le plus durement.

4.3. Le cas du commerce transfrontalier informel

Le commerce transfrontalier informel est l'échange de biens et de services produits légalement qui échappent au cadre réglementaire fixé par le gouvernement (c'est-à-dire qui sont soustraits à certaines taxes et formalités réglementaires).⁶⁵ Ce type de commerce génère des moyens de subsistance en créant des emplois, notamment pour des groupes vulnérables tels que les femmes pauvres et les jeunes chômeurs. Dans le cas des PMA africains, le commerce transfrontalier informel est caractérisé par une prédominance de femmes pour qui ce commerce constitue souvent la principale, voire l'unique source de revenus. En Afrique, les commerçantes transfrontalières vendent une large gamme de produits, notamment des produits agricoles (p.ex. fruits, légumes, poisson) et des produits manufacturés (p.ex. vêtements et chaussures neufs ou d'occasion, ustensiles de cuisine, couvertures, draps de lit). Dans ce sens, ce commerce contribue aussi à la sécurité alimentaire (CNUCED, 2019b).

Contraintes liées à l'offre auxquelles les commerçantes sont confrontées

Des contraintes du côté de l'offre entravent la capacité des commerçants à vendre des marchandises au niveau transfrontalier et de développer leurs entreprises. Beaucoup de ces contraintes sont liées au genre et affectent davantage les femmes que les hommes.

Des *normes sociétales de genre* au niveau des ménages et des communautés peuvent limiter la capacité des femmes à gérer une entreprise et à contrôler leur revenu, ainsi que cela a été observé pour des commerçantes actives au poste frontière de Tunduma, en République-Unie de Tanzanie (CNUCED, 2019b).

L'accès aux *finances* est soumis à une contrainte majeure à laquelle sont confrontés les commerçants, en particulier les femmes, due principalement au manque de garanties, à des taux d'intérêt élevés, à la lenteur des procédures, à la discrimination institutionnelle et à une faible présence des institutions financières dans les zones rurales, selon une enquête de la CNUCED réalisée en octobre 2017 sur des points de passage de frontières entre le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

L'instabilité des cours de change et le manque de services de change aux frontières ont également un effet négatif sur le commerce transfrontalier (CNUCED, 2019b). Faute de sources de crédit sûres, les commerçantes s'appuient beaucoup sur leur épargne personnelle pour gérer leurs entreprises, comme on le voit chez des commerçantes à la frontière entre le Soudan du Sud et l'Ouganda (Yoshino et al., 2011) et entre la République démocratique populaire lao et le Cambodge (Seror et al., 2017).

L'accès aux *marchés et aux informations* est crucial pour la réussite des affaires, mais dans les régions frontalières, il est difficile de trouver des marchés rentables en dehors de la vente occasionnelle de rue, surtout pour les femmes commerçantes transfrontalières, comme on l'a constaté au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie (CNUCED, 2019b). Le manque de compétences en gestion (p.ex. traitement, conditionnement, marketing, comptabilité) entrave également les commerçants, notamment dans leur capacité à vendre des biens non agricoles (p.ex. vêtements, sacs, chaussures) et des aliments transformés (p.ex. huile, beurre).

L'accès aux *moyens de transport* est important pour permettre aux commerçants de transporter d'importantes quantités de biens, de servir un plus grand nombre de clients, de se relier à des réseaux de distribution plus étendus et/ou d'atteindre des marchés plus rentables. Les femmes ont moins de moyens que les hommes pour accéder à un véhicule ou à des transports payants par camion, bus ou van (CNUCED, 2019b). Ce fait, joint au manque de capitaux et à un accès limité aux finances, a conduit à une concentration des femmes à un niveau de vente de détail à petite échelle, tandis que les vendeurs de gros dans le commerce transfrontalier informel sont en prédominance des hommes, comme on le voit en Ouganda (Yoshino et al., 2011). De plus, les commerçants du secteur informel à grande échelle, qui sont principalement des hommes, bénéficient plus facilement d'économies d'échelle, par exemple en payant des forfaits douaniers minimum pour leurs camions-conteneurs, quelle que soit la valeur des marchandises qu'ils transportent ; ce fait est documenté pour la Sierra Leone (Van den Boogard et al., 2018).

Le *temps* est un facteur critique pour la performance économique des commerçants transfrontaliers qui dépend du nombre de trajets parcourus par-delà la frontière en une période donnée et implique des déplacements pour trouver des produits de bonne qualité et variés et les vendre sur des marchés rentables. En outre, les processus de dédouanement sont longs aux frontières. Par conséquent, la charge de travail non rémunéré des femmes pèse considérablement sur leur performance commerciale (CNUCED, 2019b) et leur cause des difficultés dans de nombreux PMA, y compris au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Mozambique, en Sierra Leone, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie (USAID, 2012 ; CNUCED, 2019b).

L'éducation est un autre obstacle lié à l'offre qui impacte négativement les activités de commerce transfrontalier, et particulièrement les femmes commerçantes car celles-ci manquent souvent des compétences nécessaires en lecture, écriture, calcul et gestion technique et commerciale. Un faible niveau d'éducation et de compétences limite les possibilités pour les commerçantes de se servir des informations sur les prix du marché et réduit la rentabilité générale, comme on le constate au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Le manque de ces compétences handicape les commerçants dans leur compréhension des régimes commerciaux simplifiés et des procédures officielles aux frontières. À titre d'exemple, à Mutukula, ville frontière entre la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda, les procédures simplifiées et les avantages qui peuvent en découler sont mal connus des commerçantes (CNUCED, 2019b).⁶⁶ Même si les commerçants connaissent les avantages qu'apportent des régimes commerciaux simplifiés, le manque d'éducation de base et de connaissances parmi les fonctionnaires des douanes et une mise en œuvre arbitraire de ces régimes rendent l'accès à ces avantages difficile, ainsi que cela a été rapporté en Zambie, au Malawi et ailleurs. Dans ces cas, les commerçants du secteur informel, tant hommes que femmes, perdent la motivation pour passer par les canaux du commerce officiel et estiment mieux s'en sortir en recourant à la corruption, même si cela consomme une partie de leurs revenus (Brenton et al., 2014).

Enfin, un *environnement de réglementation des affaires* incitatif est un autre facteur majeur de réussite pour les commerçants transfrontaliers. Un environnement des entreprises caractérisé par des procédures interminables, des règles imprévisibles, des taxes prohibitives et une transparence limitée pourrait contraindre les commerçants à l'illégalité, enclencher un cercle vicieux d'évasion fiscale et de faibles perspectives de croissance des affaires, ainsi que les priver de sécurité sociale. Cela est plus vrai encore pour les femmes commerçantes, étant donné les contraintes auxquelles elles sont plus durement confrontées du côté de l'offre.

Obstacles que les commerçantes rencontrent aux frontières

Aux frontières des PMA, plusieurs obstacles se dressent pour les commerçantes en plus forte proportion que pour les commerçants hommes. Tout d'abord, une infrastructure frontalière inadéquate, par manque de transports, d'installations d'entreposage et d'installations et services frontaliers (banques, logements, guichets d'information, etc.), a sur les femmes un effet plus défavorable que pour les hommes. En République démocratique populaire lao et au Cambodge, par exemple, les femmes pratiquant le commerce transfrontalier informel peuvent être amenées à dépenser deux fois plus en frais de transport que leurs homologues masculins. Cela est dû en particulier au fait que les femmes ont plus souvent besoin que les hommes de louer des services pour tirer des charrettes ou de payer une personne disposant d'une moto pour transporter

plus vite un chargement (Seror et al., 2017). Au Malawi, il s'y ajoute que le système de transports publics cesse de fonctionner à la nuit tombée dans plusieurs points de passage, ce qui empêche les commerçants d'atteindre leurs marchés-cibles et leur cause des frais d'hébergement, notamment pour les femmes, qui tendent à dépendre davantage des transports publics que les hommes. En outre, pour les commerçantes en particulier, les longs temps d'attente à la frontière sont exacerbés par le manque d'installations sanitaires dans des environnements peu hygiéniques, ce qui les rend vulnérables à des maladies telles que le typhus et le choléra (CNUCED, 2019b).

Deuxièmement, le paiement de pots-de-vin pour contourner des procédures légales est un aspect récurrent dans le commerce transfrontalier informel. La corruption peut être exercée par divers fonctionnaires et agents des forces de l'ordre, tels que les fonctionnaires de l'immigration, les représentants des autorités fiscales et les officiers de police, qui profitent du fait que les commerçants locaux connaissent mal les procédures douanières ou ne sont pas en mesure de payer les taxes et redevances officielles. Dans certains cas, les commerçantes souffrent davantage que leurs homologues masculins de la prévalence de la corruption aux points de passage des frontières. À la frontière entre le Mozambique et le Malawi, par exemple, les commerçantes à petite échelle sont plus souvent soumises à des contrôles stricts aux frontières, traitées en « contrebandières » et forcées de payer des pots-de-vin beaucoup plus élevés que leurs homologues masculins pour transporter leurs marchandises au-delà de la frontière (USAID, 2012 ; CNUCED, 2019b). Il arrive aussi qu'à part les gardes-frontières et les fonctionnaires des douanes, des agents et courtiers privés jouent un rôle déterminant pour aider les commerçants informels à contourner les procédures officielles et qu'il faille les soudoyer. En Sierra Leone, par exemple, des courtiers acceptent des pots-de-vin de commerçants informels en échange d'une aide pour passer la douane sans se faire confisquer les marchandises pour non-respect des procédures officielles. Des observations sur le terrain montrent que les femmes ont 22 % de plus de risques de dépendre de ces courtiers aux frontières de la Sierra Leone (Van den Boogard et al., 2018). De même, aux frontières du Soudan du Sud et de l'Ouganda, les femmes sont davantage susceptibles de pratiquer le commerce informel et, en conséquence, dépensent davantage pour soudoyer des fonctionnaires qui les aident à passer les douanes sans bureaucratie officielle complexe (Yoshino et al., 2011).

Troisièmement, l'insécurité a de graves implications pour le bien-être des commerçantes dans le contexte du commerce transfrontalier informel (Van den Boogard et al., 2018 ; CNUCED, 2019b). S'agissant, par exemple, de séjours de plus d'une journée en raison de longs temps d'attente aux frontières, des données recueillies au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie montrent que les commerçantes craignent davantage pour leur propre sécurité et celle de leurs marchandises que les commerçants hommes. Dans ce contexte, les femmes

ont souvent des frais supplémentaires tels que le recours à un garde de sécurité (Ogalo, 2010). En outre, une étude menée parmi des femmes pratiquant le commerce transfrontalier au Liberia a montré que 37 % des sondées avaient subi des violences sexuelles au passage de la frontière, et 15 % ont rapporté avoir été violées ou contraintes à des rapports sexuels en échange d'avantages (CNUCED, 2014a). Les violences verbales et physiques, principalement par des courtiers et des fonctionnaires des douanes, sont considérées comme courantes en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Ouganda, au Malawi, au Mozambique et en Sierra Leone (USAID, 2012 ; CNUCED, 2019b ; Van den Boogard et al., 2018 ; CNUCED, 2014a).

Enfin, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions négatives sur les femmes pratiquant le commerce transfrontalier. Au Rwanda, par exemple, le commerce transfrontalier informel correspond à environ 40 % des exportations totales du pays et représente l'unique source de revenus pour les commerçants du secteur informel, dont la plupart sont des femmes. En raison de la fermeture des frontières à la suite de la pandémie, ces femmes ont vu fondre leurs économies et ont dû lutter pour fournir des biens de première nécessité à leurs familles (CIR, 2020). Outre cette perte de possibilités de revenus, la pandémie a porté un coup dur à la sécurité alimentaire dans les communautés rurales qui dépendent du commerce transfrontalier informel d'aliments de base et d'autres produits agricoles. Les PME aussi sont confrontées à des difficultés pour leur survie en l'absence de mécanismes de soutien (Zarrilli et Linoci, 2020).

Une approche plus ciblée de l'intégration de la dimension de genre dans les accords de commerce internationaux, tel celui de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), est également essentielle pour apporter un soutien à long terme aux femmes qui pratiquent le commerce transfrontalier informel dans les PMA africains (encadré 7). Le Régime commercial simplifié continental de la ZLECAF devrait favoriser la régularisation des commerçants transfrontaliers informels et leur permettre de participer à des chaînes de valeur

régionales et mondiales et à d'autres opportunités offertes par la ZLECAF (Sommer et Nshimbi, 2018).⁶⁷ La mise en place de ce régime pourrait également représenter un soutien pour les petits commerçants face à de futurs bouleversements du commerce transfrontalier. Les régimes commerciaux simplifiés ont besoin d'intégrer une perspective de genre au niveau des listes de produits éligibles, des seuils (généralement 2 000 dollars par lot), des règles d'origine et du volume des procédures aux frontières. Ils devraient aussi pouvoir mettre à disposition des documents simplifiés dans les langues locales et des brochures illustrées. L'expansion de solutions électroniques comme les services de paiement en ligne ou par mobile pourraient également aider les commerçants transfrontaliers du secteur informel à exécuter des paiements internes et internationaux et à accéder au crédit (Zarrilli et Lopez, 2020).

4.4. Le cas des travailleurs migrants

La migration et les envois de fonds sont des sources financières externes importantes pour le développement et sont souvent plus stables que les investissements directs étrangers (IDE) (CNUCED, 2012b). La figure 14 illustre les envois de fonds de migrants par rapport au revenu national brut (RNB) dans les différents groupes de PMA, et le tableau 15 présente les pays dont le RNB est constitué à plus de 5 % par des envois de fonds. Ces deux graphiques mettent en évidence les risques au niveau des pays.

Dans les PMA en général, les hommes sont plus nombreux à émigrer que les femmes. Cependant, l'émigration féminine hors des PMA a connu une augmentation, notamment en vertu de la mondialisation de l'économie domestique et sanitaire. Dans ce contexte, la présente sous-section analyse les conséquences d'une demande croissante en travailleuses migrantes dans les services domestiques et de santé des pays à haut revenu (CNUCED, 2012b). La pandémie de COVID-19 a porté un coup dur aux envois de fonds et l'on s'attend à ce que la plupart des PMA soient davantage touchés que la moyenne mondiale. A titre d'illustration, en 2020, 1 million de Bangladais, 200 000 Éthiopiens et 100 000 ressortissants

Encadré 7

Intégration de la dimension de genre dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) vise à approfondir l'intégration économique sur le continent et à stimuler le commerce intra-régional en le libéralisant. Sous les auspices de cet accord, les pays s'engagent à supprimer les droits de douane sur 90 % des biens et à éliminer différentes barrières non tarifaires. Bien qu'il ne contienne pas un chapitre distinct sur la dimension de genre, la mise en œuvre de cet accord peut avoir des implications directes et positives pour les commerçants transfrontaliers informels. Par des articles clés sur la facilitation du commerce, la coopération aux frontières, le transit, les barrières non tarifaires, les mesures sanitaires et phytosanitaires et les régimes commerciaux préférentiels pour le commerce à petite échelle, cet accord ouvre de nouvelles opportunités aux commerçantes transfrontalières du secteur informel (CEA, 2020). En conséquence, intégrer la dimension de genre dans sa mise en œuvre pourrait aider les commerçantes à surmonter les divers obstacles auxquels elles sont confrontées aux frontières et du côté de l'offre, en particulier dans le sillage de la pandémie de COVID-19 (ONU Femmes, 2019). Des mesures complémentaires pourraient être mises en place à cet effet, par ex. en renforçant les capacités et en proposant des formations spécialisées sur les exigences et les normes de commerce de la ZLECAF. Une formation spécialisée d'éducation financière et de gestion pour les commerçantes, combinée à des mentorats, à des informations relatives au marché et à une formation aux compétences numériques, pourrait également assurer qu'hommes et femmes bénéficient équitablement de la mise en œuvre de la ZLECAF (CEA, 2020).

du Myanmar et d'Afghanistan sont rentrés dans leurs pays en raison de pertes d'emplois dues à la pandémie. La baisse des envois de fonds aura surtout un impact sur les ménages et sur les travailleurs agricoles, qui tendent à dépendre fortement de ces flux entrants, ce qui va aggraver la pauvreté dans les PMA (CNUCED, 2020c).

Caractéristiques du travail des migrantes provenant des pays les moins avancés

Dans les PMA d'Asie du Sud et insulaires, les décisions des femmes d'émigrer sont régies par des normes sociales et par les structures patriarcales. Au Népal, par exemple, les femmes doivent obtenir le consentement d'un tuteur masculin pour obtenir un passeport et émigrer. La loi de 1985 sur l'emploi à l'étranger prévoit que les agences de recrutement vérifient ce consentement avant d'employer des femmes pour des travaux à l'étranger (Adhikari, 2006). Au Vanuatu, c'est la communauté qui décide si des femmes vont participer, ou même quelles femmes vont émigrer. Cela tend à atténuer la participation des femmes aux programmes d'émigration, et il en résulte que les hommes tendent à émigrer davantage que les femmes depuis le Vanuatu (Bowman et al., 2009). L'émigration des femmes des PMA africains est principalement motivée par des conflits locaux et des troubles civils, comme on le voit en Éthiopie et en Somalie, ou par la pauvreté et le manque de perspectives économiques, comme on le voit au Lesotho, en Ouganda, au Malawi et au Mozambique (CNUCED, 2018d).

Les migrantes des PMA sont souvent concentrées dans des postes peu qualifiés dans les secteurs du travail domestique et de la santé, tandis que les migrants hommes sont moins présents dans les soins et le travail domestique (CNUCED, 2012b). Par exemple, les émigrants hommes du Lesotho et du Mozambique travaillent en prédominance dans le secteur minier, alors que

Tableau 15

Pays dont le GNI était constitué à plus de 10 % par des envois de fonds en 2017 (en pourcentage)

Népal	29,8
Haïti	29,3
Gambie	22,8
Liberia	22,5
Comores	22,4
Sénégal	14,9
Lesotho	14,1

Pays où les envois de fonds constituaient 5 à 10 % du RNB en 2017

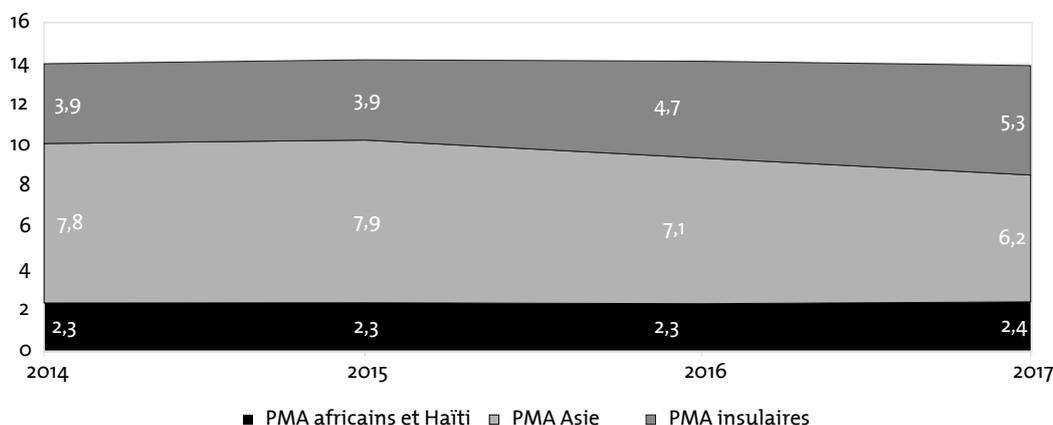
Togo	8,5
Guinée-Bissau	8,4
Tuvalu	7,7
Mali	7,3
Kiribati	5,7
Bangladesh	5,6
Sao Tomé-et-Principe	5,0

Source : CNUCED Statistical Tables on the Least Developed Countries – 2018 (https://unctad.org/system/files/official-document/ldcr2018stats_en.pdf) (consulté le 20 septembre 2020).
Note : RNB : revenu national brut.

les émigrantes sont surtout nombreuses dans le travail domestique (Dodson et al., 2008). Dans les PMA insulaires, les tendances de l'émigration sont souvent associées à un travail temporaire et saisonnier et sont réglementées dans des accords transnationaux, tel le Programme des travailleurs saisonniers pour les ressortissants des îles du Pacifique en Nouvelle-Zélande. Les types d'emplois concernés par ce programme sont en général peu qualifiés et concentrés dans l'agriculture, le travail domestique et l'hôtellerie. L'émigration féminine par ce canal a connu une augmentation (Voigt-Graf, 2007, CNUCED, 2019a). Il y a aussi les quotas d'accès pour les Samoa (Samoa Quota) et pour le Pacifique (Pacific Access Category), qui autorisent des ressortissants des Samoa, du Kiribati et du Tuvalu à travailler en Australie et en Nouvelle-Zélande. Les nombres sont toutefois limités et les destinataires sont des migrants relativement qualifiés et éduqués, soumis à des conditions telles que savoir l'anglais et disposer d'une lettre

Figure 14

Flux d'envois de fonds de migrants aux pays les moins avancés, par région et pour une sélection de pays (en pourcentage du RNB)



Source : CNUCED Statistical Tables on the Least Developed Countries – 2018 (https://unctad.org/system/files/official-document/ldcr2018stats_en.pdf). (Consulté le 20 septembre 2020).

Note : RNB : revenu national brut. PMA : pays les moins avancés

d'embauche officielle avant d'entrer dans le pays hôte, des éléments qui favorisent les migrants hommes (Voigt-Graf, 2007). Au Tuvalu et dans les Kiribati, des emplois de marins sur des navires marchands, des bateaux de pêche ou de croisière sont également disponibles facilement pour des hommes (Voigt-Graf, 2007). Quant aux femmes, elles trouvent des emplois liés au ménage et à l'intendance sur les navires, comme cela a été observé dans les Kiribati. Certaines femmes locales sont aussi travailleuses du sexe sur les navires (Kagan, 2016).

Le bien-être des migrantes dans les secteurs de la santé et du travail domestique

Le secteur de la santé a été une source d'emploi importante pour les travailleuses migrantes semi-qualifiées et qualifiées en provenance d'Asie et du Pacifique vers divers pays à hauts revenus, comme les pays du Golfe et le Royaume-Uni.⁶⁸ Souvent, cependant, leurs compétences et qualifications universitaires ne sont pas reconnues, si bien que ces migrantes doivent suivre des formations supplémentaires pour obtenir des certifications, ou travailler dans des emplois peu qualifiés (Sijapati, 2016). Au Népal, par exemple, des écoles d'infirmières voient le jour et certaines ont aidé des femmes à acquérir des compétences les amenant à des emplois semi-qualifiés et qualifiés dans le domaine infirmier, qui devient un secteur très féminisé étant donné les préjugés de genre qui associent les femmes aux soins. Toutefois, les infirmières népalaises migrantes travaillent de plus en plus dans des emplois de soins peu qualifiés dans les pays hôtes où elles émigrent. Au Royaume-Uni, par exemple, les infirmières népalaises migrantes doivent devenir des résidentes permanentes pour pouvoir occuper un poste qualifié comme celui d'infirmière. En attendant ce statut de résidentes, de nombreuses infirmières migrantes recourent à des emplois dans des maisons de retraite ou de santé privées où elles s'acquittent de tâches peu qualifiées telles que le nettoyage, l'intendance et d'autres tâches ingrates liées aux soins aux personnes âgées. En définitive, la plupart de ces femmes perdent leurs compétences et le contact avec les qualifications cliniques et restent cantonnées dans des travaux subalternes dans le secteur privé (Adhikari, 2012).⁶⁹

Il est fréquent que des femmes peu qualifiées émigrent pour trouver un travail de domestique en Afrique même (p. ex. du Lesotho et du Zimbabwe vers l'Afrique du Sud), ainsi que depuis l'Afrique vers le Moyen-Orient (p. ex. d'Éthiopie en Arabie saoudite). Toutefois, ces migrantes domestiques peuvent être soumises à des conditions de travail et de rémunération très défavorables. Des cas de femmes trompées sur leurs droits par des agences de recrutement et par des employeurs ont été rapportés. Ces types de situations ont été aggravés par la pandémie, comme indiqué ci-dessous.

En Afrique, des agences officielles de recrutement aident à placer des migrantes auprès de familles potentiellement demandeuses et s'occupent des procédures de migration, des formations au travail domestique, des examens médicaux et d'autres formalités qui précèdent le départ. Ces agences officielles peuvent parfois coûter trop cher pour les femmes désireuses d'émigrer. Elles s'adressent alors à des agences de recrutement non réglementées, qui ont tendance à les duper sur la nature du travail qui les attend à destination, peuvent les orienter via des voies illégales, voire les entraîner dans des situations de servitude pour dettes (CNUCED, 2018d).⁷⁰

Le fait de voyager et de travailler illégalement place les migrantes domestiques dans une situation vulnérable. Par exemple, certaines travailleuses éthiopiennes du secteur domestique entrent illégalement au Yémen sur des bateaux de contrebande, ou y restent après que leur visa de touriste a expiré. Dans ce cas, leur mobilité vers un pays offrant de meilleures opportunités de travail, ou même la possibilité de rentrer chez elles par une voie officielle, deviennent problématiques. En outre, quand elles n'ont pas de documents adéquats, les travaux de soins ménagers sont l'une des rares opportunités qui s'offrent à elles, en particulier avec la nourriture et le logement (De Regt, 2007). De même, en Afrique du Sud, les travailleuses qui sont domestiques dans des ménages privés et rencontrent des difficultés pour obtenir un permis de travail, risquent la déportation en raison de leur statut illégal. Étant donné que c'est souvent la pauvreté qui pousse des femmes à migrer vers l'Afrique du Sud depuis les pays voisins en tant que domestiques, la perte de leur emploi (et de fonds à envoyer) et une déportation soudaine peuvent avoir de graves implications pour leurs ménages (CNUCED, 2018d).

L'emploi dans le secteur des services domestiques est également marqué par des conditions de travail médiocres, des bas salaires et de longues journées de travail, comme on le constate au Moyen-Orient (CNUCED, 2018d ; Esim et Smith, 2004). Dans cette région, par exemple, des travailleuses domestiques somaliennes et éthiopiennes gagnent de maigres salaires, travaillent 16 à 18 heures par jour, sept jours sur sept et sans rétribution d'heures supplémentaires. En fait, la flexibilité des femmes de Somalie et d'Éthiopie qui travaillent pour de moindres salaires que les migrantes d'Asie, notamment des Philippines, accentue encore la demande à leur égard, comme on le constate au Yémen (De Regt, 2007). En outre, les travailleuses domestiques logent le plus souvent chez leurs employeurs et leur mobilité en dehors de la maison est très restreinte. Parfois, leurs employeurs ou les agences de recrutement confisquent leur passeport, comme cela a été constaté pour des migrantes domestiques éthiopiennes au Moyen-Orient (Esim et Smith, 2004).

Plusieurs obstacles empêchent de garantir les droits des travailleurs domestiques et leur accès aux prestations sociales et de santé. Premièrement, capacité institutionnelle de créer et mettre en œuvre des lois sur le travail des domestiques n'est pas suffisante. Au Bahreïn, au Liban, au Koweït et dans les Émirats arabes unis, les travailleurs domestiques ne sont pas soumis aux lois nationales sur le travail parce que leur travail est considéré comme une affaire privée relevant des ménages (Esim et Smith, 2004). Deuxièmement, les migrants qui travaillent comme domestiques sont souvent peu éduquées, ce qui les rend vulnérables parce qu'elles ne comprennent pas entièrement leurs droits, comme cela a été observé au Cambodge (CESAP, 2006).

L'OIT (2020) a constaté que la pandémie de COVID-19 avait intensifié la vulnérabilité des travailleurs domestiques à plusieurs égards. Les travailleurs domestiques nourris et logés ont vu augmenter leurs heures de travail et la charge de travaux de cuisine et de ménage en raison de la fermeture des écoles et des bureaux, par exemple au Moyen-Orient. Pire encore, certains employeurs ont cessé de payer leurs domestiques parce qu'ils avaient eux-mêmes perdu leur revenu ou pensaient que les domestiques n'ont pas besoin d'argent vu l'absence de possibilités de le dépenser pendant le confinement. En conséquence, les familles qui dépendaient de l'envoi de fonds dans les pays d'origine risquent de tomber dans la pauvreté et la faim. De plus, lorsque des travailleurs domestiques migrants souhaitent rentrer chez eux en cas de perte d'emploi ou s'ils cessent d'être payés, des interdictions de voyages internationaux liées à la pandémie restreignent leur mobilité (OIT, 2020 ; CNUCED, 2020c).

5. Conclusion et recommandations politiques

Dans le présent module, nous avons examiné l'interaction entre commerce et genre dans les pays les moins avancés en appliquant les concepts présentés dans le volume 1 du *Manuel pédagogique de la CNUCED sur le commerce et le genre* (CNUCED 2014a). Nous nous sommes intéressés à la situation de 47 PMA de diverses régions géographiques, présentant des caractéristiques structurelles différentes. Les PMA sont confrontés à des problèmes de développement communs tels qu'une pauvreté persistante, des infrastructures déficientes, une capacité de production limitée et une main-d'œuvre non qualifiée. La dépendance aux produits de base est un problème majeur pour de nombreux PMA, principalement en Afrique. En outre, la transformation structurelle et l'intégration dans l'économie mondiale sont limitées dans la plupart des PMA, malgré des années d'accès en franchise de droits et sans contingents aux marchés internationaux et malgré les engagements d'aide pris par des pays développés.

Les services dominent l'activité économique ; au fil du temps, l'agriculture a perdu du terrain dans tous les PMA, toutes régions confondues. Cette transformation structurelle est un défi majeur pour la plupart des PMA, en particulier ceux d'Afrique et Haïti, et les PMA insulaires : il s'agit d'atténuer la dépendance aux produits de base, d'éviter une désindustrialisation prématurée (p. ex. le déplacement de l'activité économique de l'agriculture vers le secteur des services principalement informel et peu qualifié), de soutenir la croissance d'une production à forte valeur ajoutée et d'augmenter ainsi la productivité du travail. Afin de rendre le processus d'industrialisation plus inclusif, il est nécessaire d'engager des mesures politiques complémentaires ciblées sur les difficultés sexospécifiques liées à l'offre ainsi que sur les normes sociétales discriminatoires.

L'agriculture reste une source d'emploi importante dans la plupart des PMA, en particulier pour les femmes. Les emplois vulnérables (c.-à-d. le travail indépendant et le travail dans des entreprises familiales) et les emplois informels sont également très répandus dans les PMA, surtout parmi les femmes. Des politiques ciblées sont nécessaires pour aider les femmes à passer d'une agriculture de subsistance à des cultures d'exportation, à des secteurs d'exportation agricole non traditionnels, au secteur manufacturier et à des secteurs de services moyennement à hautement qualifiés. Ces politiques peuvent prendre la forme de programmes de formation et de développement de compétences, de programmes incitatifs pour les entreprises, de législations anti-discrimination ou de programmes de prêts ciblés ; elles peuvent également prévoir la création d'établissements de soins ainsi que de services publics de santé et d'éducation. Des alternatives aux banques commerciales telles que les dispositifs de financement solidaire pourraient également s'avérer utiles pour atteindre un plus grand nombre de productrices et de commerçantes, notamment dans les régions rurales.

Dans un récapitulatif d'études de cas par pays, la section 4 de ce module a traité des incidences de la libéralisation du commerce sur le genre dans les quatre grands secteurs d'exportation des PMA que sont l'agriculture, les combustibles et minéraux, l'industrie et les services. Elle s'est également penchée sur le cas des commerçants transfrontaliers informels et des travailleurs migrants.

Les PMA font état d'un haut degré de ségrégation dans les cultures ainsi que dans les rôles et les responsabilités de production du secteur agricole. Un accès inégal aux finances, aux biens de production, aux services de vulgarisation et aux transports, ainsi que des problèmes de sécurité et le fardeau du travail non payé ont une incidence négative sur la participation des femmes, en tant que productrices, aux marchés d'exportations

agricoles. Des analyses des disparités de genre dans les chaînes de valeur de secteurs d'exportation clés pourraient permettre de développer des programmes ciblés de renforcement des capacités en vue d'agir sur les disparités du secteur des exportations agricoles dans le contexte de chaque pays. Des services de vulgarisation pourraient également être élaborés en fonction des besoins des productrices, et s'accompagner de programmes de financement et de mentorat afin d'en renforcer l'efficacité. Les gouvernements pourraient lancer des initiatives de coopération à long terme avec des organisations internationales de développement, afin de financer des programmes de formation et de développement des compétences dans des secteurs d'exportation clés pour les femmes et d'autres groupes défavorisés. Vu l'ampleur des inégalités de genre dans l'accès à la terre, il est nécessaire d'introduire des programmes liés au régime foncier dans le cadre des politiques agricoles et commerciales des secteurs d'exportation de cultures de rente.

De plus, dans certains PMA, des systèmes de certification se sont révélés utiles pour soutenir les femmes directement en tant que productrices et indirectement en tant que travailleuses dans des secteurs d'exportations agricoles. De bons exemples de ces programmes pourraient être reproduits dans d'autres PMA. Il est également important de soutenir la participation des femmes dans les organisations de producteurs et les systèmes de certification, en facilitant les processus d'adhésion et en réduisant leur coût.

Le droit coutumier et les normes culturelles continuent de prendre le pas sur le droit civil dans la plupart des sociétés des PMA, ce qui a une incidence négative sur l'accès des femmes aux intrants et aux ressources essentiels (p. ex. à la terre, au crédit) ainsi qu'aux programmes de formation. Des initiatives de sensibilisation en partenariat avec les communautés locales s'avèrent donc tout aussi importantes pour soutenir les producteurs et les commerçants que les programmes de renforcement des capacités. L'accès des femmes à ces derniers pourrait ainsi être étendu.

Dans le cas des PMA exportateurs de combustibles et de minéraux, principalement en Afrique, les emplois informels dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle sont une source importante de revenus pour les femmes dans un secteur traditionnellement très masculin. La pression à la formalisation dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pourrait affecter les femmes, car la régularisation de leurs entreprises se heurte à de nombreux obstacles. Il est donc important d'introduire une perspective sensible au genre et de développer des programmes de renforcement des capacités pour soutenir l'enregistrement des entreprises des productrices du secteur minier artisanal et à petite échelle, favoriser leur expansion et simplifier les procédures de régularisation.

Les exportations de produits manufacturés sont particulièrement importantes dans les PMA asiatiques et dans quelques-uns des PMA africains. Comme dans les pays en développement en général, on observe une féminisation de la main-d'œuvre dans les zones franches d'exportation (ZFE) et dans les exportations de produits manufacturés peu spécialisés, ainsi qu'un degré élevé de ségrégation professionnelle entre les sexes dans les PMA. Les ZFE sont caractérisées par des salaires relativement élevés, une moindre disparité entre les sexes et, dans l'ensemble, de meilleures normes de travail et de sécurité que dans le secteur non-ZFE. Toutefois, la syndicalisation est très limitée dans les ZFE des PMA, et dans certains pays, les normes du travail sont inadéquates. Il est donc important de veiller à ce que les lois sur le travail soient correctement appliquées aux ZFE et d'élaborer un cadre régional pour soutenir les retombées positives des ZFE sur les zones non-ZFE. En outre, tant dans les ZFE qu'en dehors, les secteurs manufacturiers sont caractérisés par une forte ségrégation des sexes dans l'emploi. Des politiques actives du marché du travail, telles que des programmes de formation professionnelle et la création de bureaux de placement, ainsi que des politiques axées sur la demande, notamment des programmes d'incitation sectoriels, pourraient contribuer à atténuer la concentration des femmes dans les emplois peu qualifiés. La coopération internationale visant à faire appliquer les normes du travail est également cruciale pour éviter un « nivellement par le bas » parmi les PMA.

Dans les services, le tourisme recèle un potentiel considérable pour soutenir l'émancipation économique des femmes, moyennant la mise en place de politiques ciblées. Un modèle touristique basé sur les PME, comme l'agritourisme, l'éco-tourisme ou le tourisme communautaire, est plus apte à servir les objectifs de l'égalité des sexes, notamment en matière d'entrepreneuriat. Une autre option politique de soutien aux femmes des PMA est la formulation de liens entre le tourisme et d'autres secteurs de l'économie, tels que les chaînes de valeur agricoles, l'habillement et les produits artisanaux. Des liens intersectoriels pourraient renforcer la capacité productive des producteurs locaux. Par exemple, des exploitants locaux peuvent bénéficier des liens entre agriculture et tourisme à la fois directement (par la vente de produits sur des marchés de producteurs, dans des circuits fermiers, etc.) et indirectement (fourniture de marchandises à des établissements de tourisme) (CNUCED, 2020c). Des organisations non gouvernementales, des coopératives et des associations de producteurs pourraient ici servir d'intermédiaires entre les agricultrices et les établissements touristiques et rationaliser ce canal d'approvisionnement. Les établissements touristiques pourraient les soutenir encore mieux en adoptant un modèle de tourisme communautaire proposant, parmi d'autres produits de tourisme culturel, des produits locaux, de la cuisine et de l'artisanat locaux.

Le commerce transfrontalier informel représente une source de revenus majeure pour les commerçantes, en particulier dans les PMA africains. Par rapport aux hommes, les femmes sont davantage confrontées à des difficultés liées à l'offre (p. ex. accès au financement, aux marchés et aux informations, aux transports et à l'éducation ; problèmes de temps et de cadre réglementaire des entreprises) et à des obstacles aux frontières (p. ex. infrastructures frontalières inadéquates, procédures douanières lourdes, insécurité). De même, le tourisme est très important pour la génération d'emplois et de revenus, notamment dans les PMA insulaires et dans certains PMA africains. Dans les PMA tout comme dans la plupart des pays en développement, où les travailleuses sont concentrées dans des emplois peu qualifiés, le secteur touristique est caractérisé par une forte ségrégation des sexes dans l'emploi. Même si les barrières à l'entrée sont relativement plus faibles, les femmes entrepreneurs dans le tourisme sont confrontées à des contraintes financières, de temps et de mobilité.

Dans le cas du commerce transfrontalier informel, il est nécessaire de s'attaquer à la fois aux contraintes liées à l'offre et aux obstacles aux frontières. L'accès au financement est un obstacle majeur auquel les femmes sont davantage confrontées que les hommes. Étant donné l'accès limité aux services bancaires pour les commerçantes des régions reculées, il serait judicieux de mettre en place des systèmes de prêt flexibles, des conditions préférentielles offertes aux commerçantes à petite échelle, et de combiner ces initiatives avec des formations et du mentorat afin de permettrait de combler les lacunes. Il est également nécessaire d'introduire des bureaux de change aux principaux points de passage des frontières. Des investissements dans des infrastructures frontalières, équipements sanitaires, lieux d'hébergement et d'entreposage permettraient d'agir sur les contraintes de sécurité et de temps qui pèsent sur les femmes et les aideraient à développer leur capacité commerciale. La formalisation a été l'une des principales solutions pour limiter certains des problèmes associés au commerce transfrontalier informel. Toutefois, la formalisation à elle seule ne suffira pas à transformer le paysage du commerce transfrontalier informel pour les femmes. Ce processus doit s'accompagner d'une progression parallèle de la parité dans les droits, la protection et l'accès aux ressources (CNUCED, 2014a).

En outre, avec l'avènement des régimes commerciaux simplifiés dans des réseaux régionaux tels que le COMESA et la CAE, les associations de commerçantes transfrontalières ont davantage de potentiel pour offrir à des commerçantes à petite échelle des conseils sur les procédures ordinaires du commerce et les procédures simplifiées, ainsi que pour fournir d'importantes ressources financières.⁷¹ Les mesures de facilitation du commerce par l'introduction

d'un Régime commercial simplifié continental et d'autres interventions pourraient étendre les avantages de la ZLECAF à des commerçantes à petite échelle dans les PMA africains.

Les associations de commerçantes transfrontalières pourraient être développées et s'étendre dans les PMA – ou y être introduites si elles n'existent pas encore –, en vue de faire connaître leurs droits et obligations aux commerçantes à petite échelle et de les défendre en faisant valoir leurs besoins (CNUCED, 2019b). Enfin, des coopératives, des réseaux de femmes et des associations informelles peuvent également contribuer à diffuser d'importantes informations relatives au marché, apporter un enseignement et des compétences commerciales, et atténuer les contraintes financières pour les commerçantes transfrontalières, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (Mwanabingo, 2015 ; CIR, 2020).

S'agissant des femmes migrantes, il est essentiel de discerner les schémas migratoires dans les services domestiques et d'agir sur les droits des travailleuses et leur protection, à fortiori dans le contexte de la pandémie de COVID-19. À cet égard, les accords bilatéraux intergouvernementaux dans le domaine du travail en Afrique et au Moyen-Orient constituent une avancée importante en vue de faciliter le recrutement de travailleurs domestiques (p. ex. entre l'Éthiopie et l'Arabie saoudite) (CNUCED, 2018d). Des accords bilatéraux dans le domaine du travail pourraient également prévoir la création d'une base de données pour mettre en rapport les travailleurs migrants potentiels avec les besoins des employeurs. Bien qu'ils constituent un pas en avant important dans la protection des travailleurs domestiques, ce genre d'accords bilatéraux du travail sont souvent très politiques et peu compatibles avec les normes internationales du travail. Le respect des accords déjà établis et leur mise en œuvre sont encore faibles, et, pour le moment, les droits et la protection sociale des travailleurs domestiques restent insuffisants (OIT, 2014, 2017). C'est pourquoi, il importe à la fois de renforcer les accords du travail et d'en élargir l'application afin d'aider les travailleurs migrants, en particulier dans le secteur des services domestiques. De plus, les PMA pourraient essayer de faciliter le retour des migrants qui ont acquis de nouvelles compétences et accumulé une épargne dans le pays hôte. Enfin, les envois de fonds devraient être destinés à de nouveaux investissements dans l'économie, et pas seulement à lutter contre la pauvreté au niveau des ménages.

Les impacts économiques de la pandémie de COVID-19 sont ressentis plus lourdement dans les secteurs à forte concentration féminine des PMA, tels que l'horticulture et le commerce transfrontalier informel dans les PMA africains, l'habillement dans les PMA asiatiques, et le tourisme dans les PMA insulaires. En outre, l'emploi informel est très répandu dans tous les PMA. Des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes

s'avèrent nécessaires dans les réponses à la crise économique et sociale dominée par la pandémie, pour éviter que les inégalités entre sexes ne s'exacerbent. Par exemple, à court terme, des programmes incitatifs de maintien de l'emploi (p.ex. subventions salariales et/ou allègements des contributions de sécurité sociale et allègements fiscaux) et des plans de soutien aux revenus (p. ex. prestations de chômage) pourraient protéger les travailleurs salariés. Ces mécanismes pourraient être étendus aux travailleurs informels, y compris aux travailleurs domestiques. Un soutien direct au revenu et des versements directs pourraient soutenir les personnes qui travaillent à leur compte, et des mesures tels que fonds sectoriels, exemption ou reports de paiements de sécurité sociale et d'impôts, prêts rapides et subventionnés, assouplissements de règlements, et taxes sur des secteurs ciblés, pourraient contribuer à éviter des fermetures de PME. Dans un objectif à plus long terme, les gouvernements pourraient donner la priorité à des entreprises appartenant à des femmes dans leurs appels d'offres et introduire une perspective de genre dans tous les programmes sociaux et de renforcement des capacités. Étant donné la gravité des violences sexistes pendant les confinements, des instruments tels que numéros d'urgence, centres d'aide et de dépôt de plaintes

dans des organisations féminines et des refuges pourraient être introduits pour aider les victimes de ces violences.

Il est nécessaire d'adopter une dimension de genre dans toute mesure politique prise sur les problématiques liées au commerce. Cela implique d'analyser la problématique dans une perspective de genre. Toute analyse concrète repose ensuite sur l'existence de données en nombre suffisant, ventilées par sexe, sur les questions de genre liées au commerce. En partenariat avec des organisations internationales de développement et des organisations internationales telles que la CNUCED, ONU Femmes et l'OIT, les gouvernements pourraient développer davantage leurs capacités à recueillir des statistiques quantitatives sur les questions liées au genre. Enfin, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pourrait jouer un rôle de guide dans la conception de stratégies nationales de développement pour les PMA (CNUCED, 2018a).⁷² L'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes a une portée transversale et est donc important pour tous les ODD, car une plus grande égalité entre les sexes a aussi des implications directes sur la réussite du développement durable dans les PMA.

Exercices et sujets de discussion

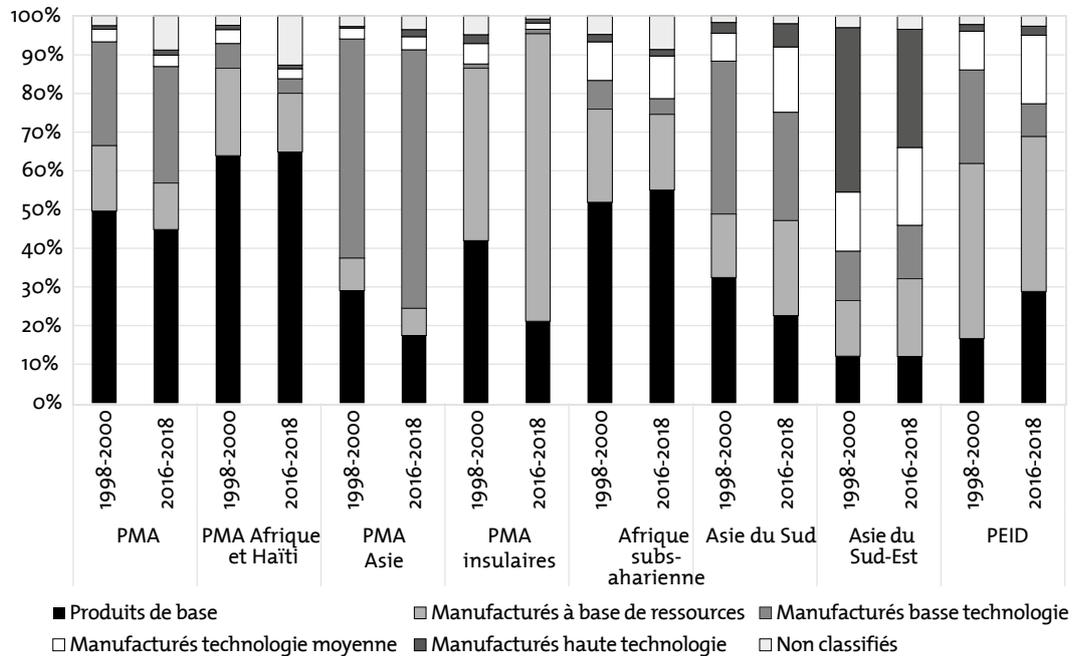
1. Quels peuvent être certains avantages du statut de PMA en matière de commerce international ? Choisissez un de ces avantages et examinez son impact sur la transformation structurelle et l'intégration économique mondiale.
2. Examinez le secteur agricole dans un PMA que vous connaissez bien. Comment a-t-il évolué au fil du temps en tant que part de l'activité économique totale ? Quels sont les facteurs sous-jacents qui ont influencé ce changement ?
3. En matière de genre, quelles sont les implications du passage d'une agriculture de subsistance à la commercialisation et à des exportations agricoles ? Veuillez donner des exemples de pays et de produits.
4. Quelle est la composition sectorielle de l'emploi pour les hommes et les femmes dans un PMA que vous connaissez bien ? Comparez-la avec la composition sectorielle de l'emploi dans un autre PMA qui vous intéresse. Examinez les différences entre les deux pays dans la composition de l'emploi ventilée par sexe, pour chaque sous-secteur et chaque statut de travail.
5. Dans les PMA, que peut-on conclure de la comparaison entre les hommes et les femmes en matière d'opportunités et d'accès aux ressources ? Veuillez donner des exemples dans votre réponse.
6. Comment la structure du commerce a-t-elle changé dans un PMA que vous connaissez bien, sur le plan des groupes de produits et des partenaires commerciaux ? Quelles sont les forces sous-jacentes et les implications pour la participation économique des femmes ?
7. Dans les PMA, qu'est-ce que cela signifie, pour les femmes, d'être une « source d'avantage concurrentiel » dans le contexte de la participation agricole ? Comparez et établissez des contrastes avec des femmes en tant que travailleuses et productrices dans le secteur manufacturier et dans celui du tourisme. Veuillez vous appuyer sur des exemples.
8. Dans les PMA, qu'est-ce que cela signifie, pour les femmes, d'être « productrices modestes » d'avantages concurrentiels dans le contexte de la participation agricole ? Comparez et établissez des contrastes avec des femmes en tant que travailleuses et productrices dans le secteur manufacturier et dans celui du tourisme. Veuillez vous appuyer sur des exemples.
9. Comment des systèmes de certification peuvent-ils promouvoir l'égalité des sexes dans les exportations agricoles ? Examinez cette question en donnant des exemples de pays et de produits.
10. Quels ont été les effets de la libéralisation du commerce sur les emplois des femmes et des hommes dans les secteurs extractifs ? Décrivez trois impacts des activités minières à grande échelle sur les femmes locales, en incluant au moins un impact positif et un impact négatif possibles. Veuillez vous appuyer sur des exemples.
11. Quelles sont les implications en termes de genre des activités minières informelles, artisanales et à petite échelle, et quel effet aura leur formalisation sur la participation économique des femmes ? Examinez ce point sur la base d'exemples concrets.
12. Quelles sont les caractéristiques de la « féminisation du travail » dans l'industrie manufacturière et en quoi influencent-elles la performance commerciale pendant les chocs extérieurs ? Examinez ce point sur la base d'exemples précis.
13. À quels obstacles les commerçantes transfrontalières du secteur informel sont-elles confrontées ? Examinez des obstacles du côté de l'offre et aux frontières, ainsi que leurs effets sur la réussite des femmes.
14. Quel est le rôle des liens intersectoriels pour renforcer la capacité de production locale parallèlement à l'évolution du secteur touristique ? Donnez des exemples de ces liens.
15. Quelles sont les implications de la mondialisation de l'économie des soins sur le bien-être des femmes qui émigrent depuis des PMA ? Veuillez donner des exemples.

ANNEXES

Annexe 1. Chiffres sur la structure du commerce

Figure A.1.1

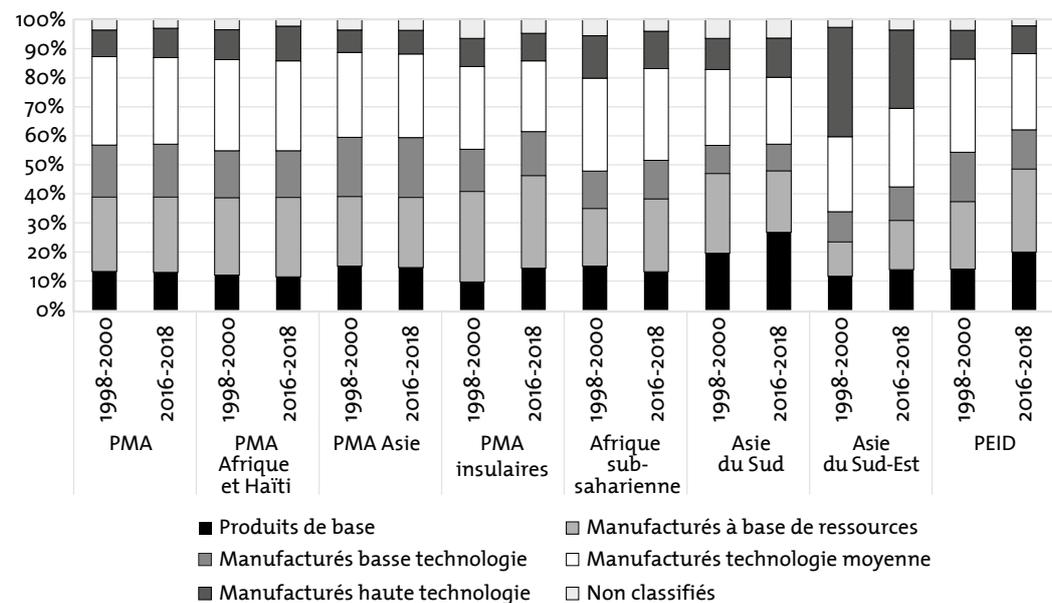
Exportations de marchandises par groupe de produits, moyennes de 1998 à 2000 et de 2016 à 2018 (parts en pourcentages)



Source : Secrétariat de la CNUCED, calculs basés sur UNCTADStat (<https://unctadstat.unctad.org/>) (consulté le 7 septembre 2020).
 Note : Selon la classification de Lall (2000), les produits de base sont liés à l'agriculture et aux produits miniers ; les articles manufacturés provenant de ressources sont des produits basés sur l'agriculture et d'autres ressources ; les articles manufacturés à basse technologie comprennent les textiles, l'habillement, les chaussures, etc. ; les articles manufacturés à technologie moyenne sont les produits automobiles, de transformation/procédés et d'ingénierie ; les articles manufacturés à haute technologie recouvrent les produits électroniques et électriques, etc. ; et les produits non classifiés renvoient aux produits de base et aux transactions qui ne sont pas spécifiés ailleurs. PMA : pays les moins avancés ; PEID : petits États insulaires en développement.

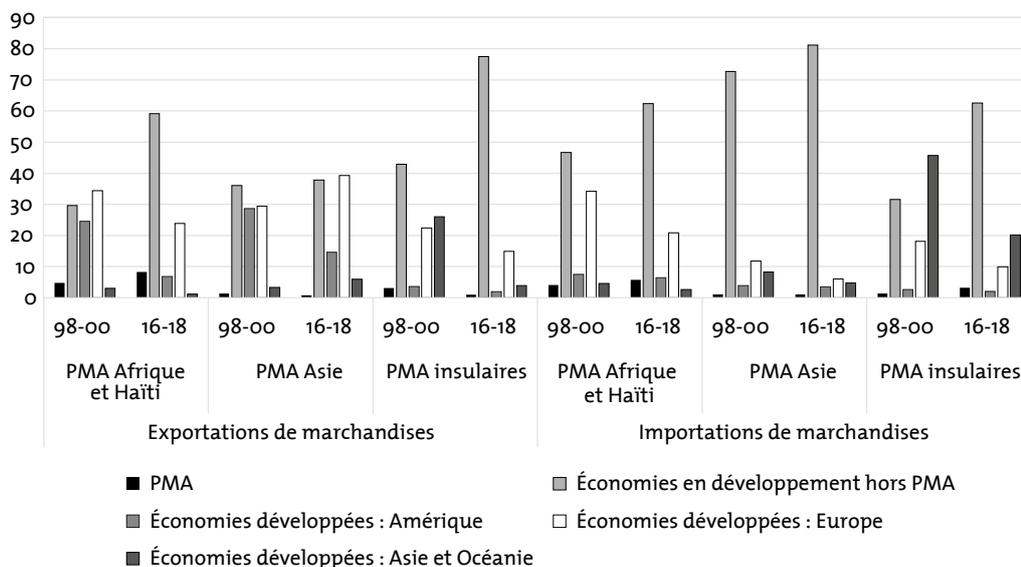
Figure A.1.2

Importations de marchandises par groupe de produits, moyennes de 1998 à 2000 et de 2016 à 2018 (parts en pourcentages)



Source : Secrétariat de la CNUCED, calculs basés sur UNCTADStat (<https://unctadstat.unctad.org/>) (consulté le 7 septembre 2020).
 Note : PMA : pays les moins avancés.

Figure A.1.3

Composition géographique des exportations et importations de marchandises, moyennes 1998 à 2000 et 2016 à 2018 (parts en pourcentages)


Source : Secrétariat de la CNUCED, calculs basés sur UNCTADStat (<https://unctadstat.unctad.org/>) (consulté le 7 septembre 2020).
 Note : PMA : pays les moins avancés.

Annexe 2. Études de cas

A.2.1. John Cockburn, Erwin Corong, Bernard Decaluwe, Ismael Fofana et Veronique Robichaud (2010) : « The gender and poverty impacts of trade liberalization in Senegal »

Objectif et contexte

Au Sénégal comme dans beaucoup d'autres pays en développement, les débuts de la libéralisation du commerce ont été marqués par un ensemble de réformes et certains ajustements structurels proposés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale dans les années 80, dans l'idée que les marchés libres constituaient le moteur de la croissance économique et du développement. En tant que PMA, le Sénégal a pu progresser dans son intégration sur le marché mondial grâce à un accès préférentiel aux marchés de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Cependant, en raison de coûts de production élevés et d'une faible qualité des produits, les exportations sénégalaises ont généralement peine à être compétitives sur le marché international. En outre, on estime que la libéralisation des importations a freiné la croissance du secteur agricole, ce qui a eu des effets négatifs sur la population rurale, car les entreprises n'arrivent pas à soutenir la compétition avec les prix bas des produits européens primaires.

La ségrégation due au genre est forte dans la structure du commerce au Sénégal, où la forte présence masculine dans les emplois des industries d'exportation contraste avec la

concentration féminine dans l'agriculture de subsistance qui est en compétition avec les importations. Dans ce contexte, la présente étude combine un modèle macro-empirique et un modèle micro-empirique pour simuler une élimination complète des tarifs et souligner ainsi les implications du genre dans la libéralisation du commerce. Cette méthode d'approche mixte prend en considération des effets à court et à long terme, autant au niveau de l'économie que des ménages, ce qui permet de mieux comprendre une réforme de politique commerciale. Cette étude constate que la libéralisation du commerce augmente la disparité des sexes en favorisant des industries d'exportation à dominante d'emploi masculine. Ce résultat est corroboré par une disparité des genres dans les revenus, exprimée par des réductions de la pauvreté plus importantes pour les ménages dirigés par des hommes par rapport à ceux dirigés par des femmes.

Données et méthodologie

L'étude puise des informations dans la Matrice de comptabilité sociale de 2004 en conjonction avec le Tableau des ressources et des emplois élaborés par l'Agence nationale de la démographie et des statistiques du Sénégal. La matrice comprend 35 industries dans les secteurs primaire, industriel et des services, huit facteurs productifs et six catégories d'emploi, en considération du genre, du lieu (urbain ou rural), de la compétence et d'un ménage représentatif. Le stock de capital est mis à jour de manière endogène par une équation d'accumulation du capital, tandis que la dotation de main-d'œuvre totale, tirée des données de

population, est révisée de manière exogène pour chaque période. Ces données sont utilisées pour un modèle d'équilibre général calculable (EGC) dynamique, séquentiel, sur une période de 15 ans, qui montre les effets de la libéralisation du commerce sur les salaires et la croissance.

Le modèle macroéconomique est combiné avec un modèle de micro-simulation qui met en évidence les effets de la libéralisation du commerce sur la pauvreté par des changements dans le revenu et la consommation des ménages. Le micro-modèle se sert du sondage sénégalais de 2001/2002 auprès des ménages, ventilé par sexe, et range par catégories le secteur, le facteur productif et les données de main-d'œuvre parallèlement au modèle EGC dynamique. À la différence du modèle EGC, qui a un seul ménage représentatif dans l'économie, le modèle de micro-simulation ajoute une hétérogénéité dans les ménages en ajoutant des épargnes fixes et des paramètres d'impôts spécifiques aux ménages. Les prix des facteurs (p. ex. salaires) générés dans le modèle EGC sont introduits dans le micro-modèle pour calculer les variations de revenu pour tous les ménages. C'est ce qui détermine ensuite le changement dans la consommation totale pour chaque ménage et les mesures correspondantes liées à la pauvreté et à l'inégalité. Il est important de noter que si que le modèle EGC reflète des nuances spécifiques aux sexes par le biais des salaires, le modèle de micro-simulation, lui, met en équation la pauvreté des individus avec celle de leur ménage, saisissant ainsi les impacts en termes de genre par le biais du sexe du chef du ménage.

Constats

La libéralisation du commerce est associée à une grande disparité de salaires en faveur des hommes, surtout parmi les travailleurs peu qualifiés. Celle-ci est accentuée par la réaffectation de ressources vers des secteurs tournés vers l'exportation, tels que viandes, caoutchouc et cuir, où les hommes prédominent, et en dehors des secteurs exposés à la concurrence des importations, comme les articles en papier et les textiles, où les femmes prédominent.

En outre, la disparité des salaires selon le genre est plus élevée chez les travailleurs ruraux que chez les travailleurs urbains. La main-d'œuvre rurale est concentrée dans des activités agricoles de subsistance, les cultures de rente et l'élevage, et une part importante des revenus des travailleuses rurales provient du secteur agricole. Par rapport à d'autres secteurs comme les services ou l'industrie, ce sont de toute évidence les produits agricoles qui ont enregistré la plus grande chute des prix à valeur ajoutée. En effet, c'est dans le secteur agricole que les prix à la production ont le plus baissé en raison d'une concurrence avec les importations sans réductions correspondantes des prix des éléments de production. Cela transfère également la charge de l'ajustement sur le prix des facteurs, c'est-à-dire

les salaires réels, ce qui conduit à un recul de ces derniers dans le secteur.

De plus, la libéralisation du commerce par des abaissements tarifaires réduit le prix des biens d'équipement et permet ainsi davantage d'investissements réels pour un certain groupe d'épargne. Cela stimule la production industrielle, qui augmente la demande de main-d'œuvre qualifiée ainsi que les salaires correspondants, ce qui engendre dans la libéralisation du commerce un parti pris lié au genre, en faveur des hommes qui tendent à fournir un travail qualifié. Bien que les femmes représentent une part plus petite des travailleurs qualifiés, les travailleuses qualifiées bénéficient également de salaires élevés, et la disparité des salaires en leur défaveur est moindre que dans le travail non qualifié.

Toutes les constatations clés décrites ci-dessus sont corroborées par une plus grande réduction de la pauvreté dans les ménages dirigés par des hommes dans une économie ouverte. En conclusion, l'étude postule que, dans un contexte de ségrégation d'emploi et sectorielle aiguë, ces sont les femmes qui tendent à subir les plus lourdes implications de la libéralisation du commerce dans les activités exposées à la concurrence des importations. Pour cette raison, il y aurait lieu de promouvoir l'emploi des femmes dans des industries d'exportation pour atténuer les disparités de genre dans les effets de la libéralisation du commerce sur la répartition des revenus.

A.2.2. Daniel Samaan et Elva López Mourelo (2018) : « Can labour provisions in trade agreements promote gender equality ? Empirical evidence from Cambodia »

Objectif et contexte

Au Cambodge, l'adoption de mesures de marché libre ont stimulé le commerce international au début des années 90. Une plus grande intégration mondiale a contrebalancé la faible croissance économique qui prévalait dans le pays à la suite d'un conflit civil qui avait duré plus de trois décennies. La libéralisation du commerce y a été principalement initiée par le secteur manufacturier, en particulier par les textiles, qui restent un facteur majeur de croissance économique pour le pays. En fait, l'industrie textile représentait 65 % de la valeur ajoutée brute dans le secteur manufacturier en 2015, et 25 % de la croissance du PIB du pays en 2014. De plus, l'industrie textile emploie plus de 500 000 travailleurs peu qualifiés, et les femmes représentent environ 75 à 85 % de ces travailleurs. Cependant, l'emploi dans ce secteur a été marqué par des bas salaires et des conditions de travail précaires.

Dans ce contexte, des accords régionaux et bilatéraux peuvent être utiles pour consolider, dans les partenariats de commerce, les dispositions relatives aux travailleurs de manière à améliorer les résultats distributionnels de la mondialisation pour les travailleurs de l'industrie

textile, en particulier les femmes. Pour confirmer la viabilité de cette option politique pour des économies en développement similaires, reposant sur les textiles, la présente étude analyse l'accord bilatéral sur les textiles entre le Cambodge et les États-Unis (CUSBTA) qui était en vigueur de 1999 à 2005. Cet accord octroyait des contingents d'exportation augmentant chaque année pour les manufactures textiles cambodgiennes sur le marché des États-Unis, en échange du respect des normes du travail internationale et de l'élimination de la discrimination dans les usines. En 2000, un accord supplémentaire a été signé entre l'Organisation internationale du travail (OIT) et le gouvernement du Cambodge pour mettre en place un système de surveillance en complément de l'accord commercial et vérifier que celui-ci était respecté dans les usines. Compte tenu de la prédominance des femmes dans cette industrie, l'étude a examiné plus particulièrement l'incidence du CUSBTA sur la disparité des genres et la discrimination des femmes dans le secteur textile par rapport au secteur manufacturier hors textiles. Les résultats confirment que cet accord commercial a réellement entraîné une réduction statistiquement significative de la disparité des genres ainsi que de la discrimination salariale.

Données et méthodologie

Cette étude a puisé dans le sondage socioéconomique cambodgien que l'Institut national de la statistique du Ministère du Plan a mené pour 1993/1994, 1996, 1999, 2004, puis chaque année de 2007 à 2012. Ces données comprennent des informations complètes sur les caractéristiques de la population active (éducation, occupation, industrie, etc.) ainsi que sur les revenus du secteur des textiles et d'autres secteurs manufacturiers. Pour circonscrire l'impact spécifique de l'accord commercial, les données sont groupées en quatre périodes : avant l'accord (base), accord sans la surveillance de l'OIT, accord avec surveillance de l'OIT, et après l'accord avec suite de la surveillance de l'OIT.

Cette étude se sert de la méthode des doubles différences pour comparer les changements entre la disparité des genres de chaque période, à la fois dans le secteur des textiles (groupe de traitement) et les secteurs manufacturiers hors textiles (groupe de contrôle), lesquels n'étaient pas concernés par l'accord commercial. Alors que la simulation du genre dans le modèle des doubles différences fournit une estimation de la différence salariale moyenne en faveur des travailleurs hommes, l'étude se sert aussi du modèle de décomposition de Blinder-Oaxaca pour voir si la disparité salariale de genre qui prévaut est due à une discrimination des femmes ou à des différences de dotation

(éducation, qualification, etc.) entre travailleurs hommes et femmes.

Constats

Il ressort des résultats de l'estimation à l'aide de la méthode des doubles différences que, comparé aux résultats de base pour la période ayant précédé le contrôle, l'impact du CUSBTA sur la diminution de la disparité de genre dans les salaires de l'industrie textile cambodgienne est statistiquement significatif lorsqu'on combine le CUSBTA avec le système de surveillance de l'OIT. La disparité salariale entre hommes et femmes est diminuée de 37 % quand l'accord est combiné avec la surveillance de l'OIT, et de 31 % dans la période post-accord.

En outre, les résultats empiriques de la méthode de décomposition de Blinder-Oaxaca montrent que, tant pour le secteur des textiles que pour les secteurs manufacturiers hors textiles, la majeure partie de la différence entre les salaires moyens des hommes et ceux des femmes est due à une discrimination sur le marché du travail plutôt qu'à des différences de qualifications. En outre, les résultats de la décomposition étayent ceux du modèle des doubles différences et confirment que la discrimination des femmes dans le secteur des textiles diminue considérablement entre la période de base pré-accord et la période où l'accord et la surveillance de l'OIT sont tous deux en vigueur. Par opposition, l'effet de la discrimination reste pratiquement inchangé et augmente légèrement dans la dernière période pour le secteur manufacturier hors textiles.

Dans cette étude, il ressort donc tant des estimations à l'aide de la méthode des doubles différences que de la décomposition de Blinder-Oaxaca qu'en combinant le CUSBTA avec le mécanisme de surveillance, on a obtenu un impact statistiquement significatif et positif sur la réduction de la disparité salariale entre hommes et femmes et de la discrimination des femmes qui y est liée. Ces améliorations se sont maintenues après la fin des incitations aux exportations en 2004 et alors que la surveillance de l'OIT continuait. Ces résultats montrent que le CUSBTA conjugué au mécanisme de surveillance de l'OIT a été une option politique efficace pour améliorer les conditions de travail dans l'industrie textile cambodgienne et rendre les avantages du commerce plus inclusifs. Les auteurs signalent que, si cette politique a pu porter ses fruits grâce à la taille relativement petite du Cambodge et à la concentration géographique de l'industrie textile, ces résultats donnent à penser que des accords et des mécanismes de surveillance similaires pourraient également être efficaces dans d'autres pays et secteurs en développement.

Références

- Acharya B et Halpenny EA (2013). Homestays as an alternative tourism product for sustainable community development: A case study of women-managed tourism product in rural Nepal. *Tourism Planning & Development*. 10(4): 367–387.
- Adhikari J (2006). Poverty, globalisation and gendered labour migration in Nepal. *Poverty, Gender and Migration*. 2: 87–106.
- Adhikari R (2012). Perils and prospects of international nurse migration from Nepal. Centre for the Study of Labour and Mobility Policy Brief No. 2. Kathmandu.
- Adu-Gyamfi R, Asongu SA, Mmusi TS, Wamalwa H et Mangori M (2020). A comparative study of export processing zones in the wake of sustainable development goals: Cases of Botswana, Kenya, United Republic of Tanzania and Zimbabwe. Research Africa Network Working Paper No. 20/025.
- Ahmed YA et Kar B (2019). Gender differences of entrepreneurial challenges in Ethiopia. *Academy of Entrepreneurship Journal*. 25(2): 1–6.
- Ali, D, Bowen D, Deininger K et Duponche (2016). Investigating the gender gap in agricultural productivity: Evidence from Uganda. *World Development*. 87: 152–170.
- Asadullah MN et Talukder F (2019). The paradox of the contented female worker: Evidence from Bangladesh's ready-made garments sector. *International Journal of Manpower*. 40(4): 800–814.
- AusAID (2008). Women in business in Samoa: Key findings from the August 2008 scoping mission.
- Banchirigah SM (2006). How have reforms fuelled the expansion of artisanal mining? Evidence from sub-Saharan Africa. *Resources Policy*. 31(3): 165–171.
- Banque mondiale (2009). Mining together: Large-scale mining meets artisanal mining - a guide for action. Banque mondiale. Washington, DC. Disponible sous: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/12458>.
- Banque mondiale et OMC (2020). Women and trade: The role of trade in promoting gender equality. Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce Washington, D.C. et Genève.
- Bashwira, M-R, Cuvelier J, Hilorst D et van der Haar G (2014). Not only a man's world: Women's involvement in artisanal mining in eastern DRC. *Resources Policy*. 40: 109–116.
- Beintema NM et Di Marcantonio F (2010). Female participation in African agricultural research and higher education: New insights. International Food Policy Research Institute Paper No. 957.
- Berik G et Van Der Meulen Rodgers Y (2010). Options for enforcing labour standards: Lessons from Bangladesh and Cambodia. *Journal of International Development*. 22(1): 56–85.
- Better Factories Cambodia (2018). Towards gender equality lessons from factory compliance assessments 2017–2018. Organisation internationale du travail Genève.
- Boserup E (1990). Economic changes and the roles of women. Dans: Tinker I, ed. *Persistent Inequalities: Women and World Development*. Oxford University Press. New York: 14–26.
- Bowman C, Cutura J, Ellis A et Manuel C (2009). Women in Vanuatu: Analyzing challenges to economic participation. Directions in Development Series. Banque mondiale. Washington, DC.
- Brenton P, Dihel N, Hoppe M et Soprano C (2014). Improving behavior at borders to promote trade formalization: The charter for cross-border traders. Brief No. 89473. Banque mondiale. Washington, DC.
- Broeck G et Maertens M (2017). Does off-farm wage employment make women in rural Senegal happy? *Feminist Economics*. 23(4): 250–275.
- Broeck G, Van Hoyweghen K et Maertens M (2016). Employment conditions in the Senegalese horticultural export industry: A worker perspective. *Development Policy Review*. 34(2): 301–319.
- Buss D, Rutherford B, Hinton J, Stewart J, Lebert J, Côté GE, Sebina-Zziwa A, Kibombo R et Kisekka F (2017). Gender and artisanal and small-scale mining in central and east Africa: Barriers and benefits. GROW Working Paper No. 2017-02. Institute for the Study of International Development.
- Buss D, Rutherford B, Stewart J, Côté GE, Sebina-Zziwa A, Kibombo R et Lebert J (2019). Gender and artisanal and small-scale mining: Implications for formalization. *The Extractive Industries and Society*. 6(4): 1101–1112.
- Byemba GK (2020). Formalization of artisanal and small-scale mining in Eastern Democratic Republic of the Congo: An opportunity for women in the new tin, tantalum, tungsten and gold (3TG) supply chain? *The Extractive Industries and Society*. 7(2): 420–427.
- Cagatay N et Ozler S (1995). Feminization of the labor force: The effects of long-term development and structural adjustment. *World Development*. 23(11): 1883–1894.
- CCI (2015). Libérer l'accès des femmes entrepreneurs aux marchés. Centre du commerce international. Genève.
- CEA (2020). Gender Mainstreaming in African Continental Free Trade Area National Implementation Strategies: An Inclusive and Sustainable Pathway towards Gender Equality in Africa. Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies. Addis-Abeba.
- CESAP (2006). Perspective on gender and migration. Note de synthèse de la CESAP. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.
- CESAP et OIT (2020). The protection we want: Social outlook for Asia and the Pacific. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Organisation internationale du travail. Genève.

- Chiputwa B et Qaim M (2016). Sustainability standards, gender, and nutrition among smallholder farmers in Uganda. *The Journal of Development Studies*. 52(9): 1241–1257.
- CIR (2020). Women at the Rwanda border: Country's cross-border traders persevere despite COVID-19 challenges. Cadre intégré renforcé Genève.
- Cirera X et Lakshman RWD (2017). The impact of export processing zones on employment, wages and labour conditions in developing countries. *Journal of Development Effectiveness*. 9(3): 344–360.
- Cling J-P, Razafindrakoto M et Roubaud F (2009). Export processing zones in Madagascar: The impact of the dismantling of clothing quotas on employment and labor standards. Dans: Robertson R, Brown D, Pierre GLB et Sanchez-Puerta ML, eds. *Globalization, Wages, and the Quality of Jobs*. Banque mondiale. Washington, DC: 237–264.
- Cockburn J, Decaluwé B, Fofana I et Robichaud V (2009). Trade, growth, and gender in developing countries: A comparison of Ghana, Honduras, Senegal, and Uganda. Dans: Bussolo M et De Hoyos RE, eds. *Gender aspects of the trade and poverty nexus: A macro-micro approach*. Banque mondiale et Palgrave Macmillan. Washington, DC: 111–161.
- Cockburn J, Corong E, Decaluwé B, Fofana I et Robichaud V (2010). The gender and poverty impacts of trade liberalization in Senegal. *Cahiers de recherche* No. 1013. CIRPEE.
- Croppenstedt A, Goldstein M et Rosas N (2013). Gender and agriculture: Inefficiencies, segregation, and low productivity traps. Banque mondiale. Washington, DC.
- CNUCED (2020a). Rapport 2020 sur les pays les moins avancés Des capacités productives pour la nouvelle décennie (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2020b). Teaching Material on Trade and Gender: The Gender Impact of Technological Upgrading in Agriculture (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2020c). A Gender Assessment of Myanmar and of the Inle Lake Area with a Focus on the Agriculture and Tourism Sectors (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2019a). International Trade, Transparency, and Gender Equality: The Case of the Pacific Agreement on Closer Economic Relations (PACER) Plus. (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2019b). Borderline: Women in Informal Cross-border Trade in Malawi, the United Republic of Tanzania and Zambia (United Nations. Genève).
- CNUCED (2019c). Rapport 2019 sur les pays les moins avancés Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2019d). State of Commodity Dependence 2019 (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2019e). Rapport sur l'investissement dans le monde. Les zones économiques spéciales (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2018a). Achieving the Sustainable Development Goals in the Least Developed Countries: A Compendium of Policy Options (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2018b). Rapport 2018 sur les pays les moins avancés La dimension de l'entrepreneuriat local dans les systèmes de production mondiaux (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2018c). Teaching Material on Trade and Gender. Volume 1: Unfolding the Links. Module 4b: Trade and gender linkages: An Analysis of the Southern African Development Community (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2018d). Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique Les migrations au service de la transformation structurelle (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2017a). Rapport sur le développement économique en Afrique Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2017b). Teaching Material on Trade and Gender. Volume 1: Unfolding the Links. Module 4a: Trade and Gender Linkages – An Analysis of the Eastern African Community (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2016). Rapport 2016 sur les pays les moins avancés Le processus de reclassement et au-delà: tirer parti de la dynamique (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2015a). Making trade work for LDCs: A handbook on mainstreaming trade. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Genève.
- CNUCED (2015b). Rapport 2015 sur les pays les moins avancés Transformer l'économie rurale (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2014a). Matériel pédagogique sur le commerce et le genre. Volume 1: Déployer les liens (Nations Unies. New York et Genève).
- CNUCED (2014b). Teaching Material on Trade and Gender. Volume 2: Empirical Analysis of the Trade and Gender Links (Nations Unies. New York et Genève).
- CNUCED (2014c). Rapport 2014 sur les pays les moins avancés Croissance et transformation structurelle: un programme de développement pour l'après-2015 (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2014d). The fisheries sector in The Gambia: Trade, value addition and social inclusiveness, with a focus on women. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Genève.

- CNUCED (2013a). Who is benefiting from trade liberalization in Angola? A Gender Perspective. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Genève.
- CNUCED (2013b). Rapport 2013 sur les pays les moins avancés Une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable (Nations Unies. Genève).
- CNUCED (2012a). Who is Benefiting from Trade Liberalization in Lesotho? A Gender Perspective. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Genève.
- CNUCED (2012b). Rapport 2012 sur les pays les moins avancés Mettre à profit les envois de fonds et les compétences des diasporas pour renforcer les capacités productives. (Nations Unies. Genève).
- CPD (2020). Outcome of the comprehensive review of the LDC criteria. Comité des politiques de développement des Nations Unies. 31 mars.
- CPD et DAES de l'ONU (2018). Manuel relatif à la catégorie des pays les moins avancés: Inscription, retrait et mesures spéciales de soutien. Comité des politiques de développement et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.
- Czech K. (2018). Agricultural performance of oil-dependent economies. *Roczniki (Annals) Polish Association of Agricultural Economists and Agribusiness*, 20(6): 35-40.
- DAES (2020a). COVID-19 and the least developed countries. Policy Brief No. 66. Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. New York.
- DAES (2020b). COVID-19 pandemic deals a huge blow to the manufacturing exports from LDCs. Policy Brief No. 71. Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. New York.
- DAES (2018). *The Least Developed Country Category: 2018 Country Snapshots*. Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. New York.
- Dang H-AH et Nguyen VC (2020). Gender inequality during the COVID-19 pandemic: Income, expenditure, savings, and job loss. *World Development* 140(10566). <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.105296>
- De Regt M (2007). Ethiopian women in the Middle East: The case of migrant domestic workers in Yemen. *Africa Studies Centre, Leiden* 15.
- Dhungana BP (2003). Strengthening the competitiveness of small and medium enterprises in the globalization process: Prospects and challenges. *Investment Promotion and Enterprise Development Bulletin for Asia and the Pacific* 1: 1-32.
- Dodson B, Simeland H, Tevera D et Green T (2008). Gender, migration and remittances in Southern Africa. SAMP Migration Policy Series No. 49. Southern African Migration Project.
- Elder S, Zerriffi H, et Le Billon P (2012). Effects of fair trade certification on social capital: The case of Rwandan coffee producers. *World Development*. 40(11): 2355-2367.
- Esim S et Smith M (2004). *Gender and Migration in Arab States: The Case of Domestic Workers*. Bureau international du travail Genève.
- Farole T et Gokhan A, eds. (2011). Special economic zones: Progress, emerging challenges, and future directions. Directions in Trade Series. Banque mondiale. Washington, DC.
- FENU (2020). The state of small businesses in the LDCs: Taking the pulse of SMEs in the LDC markets during COVID-19. LDC SME impact survey Technical Presentation of Preliminary Findings. Fonds d'Équipement des Nations Unies. 9 septembre. Disponible sous: <https://infogram.com/1pr101ryl2nqlagqoew595e59im5vrgz5?live>
- Fisher E (2007). Occupying the margins: Labour integration and social exclusion in artisanal mining in United Republic of Tanzania. *Development and Change* 38(4): 735-760.
- Florence K, Mueller V, Sheriff G et Zhu S (2016). Do female instructors reduce gender bias in diffusion of sustainable land management techniques? Experimental evidence from Mozambique. *World Development*. 78: 436-449.
- Gay D (2018). Rethinking support measures for the least developed countries. United Nations LDC Portal. Accessible sous: <https://www.un.org/ldcportal/rethinking-support-measures-for-the-least-developed-countries/>
- Glick P and Roubaud F (2006). Export processing zone expansion in Madagascar: What are the labour market and gender impacts? *Journal of African Economies*. 15(4): 722-756.
- Green D (2015). How assets + training can transform the lives of ultra-poor women: New evidence from Bangladesh. Oxfam From Poverty to Power blog (9 December).
- Hartzenberg T (2019). The AfCFTA – a free trade area and a flagship project of the African Union. Enhanced Integrated Framework Trade for Development News (20 November).
- Hilson G, Hilson A, Siwale and Maconachie R (2018). Female faces in informal “spaces”: Women and artisanal and small-scale mining in sub-Saharan Africa. *Africa Journal of Management* 4(3): 306-346.
- Hinton J, Veiga MM and Beinhoff C (2003). Women and artisanal mining: Gender roles and the road ahead. The socio-economic impacts of artisanal and small-scale mining in developing countries. Dans: Hilson G, ed. *The Socio-Economic Impacts of Artisanal and Small-Scale Mining in Developing Countries*. Swets Publishers. Netherlands: 149-188.
- Hossain N (2011). Exports, equity, and empowerment: The effects of ready-made garments manufacturing employment on gender equality in Bangladesh. Document de référence du *Rapport sur le développement dans le monde*. Banque mondiale. Washington, DC.

- Ibrahim MS (2015). Artisanal mining in Sudan: Opportunities, challenges and impacts. Présentation à la 17^{ème} conférence OILGASMINE de la CNUCED en Afrique. Khartoum.
- Jenkins K (2014). Women, mining and development: An emerging research agenda. *The Extractive Industries and Society*. 1(2): 329–339.
- Kabir H, Maple M et Usher K (2020). The impact of COVID-19 on Bangladeshi readymade garment (RMG) workers. *Journal of Public Health*: 1–6.
- Kagan S (2016). « On the ship, you can do anything »: The impact of international cruiseship employment for i-Kiribati women. *Journal of Pacific Studies*. 36(1): 35–52.
- Kampel K (2020). LDC tourism: Making strides towards sustainable, resilient recovery from COVID-19. Trade for Development Op-ed (29 octobre). Disponible sous: <https://trade4devnews.enhancedif.org/en/op-ed/ldc-tourism-making-strides-towards-sustainable-resilient-recovery-covid-19>
- Kasente D, Lockwood M, Vivian J et Whitehead A (2002). Gender and the expansion of non-traditional agricultural exports in Uganda. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, étude spéciale no 12.
- Kilic TP, Palacios-Lopez A et Goldstein M (2015). Caught in a productivity trap: A distributional perspective on gender differences in Malawian agriculture. *World Development*. 70: 416–463.
- Kim N (2020). How long will it take for LDCs and SIDS to recover from the impacts of COVID-19? DAES, document de travail no 170. Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Disponible sous: https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/wp170_2020.pdf.
- Kruijssen F, Joelle A, Morgan M et Boso D (2013). Livelihoods, markets, and gender roles in Solomon Islands: Case studies from Western and Isabel Provinces. CGIAR Research Program on Aquatic Agricultural Systems Project Report AAS-2013-22. Consultative Group for International Agricultural Research. Penang, Malaisie.
- Krushelnyska O (2015). Toward gender-equitable fisheries management in Solomon Islands. Banque mondiale. Washington, DC.
- Kweka J et Haji M (2013). Trade and gender in United Republic of Tanzania: What matters—Participation or outcomes? Dans: Brenton P, Gamberoni E et Sear C, eds. *Women and Trade in Africa: Realizing the Potential*. Banque mondiale, Washington, DC: 167.
- Lall S (2000). The technological structure and performance of developing country manufactured exports, 1985–98. *Oxford Development Studies*. 28(3): 222–237.
- Lawless S, Doyle K, Cohen P, Eriksson H, Schwarz AM, Teioli H, Vavekaramui A, Wickham E, Masu R, Panda R. et McDougall C (2017). Considering gender: Practical guidance for rural development initiatives in Solomon Islands. WorldFish Program Brief No. 2017–22. Penang, Malaisie.
- Lawson L (2017). Rice, sapphires and cattle: Work lives of women artisanal and small-scale miners in Madagascar. *The Pick* 171.
- Loconto A (2015). Can certified-tea value chains deliver gender equality in United Republic of Tanzania? *Feminist Economics*. 21(3): 191–215.
- Maertens M et Swinnen JFM (2012). Gender and modern supply chains in developing countries. *The Journal of Development Studies*. 48(10): 1412–1430.
- Maksimov V, Lu Wang S, et Luo Y (2017). Reducing poverty in the least developed countries: The role of small and medium enterprises. *Journal of World Business*. 52(2): 244–257.
- Mitchell J et Ashley C (2009). Can the private sector reduce poverty at scale? Evidence from the tourism value chain. Dans: Commonwealth Secretariat. *The Commonwealth Ministers Reference Book*.
- Mittal S et Singh T (2020). Gender-based violence during COVID-19 pandemic: A mini-review. *Frontiers in Global Women's Health*. 1(4): 1–7.
- Mohapatra S (2020). Gender differentiated economic responses to crises in developing countries: Insights for COVID-19 recovery policies. *Review of Economics of the Household* (15 October). <https://doi.org/10.1007/s11150-020-09512-z>
- Mpunga HS (2016). Examining the factors affecting export performance for small and medium enterprises (SMEs) in United Republic of Tanzania. *Journal of Economics and Sustainable Development*. 7(6): 41–51.
- Mueller V, Schmidt E et Kirkleeng D (2020). Structural change and women's employment potential in Myanmar. *International Regional Science Review*. 43(5): 450–476.
- Mwanabiningo NM (2015). Deriving maximum benefit from small-scale cross-border trade between DRC and Rwanda. Trade Mark East Africa & International Alert.
- Newman C et Page JM (2017). Industrial clusters: The case for special economic zones in Africa. WIDER Working Paper No. 2017/15. Institut mondial de recherche en économie du développement de l'Université des Nations Unies Helsinki.
- OCDE (2020). Augmentation de l'aide consentie par les membres du CAD en 2019, dont une plus forte proportion est dirigée vers les pays les plus pauvres. Organisation de coopération et de développement économiques. Paris. 16 avril.
- Ogalo V (2010). Informal cross-border trade in EAC: Implications for regional integration and development. CUTS Geneva Resource Centre Research Paper.

- OIT (2020). Crise du COVID-19 et pertes d'emplois et d'heures de travail parmi les travailleurs domestiques. Fiche d'information de l'OIT (15 juin) Organisation internationale du travail Genève.
- OIT et ONU Femmes (2020) Understanding the gender composition and experience of ready-made garment (RMG) workers in Bangladesh. Issue Brief. Organisation internationale du travail Genève.
- OIT (2017). *Migrant Access to Social Protection under Bilateral Labour Agreements: A Review of 120 Countries and Nine Bilateral Arrangements*. Organisation internationale du travail Genève.
- OIT (2014). *Growth, Employment and Decent Work in the Least Developed Countries, 2000-2014*. Organisation internationale du travail Genève.
- OIT (2011). *Croissance, emploi et travail décent dans les pays les moins avancés*. Organisation internationale du travail Genève.
- OIT (2007). *Girls in Mining: Research findings from Ghana, Niger, Peru and the United Republic of Tanzania*. Organisation internationale du travail Genève.
- OMC (2020). The economic impact of COVID-19 on women in vulnerable sectors and economies. Organisation mondiale du commerce. Genève.
- OMT (2020). *World Tourism Barometer* 18(7). Organisation mondiale du tourisme. Madrid.
- OMT (2019). *Global Report on Women in Tourism*, Second Edition. Organisation mondiale du tourisme. Madrid.
- OMT et OIT (2014). *Measuring Employment in the Tourism Industries – Guide with Best Practices*. Organisation mondiale du tourisme. Madrid.
- OMT/CCI/CIR (2017). *Tourism for Sustainable Development in the Least Developed Countries – Leveraging Resources for Sustainable Tourism with the Enhanced Integrated Framework*. Organisation mondiale du tourisme, Union internationale des télécommunications et Cadre intégré renforcé. Madrid.
- ONUAA (2018). Developing gender-sensitive value chains: Guidelines for practitioners. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rome.
- ONUAA (2011). *Le rôle des femmes dans l'agriculture: Comblant le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rome.
- ONUAA (2006). *Agriculture, Trade Negotiations and Gender*. Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Rome.
- ONU Femmes (2020). From insights to action: Gender equality in the wake of COVID-19. ONU Femmes. New York.
- ONU Femmes et HCDH (2020). Realizing women's rights to land and other productive resources. ONU Femmes et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. New York et Genève.
- ONU Femmes (2019). *Study Report: The Entrepreneurs in the Context of the African Continental Free Trade Area*. ONU Femmes Afrique de l'Est et Afrique australe. Nairobi.
- ONU Femmes (2014). Gender assessment of the extractive industries in Malawi. ONU Femmes. New York.
- ONU Femmes (2012). Gender and trade in Africa: Towards an agenda for gender equality in trade policies: Agreements and outcomes. ONU Femmes. New York.
- ONU-OHRLS (2018). LDCs in facts and figures 2018. Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement Genève. Disponible sous: <http://unohrrls.org/about-ldcs/facts-and-figures-2/>
- ONU-OHRLS (2006). *Breaking Barriers: Gender Perspectives and Empowerment of Women in Least Developed Countries*. Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement Genève.
- Peterman A, Behrman JA et Quisumbing AR (2014). A review of empirical evidence on gender differences in nonland agricultural inputs, technology, and services in developing countries. Dans: Quisumbing AR, Meinzen-Dick R, Raney TL, Croppenstedt A, Behrman JA et Peterman A, eds. *Gender in Agriculture*. Springer. Dordrecht: 145–186.
- PNUD (2019). *Rapport sur le développement humain 2019*. Programme des Nations Unies pour le développement. New York.
- Power K (2020). The COVID-19 pandemic has increased the care burden of women and families. *Sustainability: Science, Practice and Policy*. 16(1): 67–73.
- Rahman MM (2011). Trade liberalization and gender gap: Bangladesh experience. Proceedings of the 13th Annual Conference of the European Trade Study Group (ETSG2011).
- Razafimahefa IF (2006). Export-oriented manufacturing industry in Madagascar: Roles in poverty reduction. Institute of Developing Economies, Japan External Trade Organization.
- Rice JS (2010). Free trade, fair trade and gender inequality in less developed countries. *Sustainable Development*. 18(1): 42–50.
- Ross ML (2008). Oil, Islam, and women. *American Political Science Review*. 102(1): 107–123.
- Ross ML (2017). What do we know about economic diversification in oil-producing countries? 24 janvier. Disponible sur le site du SSRN: <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3048585>

- Samaan D et Mourelo L (2018). Can labour provisions in trade agreements promote gender equality? Empirical evidence from Cambodia *Review of Development Economics*. 22(1): 404–433.
- Schoen RF (2019). Women and rural industrialization: Garment production reaches old land and new labor in Bangladesh. *Women's Studies International Forum*. 75(102248): 1–9.
- Seror M, Record R et Clarke J (2017). Glass barriers: Constraints to women's small-scale cross-border trade in Cambodia and Lao PDR. Policy Research Working Paper No. 8249. Banque mondiale. Washington, DC.
- Shamsie Y (2010). Time for a "high-road" approach to EPZ development in Haiti. Conflict Prevention and Peace Forum (CPPF). Social Science Research Council Volume. 24.
- Sibbel L et Borrmann P (2017). Linking trade with labor rights: The ILO Better Factories Cambodia project. *Arizona Journal of International and Comparative Law*. 24: 235.
- Sijapati B (2016). Women's labour migration from Asia and the Pacific: Opportunities and challenges. Migration Policy Institute Brief No. 12.
- Solomon L (2008). Women entrepreneurs associations in Ethiopia: Opportunities and challenges. Center for Accelerated Women's Economic Empowerment (CAWEE).
- Sommer L et Nshimbi C (2018). The African Continental Free Trade Area: An opportunity for informal cross-border trade. *Bridges Africa*. 7(4).
- Tax-Bamwenda S et Mlingi B (2005). Practice of reforming the business environment: The case of business environment strengthening for United Republic of Tanzania programme (BEST). Better Regulation Unit, President's Office. Août.
- UIT (2019). Mesurer le développement numérique: Faits et chiffres 2019. Union internationale des télécommunications. Genève.
- Upadhaya PK et Upreti BR (2008). Enhancing women's participation in mountain tourism, prospects and challenges. Mountain Forum. September.
- USAID (2012). *Women in Cross-border Agricultural Trade*. United States Agency for International Development. Washington, D.C.
- Van den Boogaard V, Prichard W et Jibao S (2018). Norms, networks, power and control: Understanding informal payments and brokerage in cross-border trade in Sierra Leone. *Journal of Borderlands Studies*. 33: 1–21.
- Vastveit LK (2013). Export processing zones in sub-Saharan Africa-Kenya and Lesotho. Master's thesis. The University of Bergen.
- Voigt-Graf C (2007). Pacific islanders and the rim: Linked by migration. *Asian and Pacific Migration Journal*. 16: 143–156.
- Wamboye EF, Adekola AF et Sergi BS (2015). Sectoral shifts and women's employment: A study of thirty-nine least developed countries. *Journal of Economic Issues*. 49(4): 1045–1076.
- Werthmann, K (2009). Working in a boom-town: Female perspectives on gold-mining in Burkina Faso. *Resources Policy*. 34(1-2): 18–23.
- Whitehead A, Vivian J, Lockwood M et Kasente D (2000). Gender and the expansion of non-traditional agricultural exports in Uganda. UNRISD Working Paper No. 12. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social Genève.
- WTTC (2020). 174m Travel & Tourism jobs could be lost due to COVID-19 and travel restrictions. World Travel & Tourism Council press release. 29 October (Conseil mondial du voyage et du tourisme). Available at: <https://wtcc.org/News-Article/174m-Travel-&Tourism-jobs-could-be-lost-due-to-COVID-19-and-travel-restrictions>
- Yoshino Y, Ngungi G et Asebe E (2011). Enhancing the recent growth of cross-border trade between South Sudan and Uganda. Africa Trade Policy Note. Washington, DC. Banque mondiale.
- Zarrilli S et Linoci M (2020). What future for women small-scale and informal cross-border traders when borders close? Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. 8 mai. Disponible sous: <https://unctad.org/news/what-future-women-small-scale-and-informal-cross-border-traders-when-borders-close>
- Zarrilli S et Lopez M (2020). Leveraging digital solutions to seize the potential of informal cross-border trade. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. 29 avril. Disponible sous: <https://unctad.org/news/leveraging-digital-solutions-seize-potential-informal-cross-border-trade>.

Notes

- ¹ Le manuel pédagogique se compose du volume 1 (Déployer les liens) (CNUCED, 2014a) et du volume 2 (Analyse empirique des liens entre le commerce et le genre) (CNUCED, 2014b).
- ² La plupart des PMA africains font partie de l'Afrique subsaharienne. L'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal correspondent à l'Asie du Sud. Le Cambodge, la République démocratique populaire lao et le Myanmar se trouvent en Asie du Sud-Est. La plupart des PMA insulaires font partie des petits États insulaires du Pacifique ou des petits États insulaires en développement.
- ³ Tous les chiffres sont fondés sur les calculs du secrétariat de la CNUCED à partir des données des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>) (consulté le 2 octobre 2020).
- ⁴ Sur la base d'UNCTADStat (<https://unctadstat.unctad.org/>) (consulté le 3 octobre 2020). Les économies en développement à revenu faible sont définies comme des économies dont le PIB moyen par habitant était inférieur à 1 235 dollars pour la période 2016-2018. La plupart des PMA appartiennent à ce groupe de pays en développement.
- ⁵ Sur la base d'UNCTADStat (<https://unctadstat.unctad.org/>) (consulté le 3 octobre 2020). Dans les PMA d'Asie, le PIB réel par habitant a augmenté respectivement de 4,5 et 3,4 % au cours des périodes 2001-2010 et 2011-2019. Pour ces deux périodes, les taux du même indicateur étaient de 3,5 et 1,6 % dans les PMA africains et Haïti, et de 4,1 et -0,8 % dans les PMA insulaires.
- ⁶ Les matières premières désignent (1) les produits agricoles, (2) les combustibles et (3) les minerais, les métaux, les pierres précieuses et l'or non monétaire. Elles comprennent les aliments et les animaux vivants ; les boissons et le tabac ; les matières brutes, non comestibles, à l'exception des combustibles ; les combustibles minéraux, les lubrifiants et les matières connexes ; les huiles, graisses et cires animales et végétales ; les métaux non ferreux ; les perles, les pierres précieuses et semi-précieuses ; l'or, à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or) (CNUCED, 2019d).
- ⁷ Même si l'étude n'a pas examiné les sous-secteurs, il convient de noter que les femmes bénéficient de l'expansion de l'emploi dans les secteurs manufacturiers peu qualifiés dans une plus large mesure que les hommes dans la plupart des PMA.
- ⁸ Ce phénomène est connu sous le nom d'hypothèse du U de la féminisation et fait référence à la relation en forme de U entre l'emploi des femmes (généralement représenté par le taux de participation à la population active) et le niveau de développement/industrialisation d'une économie.
- ⁹ Le Cambodge (51 %), le Lesotho (42 %), les Îles Salomon (40 %), l'Angola (35 %) et la Guinée (34 %) sont les cinq PMA dont la part des exportations de marchandises dans le PIB est la plus élevée. Seize des 47 PMA ont des exportations de marchandises qui représentent moins de 10 % de leur PIB, ce qui reflète les grandes disparités entre les PMA en termes d'intégration sur les marchés internationaux. Les exportations de services représentent une part relativement plus importante du PIB au Vanuatu (45 %), à Djibouti (35 %), en Somalie (27 %), au Cambodge (22 %) et à Sao Tomé-et-Principe (18 %) que dans le reste des PMA.
- ¹⁰ Sur la base d'UNCTADStat (<https://unctadstat.unctad.org/>) (consulté le 2 septembre 2020).
- ¹¹ Cependant, les PMA ne bénéficient pas pleinement de l'accès au marché en franchise de droits et de quotas. Les PMA qui ont le plus amélioré leur capacité de production sont ceux qui utilisent le plus l'accès en franchise de droits et de quotas (CNUCED, 2020a).
- ¹² Les règles d'origine sont les critères utilisés pour définir le lieu de production d'un produit et ainsi déterminer l'éligibilité des produits au traitement préférentiel. Des règles d'origine moins strictes sont essentielles pour bénéficier d'un accès préférentiel au marché pour les PMA. Par exemple, lors de l'application d'un critère de pourcentage ad valorem pour déterminer la transformation substantielle, l'utilisation de matières non originaires pourrait être autorisée jusqu'à concurrence de 75 % de la valeur finale du produit. Lors de l'application du critère de la fabrication ou de l'ouvrage pour déterminer la transformation substantielle, l'assemblage de tissus en produits finis, la transformation de produits agricoles bruts en produits agroalimentaires ou l'assemblage de pièces en produits finis (pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un simple assemblage) pourraient être autorisés. Pour la liste complète des règles d'origine préférentielles, voir https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mcio_f/l917_f.htm.
- ¹³ Portail des Nations Unies sur les PMA (<https://www.un.org/ldcportal/preferential-market-access-for-goods/>) (consulté le 10 octobre 2020).
- ¹⁴ Les PMA ont dix ans pour parvenir à une libéralisation de 90 %, alors que cette période est de cinq ans pour les pays qui ne sont pas des PMA. Les PMA disposent également de 13 ans (contre 10 ans pour les non-PMA) pour supprimer les droits de douane sur les produits sensibles (7 % des lignes tarifaires). Pour les PMA et les non-PMA, 3 % des lignes tarifaires peuvent être exclues de la libéralisation, mais les produits exclus ne doivent pas représenter plus de 10 % du commerce total (Hartzenberg, 2019).
- ¹⁵ Portail des Nations Unies sur les PMA (<https://www.un.org/ldcportal/global-system-of-trade-preferences-among-developing-countries/>) (consulté le 10 octobre 2020).
- ¹⁶ Parmi les autres avantages, citons l'aide aux voyages, la réduction des contributions budgétaires aux organisations internationales et les bourses d'études.
- ¹⁷ L'OCDE demande aux donateurs du CAD d'indiquer si chaque activité qu'ils déclarent au Système de notification des pays créanciers parmi leurs engagements bilatéraux d'aide publique au développement cible l'égalité des sexes comme l'un de ses objectifs politiques. Une activité doit promouvoir explicitement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, soit comme objectif principal, soit comme objectif important, pour être considérée comme axée sur l'égalité des sexes (CNUCED, 2019c).
- ¹⁸ Les petits États insulaires en développement obtiennent également des résultats grâce à l'expansion des activités économiques existantes, telles que le tourisme et la pêche, ou à de nouvelles activités. Compte tenu de la petite taille de leurs économies, même un nombre limité de projets d'investissement dans de nouveaux secteurs dans les petits États insulaires en développement peut représenter une transformation économique. La CNUCED (2016) prévoit que le Bangladesh, le Bhoutan, la République démocratique populaire lao et le Myanmar seront reclassés grâce à un large développement de leurs capacités productives et à une diversification.
- ¹⁹ Les PMA sans littoral comprennent l'Afghanistan, le Bhoutan, le Burkina Faso, le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, l'Éthiopie, la République démocratique populaire lao, le Lesotho, le Malawi, le Mali, le Népal, le Niger, le Rwanda, le Sud-Soudan, l'Ouganda et la Zambie.
- ²⁰ L'éloignement des marchés mondiaux concerne également les PMA insulaires du Pacifique.

- ²¹ Voir le site web du Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS) à l'adresse suivante <http://unohrls.org/about-lls/>.
- ²² Entre 2000 et 2019, les PMA d'Asie ont connu de loin la plus forte augmentation de leur revenu par habitant (multiplié par 2,6), contre une multiplication par 1,7 pour les PMA d'Afrique et Haïti, et par 1,2 pour les PMA insulaires (calculs du secrétariat de la CNUCED à partir de données provenant des indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>)(consulté le 20 août 2020).
- ²³ Le coefficient de Gini est l'indicateur le plus couramment utilisé pour mesurer l'inégalité des revenus. Il mesure la mesure dans laquelle la répartition des revenus entre les individus ou les ménages dans une économie s'écarte d'une répartition parfaitement équitable. Un indice de Gini de 0 indique une égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de revenu), tandis qu'un indice de 100 traduit une inégalité parfaite (une personne dispose de tous le revenu). Par conséquent, plus le nombre de l'indice est proche de 100, plus le degré d'inégalité est élevé.
- ²⁴ Parmi les 30 PMA africains pour lesquels des données étaient disponibles pour les années 2010, la Zambie, la République centrafricaine, le Mozambique, l'Angola et la Guinée-Bissau (par ordre décroissant) avaient un indice de Gini supérieur à 50 ; le Bénin, le Sud-Soudan, le Lesotho, le Malawi, le Rwanda, le Tchad, le Togo, l'Ouganda, Madagascar, la République démocratique du Congo, Djibouti, Haïti, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal (par ordre décroissant) avaient un indice de Gini supérieur à 40.
- ²⁵ Cette évolution est principalement due à la diminution des inégalités au Bhoutan et au Népal, tandis que les autres pays ont connu une légère augmentation ou pas de changement.
- ²⁶ Parmi les PMA africains, Madagascar, la République démocratique du Congo, le Burundi, le Malawi, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine, le Mozambique, la Zambie et le Rwanda (par ordre décroissant) sont les plus touchés par la pauvreté.
- ²⁷ L'IDH est une mesure composite du développement calculé comme une moyenne géométrique de trois sous-indices relatifs à la santé, au niveau d'éducation et au niveau de vie. Le premier est mesuré par l'espérance de vie à la naissance, le deuxième par la durée de scolarisation escomptée et la durée de scolarisation moyenne, et le troisième par le RNB par habitant (PNUD, 2019).
- ²⁸ Sur tous les PMA, le Timor-Leste, Kiribati, le Bhoutan, le Bangladesh et Sao Tomé-et-Principe ont obtenu les valeurs d'indice de développement humain les plus élevées en 2018, tandis que le Burundi, le Soudan du Sud, le Tchad, la République centrafricaine et le Niger ont obtenu les résultats les plus faibles.
- ²⁹ L'IIG mesure les inégalités entre les sexes sur trois aspects importants du développement humain - la santé reproductive, l'autonomisation et le statut économique. Le premier est mesuré par le taux de mortalité maternelle et le taux de naissances chez les adolescentes ; le second par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes et la proportion de femmes et d'hommes adultes âgés de 25 ans et plus ayant au moins un niveau d'éducation secondaire ; et le troisième par le taux de participation au marché du travail des populations féminine et masculine âgées de 15 ans et plus.
- ³⁰ En fait, le Bhoutan, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, le Cambodge et le Népal ont des scores IIG inférieurs à ceux de tous les PMA africains, à l'exception du Rwanda. En revanche, c'est au Yémen que l'inégalité entre les sexes, mesurée par l'indice IIG, est la plus marquée.
- ³¹ La *mobilité* examine si les femmes sont traitées sur un pied d'égalité avec les hommes lorsqu'elles demandent un passeport, voyagent à l'extérieur du pays et de la maison, et choisissent leur lieu de résidence. Le *lieu de travail* fait référence à la possibilité pour une femme d'obtenir un emploi au même titre qu'un homme, à la présence d'une loi imposant la non-discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi, à la législation sur le harcèlement sexuel dans l'emploi et aux sanctions pénales ou aux recours civils en cas de harcèlement sexuel dans l'emploi. La *rémunération* est liée à l'existence d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale, et de droits de travail égaux (c'est-à-dire les mêmes horaires de nuit, les mêmes emplois jugés dangereux, pénibles ou moralement inappropriés, les mêmes industries). Le *mariage* concerne les droits matrimoniaux civils tels que le fait de ne pas être légalement tenu d'obéir à son mari, de pouvoir devenir chef du ménage/de la famille, de pouvoir obtenir un jugement de divorce, d'avoir les mêmes droits de se remarier, et l'existence d'une législation sur la violence domestique. La *parentalité* concerne l'existence d'un congé payé d'au moins 14 semaines pour les femmes, la couverture intégrale des prestations par le gouvernement, la disponibilité d'un congé de paternité et d'un congé parental, et l'interdiction du licenciement des femmes enceintes. L'*entrepreneuriat* repose sur la capacité d'une femme à signer légalement un contrat, à enregistrer une entreprise et à ouvrir un compte bancaire au même titre qu'un homme, ainsi que sur l'interdiction de la discrimination par les créanciers sur la base du sexe ou du genre. Les *actifs* se rapportent à l'égalité des droits de propriété des hommes et des femmes mariés, à l'égalité des droits de succession des fils et des filles et des conjoints survivants féminins et masculins, à l'égalité des pouvoirs administratifs sur les actifs pendant le mariage et à l'existence d'une loi prévoyant l'évaluation des contributions non monétaires. La *retraite* examine l'égalité des âges auxquels les hommes et les femmes peuvent prendre leur retraite avec des prestations complètes ou partielles, l'égalité de l'âge de la retraite obligatoire et l'existence d'une loi prévoyant explicitement des crédits de retraite pour les périodes de garde d'enfants.
- ³² Entre 75 et 90 % des femmes sont alphabétisées à Sao Tomé-et-Principe, au Vanuatu, au Lesotho, en Zambie, en République démocratique populaire lao et au Cambodge (par ordre décroissant). Il s'agit des PMA qui présentent les taux d'alphabétisation les plus élevés.
- ³³ Entre 30 et 45 % des femmes bénéficient d'au moins un enseignement secondaire au Bangladesh, en Zambie, en République démocratique du Congo, en République démocratique populaire lao, au Lesotho, à Sao Tomé-et-Principe et en Gambie (par ordre décroissant). Il s'agit des PMA où le taux d'éducation secondaire des femmes est le plus élevé.
- ³⁴ L'écart brut de rémunération reflète à la fois les différences de qualifications telles que l'éducation et l'expérience, ainsi que l'influence des facteurs discriminatoires auxquels les femmes sont confrontées (par exemple, l'accès inégal aux ressources, les pratiques d'embauche et les salaires discriminatoires, et les durées de travail inférieures en raison de la charge de travail non rémunéré) dans l'économie.
- ³⁵ Les chiffres de l'emploi sont basés sur les données des enquêtes sur les ménages ; ils couvrent donc à la fois l'emploi formel et informel.
- ³⁶ L'agriculture représente entre 70 et 94 % de l'emploi féminin au Burundi, au Mozambique, en République démocratique du Congo, à Madagascar, au Tchad et en République-Unie de Tanzanie (ordre décroissant), et entre 40 et 70 % de l'emploi féminin au Vanuatu, au Bhoutan, en Afghanistan, en Éthiopie, au Mali, au Bangladesh, au Soudan, en Sierra Leone, en Angola, au Yémen, au Timor-Leste, en Ouganda, au Rwanda, au Myanmar et au Cambodge (ordre décroissant). L'industrie manufacturière représente entre 20 et 38 % de l'emploi féminin au Niger, au Lesotho, à Kiribati, en Afghanistan, au Cambodge et au Burkina

- Faso (ordre décroissant), et entre 10 et 17 % de l'emploi féminin au Togo, en Mauritanie, aux Comores, au Bangladesh, au Myanmar, au Népal, au Yémen, au Tchad et en République démocratique populaire lao (ordre décroissant).
- ³⁷ Les services représentent entre 69 et 84 % de l'emploi féminin total en Gambie, en Haïti, à Tuvalu, à Sao Tomé-et-Principe et en Zambie (ordre décroissant), et recouvrent entre 40 et 65 % de l'emploi féminin au Sénégal, Liberia, Lesotho, Kiribati, Mauritanie, Togo, Burkina Faso, Népal, Comores, Bénin, Îles Salomon, République démocratique populaire lao, Ouganda, Rwanda, Niger, Timor-Leste, Sierra Leone et Myanmar (par ordre décroissant).
- ³⁸ Le secteur du commerce de gros et de détail représente entre 30 et 40 % de l'emploi féminin en Haïti, au Liberia, au Bénin, en Sierra Leone, en Zambie, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Togo (ordre décroissant), et entre 18 et 27 % de l'emploi féminin au Sénégal, au Myanmar, à Sao Tomé-et-Principe, en République démocratique populaire lao, aux Comores, au Népal, au Mali, en Ouganda, au Cambodge et au Rwanda (ordre décroissant).
- ³⁹ Si l'on décompose les deux formes d'emploi précaire, le travail pour compte propre représente entre 51 et 83 % de l'emploi féminin total dans un grand nombre de PMA, à savoir la Sierra Leone, le Liberia, le Niger, le Bénin, le Vanuatu, l'Angola, le Burkina Faso, le Soudan, les Comores, le Tchad, le Mozambique, l'Ouganda, la Gambie, le Mali, la République démocratique du Congo, la Mauritanie, la Guinée, le Malawi, le Cambodge, Haïti et la Zambie (par ordre décroissant). Le travail familial contributif représente plus de la moitié de l'emploi féminin en Afghanistan, au Burundi, à Madagascar, en Éthiopie, aux Îles Salomon et en République-Unie de Tanzanie.
- ⁴⁰ Si la part du travail salarié féminin est relativement faible en moyenne, les salariées dominent la structure de l'emploi des femmes dans quelques PMA, dont le Lesotho (78 %), Tuvalu (70 %), le Rwanda (66 %), Sao Tomé-et-Principe (62 %) et Kiribati (52 %).
- ⁴¹ En fait, l'écart entre les sexes en matière d'utilisation d'Internet dans les PMA est passé de 30 % en 2013 à 43 % en 2019. L'écart entre les sexes en matière d'utilisation de l'Internet est mesuré comme la différence entre le taux de pénétration de l'Internet, hommes et femmes confondus, et ce même taux chez les hommes uniquement, exprimée en pourcentage (UIT, 2019).
- ⁴² L'utilisation de services bancaires basés sur la téléphonie mobile pourrait contribuer à résoudre ce problème, à condition que la couverture en téléphonie mobile soit accrue.
- ⁴³ Le Rwanda est suivi par le Sénégal (42 %), le Mozambique (41 %), l'Éthiopie (39 %), la République-Unie de Tanzanie (37 %), le Burundi (36 %) et l'Ouganda (35 %).
- ⁴⁴ Cette situation contraste avec Sao Tomé-et-Principe (15 %), Tuvalu et les Comores (6 % chacun), les Îles Salomon (4 %) et Vanuatu, où il n'y a aucune femme au parlement national.
- ⁴⁵ Ces pays sont le Cambodge (57 %), la République démocratique populaire lao (43 %) et le Myanmar (41 %). L'Afghanistan, le Bangladesh et le Yémen font partie des pays où la proportion d'entreprises dont le dirigeant est une femme est très faible, ce qui fait baisser la moyenne régionale.
- ⁴⁶ Parmi les PMA, c'est au Timor-Leste (64 %), en Angola (57 %), en République centrafricaine (53 %) et au Vanuatu (51 %) que la part des entreprises à plus forte participation féminine à la propriété est la plus élevée.
- ⁴⁷ Le Togo (70 %), la République démocratique populaire lao (50 pour cent), le Burkina Faso (58 pour cent) et le Niger (49 pour cent) font exceptionnellement bien.
- ⁴⁸ L'Angola est le seul PMA à afficher un excédent commercial (CNUCED, 2019c).
- ⁴⁹ Tant l'initiative TSA de l'Union européenne, qui couvre tous les PMA, que la Loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, qui s'applique aux pays africains, y compris les PMA africains, ont eu une influence sur la croissance du commerce avec ces régions.
- ⁵⁰ L'agriculture en tant que secteur large fait référence à l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Le terme « agriculture » est utilisé à titre générique, comme il est fait couramment dans la littérature.
- ⁵¹ L'agriculture contractuelle est un moyen pour les petits agriculteurs de participer aux marchés internationaux en fournissant un approvisionnement régulier de produits à forte valeur ajoutée et de haute qualité aux grandes entreprises agroalimentaires (ONUAA, 2011).
- ⁵² Basé sur les données de Women, Business and the Law (Les Femmes, l'Entreprise et le Droit) de la Banque mondiale (<https://wbl.worldbank.org/>) (consulté le 14 novembre 2020).
- ⁵³ L'indice de parité entre les sexes indique le rapport entre les valeurs féminines et masculines d'un indicateur donné. Un score de 1 indique une parité entre les femmes et les hommes.
- ⁵⁴ Ces chiffres montrent l'écart salarial brut entre les sexes, qui est calculé comme le rapport entre le salaire mensuel moyen (rémunération brute en espèces et en nature) des femmes et celui des hommes.
- ⁵⁵ Comme expliqué dans le module 1, le principe de l'avantage comparatif signifie que les pays se font concurrence sur les coûts unitaires relatifs. Par conséquent, un pays exporte les biens et/ou services qu'il peut produire à un coût relativement plus faible. Selon le principe de l'avantage absolu ou concurrentiel, les pays se font concurrence sur les coûts unitaires absolus (plutôt que sur les coûts relatifs) et utilisent différentes stratégies, telles que la réduction des coûts unitaires et la baisse des prix, pour faire mieux que leurs concurrents et gagner des parts de marché.
- ⁵⁶ Il convient de noter que l'utilisation de l'inégalité des sexes comme source d'avantage concurrentiel n'est pas propre aux entreprises orientées vers l'exportation ; les entreprises produisant pour le marché intérieur peuvent également suivre une voie similaire.
- ⁵⁷ Le Timor-Leste exporte également du carburant, mais sa part est relativement plus faible dans les exportations totales de biens et de services, car les exportations de services jouent un rôle important dans le pays.
- ⁵⁸ Une étude portant sur 874 sites miniers dans 29 pays d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne a révélé que la création de sites miniers a entraîné une hausse des emplois pour les hommes et une baisse des emplois pour les femmes (Ross, 2017).
- ⁵⁹ La formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle vise en particulier à rationaliser la collecte des impôts et à résoudre les problèmes sous-jacents qui y sont associés. Ces problèmes se manifestent en grande partie par la pollution et la dégradation de l'environnement, des conditions de travail dangereuses et des conflits armés persistants pour les revenus de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, comme on le voit en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda (Buss et al., 2019). Voir Hilson et al. (2018), Byemba (2020) et Buss et al. (2019) pour des explications détaillées sur les implications en termes de genre de la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et sur la manière dont elle peut marginaliser les femmes et les dissuader d'y participer.

- ⁶⁰ Hannah Abdulla, "Myanmar garment factory orders fall by 75 per cent", *Just-style*, 3 septembre 2020 (https://www.just-style.com/news/myanmar-garment-factory-orders-fall-by-75_id139507.aspx).
- ⁶¹ OIT, "The Rana Plaza Accident and its aftermath" (https://www.ilo.org/global/topics/geip/WCMS_614394/lang--en/index.htm).
- ⁶² Quelques modifications réglementaires ont été apportées pour améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'habillement au Bangladesh depuis la tragédie du Rana Plaza en 2013. Par exemple, l'Accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh, qui couvre plus de deux millions de travailleurs, est un accord sectoriel juridiquement contraignant qui oblige ses parties à s'approvisionner auprès d'usines qui respectent les réglementations en matière d'incendie et de sécurité. Le gouvernement a également adopté la loi portant modification de la loi sur le travail au Bangladesh pour améliorer l'application du droit du travail, mais des problèmes subsistent (Schoen, 2019). L'Alliance pour la sécurité des travailleurs du Bangladesh a été créée par des détaillants nord-américains, mais elle fonctionne sur une base volontaire.
- ⁶³ L'article 186 de la loi sur le travail, AC Award 63/04, 68/04, prescrit qu'un employeur qui emploie 100 femmes ou plus doit mettre en place une salle d'allaitement appropriée (Better Factories Cambodia, 2018).
- ⁶⁴ Les arrivées de touristes internationaux (avec nuitées) ont chuté de 72 % (soit une baisse de 900 millions d'arrivées de touristes internationaux) pendant la période de janvier à octobre 2020 en comparaison avec l'année précédente (OMT, 2020).
- ⁶⁵ Ces biens et ces services peuvent être vendus par (i) des personnes pratiquant le commerce informel (non déclarées) agissant totalement en dehors de l'économie formelle en empruntant des voies non officielles, ou (ii) des personnes pratiquant un commerce formel (déclarées) mais qui se soustraient entièrement ou partiellement à des réglementations et à des droits liés au commerce (CNUCED, 2019b).
- ⁶⁶ Des régimes commerciaux simplifiés sont introduits pour rationaliser les procédures aux frontières et encourager la régularisation du commerce transfrontalier informel. Dans la région du COMESA, par exemple, les régimes commerciaux simplifiés comportent une liste de produits agréés, basée sur des biens communément vendus par des commerçants à petite échelle, un document douanier simplifié et un certificat de provenance simplifié (CNUCED, 2019b).
- ⁶⁷ Les négociations sur le Régime commercial simplifié continental n'ont pas commencé et il n'existait pas de protocole particulier à ce sujet en janvier 2021.
- ⁶⁸ Les pays du Golfe sont les six pays membres du Conseil de coopération du Golfe : Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Qatar, Oman, Koweït et Bahreïn.
- ⁶⁹ Parallèlement à l'émigration depuis des pays en développement vers des pays développés, il arrive aussi que des infirmières émigrent depuis des PMA vers des pays en développement à plus hauts revenus.
- ⁷⁰ La servitude pour dettes est le fait, pour un émigrant, d'opter pour une voie de migration financée par une dette : des agences de recrutement non réglementées l'aident alors à émigrer sans qu'il ait à payer le lourd montant que demandent les agences officielles. Étant donné que les migrants ne touchent que de maigres salaires en travaillant comme domestiques, ils ne réussissent pas à rembourser ces agences et sont piégés dans des emplois précaires et vulnérables dans des pays étrangers (CNUCED, 2018d).
- ⁷¹ Au Malawi et en Zambie, il existe par exemple des associations bien établies de commerçants transfrontaliers qui ont contribué à faciliter le commerce transfrontalier pendant la pandémie.
- ⁷² Les ODD suivants, en particulier, sont directement pertinents pour les nombreux défis économiques et sociaux auxquels, parmi les pays en développement, les PMA sont plus durement confrontés : ODD 1 sur l'élimination de la pauvreté, ODD 2 sur l'élimination de la faim, ODD 3 sur la bonne santé et le bien-être, ODD 7 sur l'accès à une énergie propre à des coûts abordables, ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique, ODD 9 sur l'industrie, l'innovation et l'infrastructure, ODD 10 sur les inégalités réduites, ODD 13 sur les changements climatiques, et ODD 17 sur les partenariats pour la réalisation des ODD.

gender@unctad.org
<http://unctad.org/gender>